

Alain Guillermin



# Le Défi Celtique



JEAN PICOLLEC

a Yann Fouéré  
amicalement  
A Grivilly

## LE DÉFI CELTIQUE

## BIBLIOTHÈQUE CELTIQUE

### Ouvrages déjà parus

- Irène Frain Le Pohon, *Contes du cheval bleu les jours de grand vent* (repris en *Livre de Poche Jeunesse*, 1985 ; repris, en partie, sous le titre *Conte du sel et de la Lune*, éditions Chardon Bleu, Lyon, 1984).
- Jacques Dubois, *Le Jardinier des mers lointaines. Tonton Yves pêcheur d'Islande* (traduit en islandais. Repris en Largevision par les Éditions Laurence Olivier Four, Caen, 1983).
- Michel Manoll, *Tristan et Yseult*.
- Paul Féval, *Contes de Bretagne*.
- Jean-Paul Ollivier, *Histoire du football breton*.
- François-Marie Luzel, *Veillées bretonnes*.
- Douglas Hyde, *Contes gaéliques*.
- Liam O'Flaherty, *Famine* (repris en *Livre de Poche*, 1983, et en Largevision par les Éditions Laurence Olivier Four, Caen, 1984).
- Anne de Tourville, *Les Gens de par ici* (Grand Prix des Écrivains bretons, 1982).
- Roger Faligot, *Nous avons tué Mountbatten. L'I.R.A. parle*.
- Yves-Marie Rudel, *Crapitouluc, barde errant*.
- Yvonig Gicquel, *Olivier de Clisson, connétable de France ou chef de parti breton?* (Prix de la Monographie bretonne. Prix Pascal Pondaven, 1981).
- Gérard Le Gouic, *Fermé pour cause de poésie*.
- Yann Brékilien, *La Mythologie celtique* (repris en poche par Marabout, 1983).
- Jean-Paul Ollivier, *Histoire du cyclisme breton*.
- Paul Féval, *La Fée des Grèves*.
- André-Georges Hamon, *Chantres de toutes les Bretagnes*. (Prix de la Fondation Paul Ricard, 1982).
- Liam O'Flaherty, *Skerrett*.
- Jean Markale, *Les Grands Bardes gallois*.
- Jean-Claude Bourlès, *Chronique du bel été*. (Prix Louis Guilloux, 1983).
- Léon Gaultier, *Jean Coëtanlem*.
- Jean Hervoché, *Bretagne, espaces et solitude*. (Sélection des Livres de l'Ouest, 1983).
- Jean David, *Bonsoir, Marie-Josèphe*. (Sélection des Livres de l'Ouest, 1983 ; Prix de la Littérature régionaliste de la Société des Gens de Lettres, 1983 ; Grand Prix des Écrivains bretons, 1984 ; Prix Louis Guilloux, 1985).
- Christian Querré, *Autopsie d'une vengeance*. (Grand Prix des Écrivains bretons, 1985).
- La Chanson d'Aiquin*, traduit et présenté par Jean-Claude Lozac'hmeur et Maud Ovazza.
- Jeanine Huas, *Les Talus d'herbe folle*.
- Jacqueline Rossa, *Rendez-vous à Belfast*.
- Hervé Jaouen, *La Mariée rouge*.
- Yvonig Gicquel, *Alain LX de Rohan*.

ALAIN GUILLERM

## LE DÉFI CELTIQUE

ÉDITIONS JEAN PICOLLEC

47, rue Auguste-Lançon  
75013 Paris

Tél. : (1) 45-89-73-04

## DU MÊME AUTEUR

- Le Luxemburgisme aujourd'hui (Rosa Luxemburg et les conseils ouvriers)*, Éditions Spartacus, 1970.
- Critique socialiste. Spécial Bretagne*, Éditions Syros, 1973.
- Clefs pour l'autogestion* (coaut. Y Bourdet), Éditions Seghers, 1976.
- L'Autogestion généralisée*, Éditions Ch. Bourgois, 1979.
- La Grève et la ville* (coaut. D. Auffray, T. Baudouin, M. Collin), Éditions Ch. Bourgois, 1979 (Chap. « Fougères, ville bretonne »).
- Feux et lieux* (coaut. D. Auffray, T. Baudouin, M. Collin), Éditions Galilée, 1980 (Histoire d'une famille ouvrière en Mayenne).
- L'Ideologia francese* (coaut. Pierre Rival et France Berardi), Éditions Squilibri, Milan, 1980, trad. française 1981.
- Manifeste breton* (coaut. Patricia Jarnier), Glenmor Éditions, Mellionec, 1981.
- Stratégie navale et dissuasions*, Éditions C.N.R.S. Documentation française, 1985.
- La Pierre et le vent (Fortifications et marine en Occident)*, Préface de Fernand Braudel de l'Académie Française, Éditions Arthaud, 1985.

© Éditions Jean Picollec, 1986.

ISBN : 2-86477-074-1

ISSN : 0246-9340

## LES CELTES CONTRE L'ÉTAT

## L'AUTRE UNIVERS

### LE « CHALLENGE » CELTIQUE

Comme l'a dit Arnold Toynbee, l'Etat moderne, centralisé et jacobin, que nous subissons en Occident, n'était pas fatal. Il remonte à la victoire de Rome, puis des Germains romanisés par l'Eglise catholique, qui donneront naissance aux nations européennes modernes. En effet, Rome a conquis l'Europe, notamment sur les Celtes et les Grecs comme elle a conquis le reste des pays méditerranéens sur les Sémites (Puniques puis Juifs). Ces trois peuples avaient une langue commune au niveau des élites, le grec, en même temps vecteur de la culture et de la civilisation modernes. Ils ignoraient aussi bien l'esclavage productif (totalement chez les Celtes et les Sémites, partiellement chez les Grecs, ainsi qu'à Sparte) que l'Etat centralisé. Contrairement à ce que

dit Bossuet, les légions romaines n'étaient pas prédestinées à imposer le monothéisme au monde occidental. Selon les savants anglo-saxons, le monothéisme était indispensable pour imposer la pensée rationaliste moderne. Mais n'existait-il pas déjà chez les élites à Carthage — ces grands marins —, en Grèce — Le Demiurge dans le *Timée* de Platon —, et surtout chez les druides qui dominaient culturellement la moitié de l'Europe ?

A ceux-ci les légions romaines ont imposé cette énorme régression que furent le maintien artificiel du paganisme et l'aggravation drastique de l'esclavage. C'était condamner à la fois la science pure et la technique appliquée, c'était aussi laisser pourrir sur pied l'art et la civilisation hellénistiques qui étaient répandus de l'Inde jusqu'aux confins de l'Irlande. Quant aux Celtes eux-mêmes, la caste sacerdotale, les druides, écriront en grec, favorisés en cela par le tabou porté sur l'écriture du gaulois. Diffusion du grec donc, de sa science, de sa philosophie, sinon de son art, mais aussi de sa monnaie ; le statère macédonien que l'on retrouve de Plogoff à Pondichéry est le dollar de l'Antiquité. Mais par-dessus tout éclosion d'une religion nouvelle. Les druides, comme les prêtres carthaginois, comme les pythagoriciens, croient en un Dieu unique et en l'immortalité de l'âme qui lui est concomitante. Les Puniqes, Cananéens d'origine et très proches des Juifs, lorsqu'ils écrivent : « Par le Seigneur Baal-Hammon et la Dame Tanit (son reflet féminin) » invoquent en fait, quoi qu'on en pense

depuis Flaubert, un nom qu'ils n'osent pas écrire : Jave, le nom de Dieu. A Alexandrie, Philon le Juif hellénisé, comme Platon le Grec, seront partiellement monothéistes. Et chose plus merveilleuse encore, les druides, nous l'avons déjà dit, ont un penchant très fort pour le monothéisme — nous disons penchant, là encore, faute de textes écrits. Mais si les Romains n'ont interdit aucune religion sauf le druidisme et le christianisme, ce n'est pas un hasard.

Ils ont en effet favorisé dans les Gaules la religion populaire païenne et polythéiste, ils y ont interdit la religion de la caste sacerdotale, garante de l'identité culturelle, à Gergovie comme à Carthage. Mais saint Augustin et saint Colomban allaient la faire renaître sous la forme de l'Eglise chrétienne. « Si, selon Toynbee, la croyance en un Dieu unique est porteuse non seulement de principes moraux mais fondement de la civilisation rationnelle et scientifique moderne, l'Antiquité hellénistique avant Rome possédait les éléments de l'une et de l'autre. » D'un côté une pensée religieuse en rupture avec le paganisme, de l'autre une pensée scientifique, la mathématique d'Archimède — la physique d'Epicure — présenté à tort comme un « matérialiste » au sens moderne du terme, alors qu'il était avant tout un savant.

Alexandrie passe de la mathématique de Pythagore à la physique d'Archimède qui passera sa jeunesse au Musée (en fait l'Université). Mais Alexandrie fait ce qu'Athènes n'a pas su faire, elle passe de la science à la technique dans tous les domaines, y compris

militaire (fortifications, marine). Bientôt, un de ses ingénieurs, Hiéron, crée la machine à vapeur. Cette invention, comme le reste, sera oubliée ou anéantie par Rome qui choisit le travail servile contre le machinisme. C'est d'un choix métaphysique dont il s'agit — *labor* en latin veut dire aussi torture, calamité, et les Romains sont experts en la matière, la Gaule en sera un exemple saisissant.

La Gaule n'avait pas d'Etat, mais environ dix millions d'habitants quand César l'envahit. Il y fit, selon son propre aveu, un million de morts et un million d'esclaves — l'administration césarienne en Gaule, continuée par Auguste, consista à créer une classe dirigeante en forçant les vieilles chefferies indigènes à choisir entre la révolte et la citoyenneté gallo-romaine, ce qui signifiait pour elles être propriétaires de leurs anciens compagnons réduits à l'état d'objets. Peu à peu le statut servile fut étendu à la moitié de la population.

S'il est évident que la langue d'usage des maîtres, s'ils restèrent bilingues, devint le latin pour la langue écrite, il est tout à fait évident que la langue des esclaves est restée, au contraire, le gaulois — à la différence des Noirs du Sud des Etats-Unis qui adoptèrent la langue et la religion de leurs maîtres — jamais les maîtres sous l'Empire chrétien ne cherchèrent à évangéliser leurs esclaves. C'est pourquoi, saint Jérôme écrit au IV<sup>e</sup> siècle qu'on parle la même langue — le celto-gaulois — chez les Trévires en Rhénanie que chez les Galates en Anatolie. Le latin

s'arrêtaient aux portes des villes, à Trèves, métropole des Gaules comme à Ancyre, la future Ankara, petite ville de la province de Galatie. Ce n'est que lorsque le servage aura remplacé l'esclavage (*La Libération médiévale* selon l'heureuse expression de Pierre Dockès<sup>1</sup>) et l'Eglise pris le pouvoir laissé vacant par l'Empire comme par les Barbares que celle-ci entreprendra l'évangélisation des Gaules (saint Martin de Tours), donc leur latinisation. Le gaulois devait mourir, sauf en Bretagne, au VII<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ. Le Bas-Empire a introduit la torture judiciaire et fiscale pour les maîtres (la croix, le bûcher), ce qui effraie les historiens, mais elle existait de tout temps pour les esclaves. Au contraire, le despotisme du Bas-Empire interdit envers eux la mutilation et même, sous certaines clauses, la mise à mort à la discrétion du maître. Cela correspond au « casement », grave atteinte au droit de propriété, dont on sait qu'il est le droit « d'user et d'abuser », aussi cela fut-il mal appliqué. Juridiquement l'esclave restait fondamentalement une chose et, comme il était plus maltraité que l'animal vivant, un « mort en sursis » du fait du « droit de la lance », du droit de la guerre. Certes, ce ne fut pas que le sort de la Gaule mais de toutes les provinces occidentales de l'Empire ; on a évoqué le sort des habitants de Carthage, il fut celui des Gaulois. C'est ce qui fait la solidarité historique des Celtes et des Puniqes. C'est pourquoi les paysans autour de Car-

1. Pierre Dockès, *La Libération médiévale*, Flammarion, Paris, 1979.

thage parlaient phénicien à saint Augustin comme les paysans gaulois ou galates celtique à saint Jérôme.

Un tel mode de production ne pouvait que détruire toute productivité d'où, entre autres, l'immense régression technologique que représenta l'Empire romain, régression accélérée par les Barbares des Grandes Invasions. Et il y eut aussi régression dans le domaine de la pensée. Après Lucrèce, la philosophie moderne s'arrête, après Cicéron la pensée politique stagne, tous deux périrent avec la « République » et le triomphe absolu de l'Etat esclavagiste et absolutiste (sous le premier et le second triumvirat, à dix ans d'intervalle). Ce sont mille ans de barbarie qui s'ouvrent après la défaite d'Actium (31 avant Jésus-Christ)<sup>2</sup>, les Germains romanisés qui détruisirent l'Empire au v<sup>e</sup> siècle ne rêvent, de Clovis à Charlemagne, que de le restaurer.

En fait, la chute de l'Empire romain commence dès sa création par Auguste. Après quoi l'Empire se répète indéfiniment comme l'exprime Marguerite Yourcenar dans *Les Mémoires d'Hadrien*<sup>3</sup>; il ne peut par exemple que répéter l'art grec. Après Hadrien, la répétition s'éloigna de plus en plus du modèle.

Esclavage généralisé donc — sous le Bas-Empire les maîtres eux-mêmes deviennent des esclaves de l'Etat — et sous-développement intellectuel et technique : le

2. Octave — le futur empereur romain Auguste — y écrasa dans une bataille navale Cléopâtre et Antoine, derniers souverains de la civilisation grecque.

3. Plon, 1951.

seul secteur de la société qui fonctionne convenablement sous le Bas-Empire est l'armée. L'Italie, puis les provinces occidentales vidées d'hommes, les légionnaires aux frontières se transforment en cultivateurs, alors que dans les Gaules l'armée de campagne dont le centre est à Paris puis Soissons se renforce en même temps qu'elle se « barbarise ».

On peut raisonnablement penser, comme Fernand Braudel, que le capitalisme aurait pu naître à Alexandrie avec le grand commerce, la science, la technique, les expéditions maritimes, la religion et la philosophie. Or on sait que le principe de liberté est inséparable, dans une certaine mesure, du capitalisme : celui-ci était encore vivace chez les Grecs des Etats orientaux et chez les Carthaginois notamment, depuis le suffétat d'Hannibal<sup>4</sup>. Au contraire des Celtes, où l'idée de liberté est indiscutablement ancrée, les Romains ne conçoivent que l'économie d'Etat ou l'autarcie des « villae » et le despotisme sénatorial puis impérial. Relisons l'*Histoire de France* de Michelet : après la vigueur des premiers chapitres sur les Celtes, quelle impression de monotonie dans la Gaule romaine ou dans la Gaule barbare ; il faudra attendre le xi<sup>e</sup> siècle, la seigneurie et la commune pour qu'ait lieu une renaissance...

Celle-ci ne peut se faire qu'avec le triomphe du catholicisme, c'est-à-dire du monothéisme auquel

4. « Il semble qu'à Rome c'est le Sénat qui décide alors qu'à Carthage c'est l'Assemblée du peuple » dit Tive-Live pour justifier la troisième guerre Punique.

Romains et Germains donnèrent dix siècles de blocage.

Einstein dit quelque part, en prenant en exemple le Dieu de Spinoza : « Dieu est interscience, il ne s'occupe pas du destin individuel des hommes. » La première partie de la proposition est vraie, Dieu permet l'intercompréhension entre la philosophie de la liberté et le déterminisme des sciences, entre la métaphysique et les sciences existantes, mais la seconde est fautive. L'amour de Dieu est infini comme sa connaissance, c'est pourquoi il aime personnellement chaque homme. Le vieil argument déiste (ou ici panthéiste) était valable pour les dieux païens d'Epicure, il ne l'est pas pour le Dieu chrétien. Les dieux païens soit ne s'occupaient pas du monde (vision optimiste d'Epicure), soit ils s'en occupaient trop. L'Homme-Dieu, lui, par l'incarnation, la rédemption, la passion, s'en occupe *comme il faut* : par un acte de pur amour. Dieu a voulu substituer à la loi de la crainte — du paganisme, monothéiste (juif) ou polythéiste (grec) — la loi non de l'indifférence, mais de l'amour. L'indifférence c'est l'enfer et le péché. Avec la rédemption l'homme n'est plus coupable, la chair est justifiée et réhabilitée. Telle est la leçon catholique, dans la stricte orthodoxie, donnée par ces deux grands Bretons, Pélage et Abélard. Tous deux furent condamnés<sup>5</sup>; on n'avait même pas entendu leurs

5. Abélard, « fils de Pélage, père de Descartes et breton, comme eux », selon la définition de Jules Michelet, fut condamné au Concile de Sens (1140).

leçons, il suffisait qu'ils eussent enseigné sans l'autorisation de l'Eglise romaine.

Pélage, pourtant, avait converti au v<sup>e</sup> siècle un pape, tant sa logique était la bonne, mais la pesanteur de l'Eglise rendit cela éphémère et paralysa la « grâce divine<sup>6</sup> ». Telle était la pesanteur de l'héritage du despotisme romain sur la « fiancée du Christ ». C'est grâce à l'Eglise celtique après l'Eglise d'Orient, celle de Bretagne puis celle d'Irlande que put se répandre la vraie foi. Mais alors avec quels moyens de diffusion, sans le secours d'aucun appareil, va-t-elle submerger le Moyen Age ?

Nous voulons parler des « romans courtois » qui sont d'ailleurs la naissance du roman tout court. La littérature n'avait que des poètes épiques ou lyriques, elle n'avait pas de romanciers. Le cycle arthurien, la pucelle et le Graal, l'amour humain et l'amour divin, incarnés par des personnages de chair et de sang, ne se trouvent que dans la « matière de Bretagne ». Ce n'est plus sous la forme épique d'une *saga* qu'on nous narre la réconciliation des Bretons et de l'Irlande, mais sous celle de l'amour, cette invention de l'Occident chrétien et celtique, du Breton Tristan et de la blonde Iseult. Certes, cet amour et ces femmes aimées — ou ces amoureuses — représentent un vieux fond de paganisme, mais transfiguré par le christianisme.

En effet, le v<sup>e</sup> siècle est marqué par deux phéno-

6. D'abord accueilli avec ferveur, y compris par le pape de Rome, le pélagisme fut rapidement vaincu par la doctrine de la grâce défendue par saint Jérôme et saint Augustin.

mènes massifs : triomphe du catholicisme chrétien, chute de l'Empire romain ; ces deux phénomènes sont inséparables et universels, ils embrassent tout le monde connu et ont tous deux pour conséquence d'engloutir la culture latine classique. Or, face à cette crise sans précédent, les Celtes, à peu près rayés de l'Histoire depuis les règnes d'Auguste et de Claude, saisissent l'occasion. La seule survivance organisée de l'antique société celtique était la classe des druides et des bardes, aussi durement persécutée par les Romains que le christianisme, mais d'une manière moins voyante ; dans leur majorité ils comprennent la situation et se convertissent en masse au catholicisme pour tenter de reprendre le pouvoir au cœur même de l'ennemi, à Rome<sup>7</sup>, et d'y imposer leur vision du monde (qui n'inclut pas moins le refus de la hiérarchie ecclésiastique, du péché de chair et de l'enfer). Cette contre-offensive celtique devait partir, cela est évident, des derniers territoires libres de Romains, l'Irlande et la future Ecosse mi-conquise, puis christianisée par les moines irlandais d'Iona. Un peu auparavant, l'empereur Honorius rappelle les légions de (Grande) Bretagne en 410. Aussitôt disparu le vernis de civilisation romano-urbaine qui existait dans l'île, la langue bretonne reprend toute sa suprématie ; le déferlement des groupes saxons sur la moitié ouest de l'île et leurs provisoires victoires n'entravent pas cette

7. Le pape lui-même un moment se prononça pour Pélage. (Cf. *l'Histoire de France*, de Michelet. Tome I.)

reconnaissance dans ce qui deviendra la (petite) Bretagne. Une communauté culturelle maritime s'établit (ainsi), incluant ce qui va devenir le Pays de Galles, la Cornouaille avec le Devon et la Bretagne armoricaine, dont les trois langues sont pratiquement identiques. Un système clanique relativement égalitaire et une Eglise affranchie des hiérarchies territoriales des cités opposent fortement cette civilisation à celle du monde latin (devenu « barbare » à la suite des grandes invasions germaniques), bien qu'elle se réclame de souvenirs romains. Dès les VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, sa langue devient le véhicule d'une culture écrite, la première qui ait osé se substituer au latin.

Ainsi parce qu'ils ont su répondre à un défi, saisir une occasion, les Celtes, du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, forment-ils non seulement une communauté culturelle indépendante (Irlande, Ecosse, Man, Cornouaille, Bretagne, Pays de Galles), avec son Eglise, sa philosophie, ses langues, sa tradition culturelle, son mode de propriété « communiste » (Marx dixit), sa technologie (grâce à leurs bateaux, ils « découvrent l'Amérique » avec Brendan et ses successeurs) et surtout son organisation politique : les chefs bretons qui créent les multiples « plou »<sup>8</sup>, les « saints fondateurs » qui créent les sept évêchés bretonnants, instituent une structure communautaire dont les vestiges dureront encore sous Louis XIV, à travers des « conseils de

8. Qu'on trouve encore, de nos jours, très fréquemment dans la toponymie sous cette forme (plou) ou sous des formes différentes (plu, pleu, ploe, etc.).

fabrique ». L'Eglise celtique démocratique et libertaire est aussi paradoxale que l'Eglise cathare ; basée sur un monachisme plus strict que celui de Rome, elle n'en tolère que mieux une grande liberté de la société civile. Cette civilisation est, comme toutes les grandes civilisations, non seulement territoriale, mais universelle. Pélagé tente de prendre le pouvoir à Rome, après lui les « Irlandais » s'imposent à la cour de Charlemagne et sont à la source de la renaissance carolingienne.

Mieux, de Luxeuil et Laon, ils éclatent vers la Suisse — Saint Gall —, l'Allemagne et même l'Italie — Bobbio au pied des Alpes — jusqu'au jour où le Pape ordonne, en 613, à saint Colomban de ne pas descendre plus bas pour ne pas influencer Rome et ses fidèles.

Cette renaissance celtique sera irrémédiablement brisée et submergée par les Vikings. Là où les Saxons n'avaient pu que gagner du terrain, péniblement, en deux siècles, les Vikings détruisirent tout, maîtrisant les échanges maritimes d'abord, puis marchands tout court : frappe de monnaie en Irlande, création de ports et de villes. Du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle, les Celtes ne réagiront plus en tant que communauté, mais en tant qu'entités territoriales visant à créer des Etats. Là où ils réussiront — Bretagne, Ecosse —, ce sera au détriment de leur culture et par l'abandon de leur langue comme langue du pouvoir. Là où ils échoueront — Galles, Irlande —, ce sera grâce à un conservatisme culturel. C'est ainsi qu'aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup>

siècles, quand se diffusent en Europe les valeurs les plus élevées de la tradition celtique — Cycle d'Arthur, Tristan et Iseult —, l'Etat breton installé à Rennes et Nantes, villes romanes, se déceltise peu à peu, coupé de ses origines et de son environnement atlantique.

Aujourd'hui, au xx<sup>e</sup> siècle, comme au v<sup>e</sup> siècle, l'Empire est au bord de l'effondrement. L'Etat féodal, bureaucratique, élaboré péniblement au cours du xv<sup>e</sup> siècle, la France éternelle créée par Clovis et sur laquelle s'est greffé le capitalisme, est au bord de sa perte, menacé du dehors par les barbares — les Russes — et du dedans par la révolte des nationalités qu'il a commis l'erreur de vouloir détruire. Les Bretons, peuple exploité et peuple opprimé, le menacent à la fois du dehors et du dedans. Ce peuple doit relever le gant qu'il a fait tomber, répondre au défi du xx<sup>e</sup> siècle. Pour le peuple breton la réponse s'appelle Bretagne et Europe. A la question pourquoi retrouver Viviane, pourquoi ressusciter Merlin<sup>9</sup>?, il « doit répondre par sa propre existence en acte<sup>10</sup> », et ne pas se perdre dans les nuées idéologiques.

9. Viviane, comme on le sait, tint captif Merlin l'Enchanteur qui, d'un air de sa harpe d'or, aurait pu réveiller le roi Arthur, libérateur des Celtes et vainqueur des Francs et des Saxons.

10. Pour reprendre l'expression de Marx.

## L'EXPANSION CELTIQUE : ORIGINE ET DIFFUSION

Autour de 1000 avant Jésus-Christ (au premier âge du fer), un peuple, issu de l'actuelle région couvrant un espace de la Bohême à la Bourgogne, a unifié en quatre siècles peu à peu la moitié de l'Europe : Espagne, France, Iles Britanniques, Allemagne du Sud, Hongrie, Serbie, Bulgarie actuelles. C'est ce peuple qui s'appelle les Celtes, et qu'on appellera les Gaulois dans l'espace de la future France, une France qui irait jusqu'au Rhin, mais amputée du Sud de la Garonne — la Vasconia ou l'Aquitaine basque — et du Sud de la Durance — la Ligurie. Toujours est-il que de Hallstat (x<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ) à la Tène (v<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ), du premier âge du fer au second<sup>11</sup>, il n'y a de civilisation en Europe non méditerranéenne que les Celtes, c'est peut-être pourquoi les Grecs comme les Romains les qualifiaient de « *barbares élus* », à la fois sauvages et peuples civilisateurs.

En Irlande, en Armorique, en Galice et en Lusitanie, les Celtes ont enfin atteint le grand Océan, eux qui n'étaient pas marins, poussant toujours leur route vers l'ouest pour voir où se couche le soleil. Comme les Mongols ils ont fait boire leurs chevaux dans la mer occidentale (pour les Mongols, à Caffa en mer Noire)

11. Lieux en Autriche et en Suisse où l'on découvrit les premiers sites Celtiques, *Hallstat*, du 1<sup>er</sup> âge de fer et *la Tène* du second.

et ont pu constater qu'elle était salée. Mais à la différence des Mongols cela ne les a pas dégoûtés, ils ont su troquer leurs chevaux contre des nefs, comme nous le verrons plus loin. Mais s'ils maîtrisèrent l'Océan — et les routes de l'ambre et de l'étain<sup>12</sup> —, le littoral méditerranéen s'avéra pour eux un obstacle insurmontable. Que faire contre cette civilisation urbaine, étroitement serrée dans ses murailles, ces villes sans cesse attaquées, sans cesse renaissant de leurs cendres — Rome (385), Delphes (278), Byzance (278), Pergame (277) et Ephèse (277), et les positions carthaginoises d'Andalousie qui bloquent aux Celtibères l'accès à « la mer intérieure ». Entre le iv<sup>e</sup> et le iii<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les Celtes sont donc arrivés dans la presqu'île qu'ils vont nommer Armorique et aussi dans l'île qu'ils ont nommée Bretagne. Les Vénètes, la civilisation maritime que nous nommons telle après César — et nous ne savons pas si ce nom est celtique ou pré-celtique —, n'ont nullement disparu pour autant en tant que marins. Mais « ethniquement », que sont-ils devenus ? Nous savons seulement qu'ils parlent le celtique en P<sup>13</sup> comme les autres

12. Le grand commerce de l'époque en valeur ajoutée entre les confins nordiques et la Méditerranée.

13. « Les langues celtiques modernes sont, d'une part l'irlandais, le gaélique d'Ecosse et le dialecte de l'île de Man qui forment le *goidélique* [ou celtique en Q], d'autre part le gallois, le cornique, qui est mort en Cornouailles à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et le breton, qui forment le *britannique* [ou celtique en P]. Les différences des deux groupes sont grandes. Le gaulois faisait partie de la famille britannique. » D'après Henri Hubert, *Les Celtes* T I, Albin Michel, 1950. « Cette distinction purement linguistique n'explique pas une différence de peuplement

Gaulois et que le seul moyen de définir les Celtes est la langue<sup>14</sup>. Ils ont donc été « celtisés », mais comment ? Ici se pose l'ennuyeux problème des origines et de la diffusion d'une culture. Sans remonter jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> millénaire, au début de l'âge de bronze, il faut, si l'on croit Venceslas Kruta, penser que « la localisation traditionnelle de ces anciennes populations celtophones dans une zone où apparaîtront plus tard les premières manifestations laténiennes<sup>15</sup> : c'est-à-dire les territoires étendus de la Bourgogne à la Bohême (incluses), au nord des Alpes et au sud des grandes plaines, est certainement très probable, *mais n'en exclut pas l'existence de groupes hétérogènes ultérieurement assimilés* (souligné par nous)<sup>16</sup> ».

Dès le II<sup>e</sup> millénaire auraient donc existé en Europe centrale, bien loin de l'Armorique, des populations celtophones et dès cette époque elles auraient englobé des « groupes hétérogènes ». Mais que signifie exactement le terme « englober » ? Il y a trois manières, au moins, d'envisager « l'expansion » d'une civilisation, expansion d'une manière ou d'une autre au détriment d'autrui. La première est la *submersion* numérique — on imagine des hordes « barbares » submergeant une région plus ou moins peuplée. L'exemple des inva-

initial » (C.-J. Guyonvarc'h in *Les Royaumes celtiques* Fayard, 1974 p. 363).

14. Cf. H. Hubert, *Les Celtes* (2 vol.), Albin Michel, Paris, 1950.

15. C'est-à-dire de l'époque de la Tène. (*Note de l'auteur.*)

16. Venceslas Kruta, *Les Celtes*, PUF, Paris, 1976, p. 61.

sions germaniques de l'Empire romain, quand on l'a étudié d'assez près, nous a montré la vacuité de ce modèle. Quelques dizaines de milliers de guerriers germaniques, entourés de leurs familles, ont en un siècle modifié le visage de l'Occident européen. Mais si l'on prend le côté linguistique, il n'y a qu'en Belgique et en Alsace-Moselle que le recul des langues romaines par rapport aux langues germaniques a été significatif. La « scission » des Francs Ripuaires a entraîné la création du flamand, comme les Alamans ont germanisé l'Alsace-Lorraine sur le front du Rhin, le romain a reculé durablement de quelques dizaines de kilomètres. De même, plus profondes, les invasions « anglo-saxonnes » en Grande-Bretagne ont fait passer « l'Angleterre » de la langue brittonique celtique à une langue germanique avec tant de vivacité que les Normands ont échoué plus tard à romaniser/franciser les Saxons.

L'autre modèle d'expansion est le *génocide*. Longtemps on a cru qu'il était une méthode romaine pour expliquer, par exemple, la « romanisation » des Daces de Roumanie. Mais les recherches actuelles ont mis fin à ce mystère. En Roumanie (Romania), le génocide, s'il a eu lieu, a été culturel. Le commerce des esclaves et l'implantation de colonies militaires de vétérans n'imposaient pas qu'on tue ou qu'on vende toute une population, au risque de détruire une province annexée dont les ressources étaient justement l'exploitation des « indigènes ». C'est culturellement que la Romania a absorbé la Dacie. Certes, le

mot « génocide culturel » a quelque chose d'exagéré si l'on pense à ce que furent les véritables génocides. Mais cette expression signifie tout de même, s'agissant des Gaulois, la réduction en esclavage de tout un peuple, hormis une « élite » suscitée par l'occupant, le passage par la terreur et la force extérieure du mode de production « primitif » au mode de production esclavagiste.

Ni « submersion », donc, ni « génocide » pour la diffusion d'une culture, pour ces migrations de peuples qui ont labouré l'Europe, de la préhistoire aux dernières des grandes invasions (Sarrasins, Normands, Hongrois jusqu'au v<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ), le seul phénomène qui puisse se concevoir est celui de l'assimilation culturelle ; il y a eu *celtisation* de la moitié de l'Europe du iv<sup>e</sup> au iii<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, comme il y a eu, plus tard, *romanisation* du Bassin méditerranéen et donc des trois quarts de la « Celtie ». *Assimilation* ne veut certes pas dire non-violence ; il n'y a qu'à prendre le modèle — bien connu — de la romanisation pour le comprendre, mais elle ne veut dire ni *submersion*, ni *génocide*. Ce qu'elle veut dire en tout cas, c'est « supériorité » sociale et technologique, ou plus encore que supériorité, *innovation*. Dans le cas des Celtes laténiens, cette innovation vient de deux points qui expliquent leur expansion rapide. Une nouveauté technologique, l'épée de fer, et une nouveauté sociologique, cette classe de guerriers libres dont parlent les historiens anciens. Or, il y a là combinaison de l'innovation technologique et

de l'innovation sociale. Les guerriers hallstattiens, une aristocratie menant des chars de combat comme les Perses ou les Egyptiens, n'avaient pas besoin de l'épée de fer, la lance à pointe de bronze suffisait pour ce mode de guerre. L'épée de fer, c'est le combat individuel d'hommes libres. La désintégration de la société hallstattienne est accompagnée d'importants mouvements de groupes humains qui entrèrent au début du iv<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ en conflit direct et brutal avec le monde méditerranéen. L'identité celtique des envahisseurs est aussitôt reconnue par les écrivains grecs. La société hallstattienne aristocratique — ce que nous savons par les sépultures (on n'a retrouvé que celles des « chefs » qui se faisaient enterrer debout sur leurs chars de combat) — a fait place à la société laténienne dont nous verrons que tous les critères sont démocratiques et égalitaires.

Paradoxalement, cet égalitarisme, cette absence d'autorité, s'accompagne dans le monde celtique de la naissance de la *monnaie*. Certes on peut dire avec Kruta que « l'introduction de l'usage de la monnaie chez les Celtes vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle ou le début du iii<sup>e</sup> siècle doit être attribuée au mercenariat plutôt qu'aux rapports commerciaux qui n'ont été probablement qu'à l'*origine* [souligné par nous] de l'apparition postérieure de certains types monétaires ». Mais Kruta privilégie dans son étude les Celtes orientaux, Bohême, Hongrie, Roumanie, par rapport aux Gaules et aux Bretagnes. Si ce n'est que justice par rapport à l'ignorance dans laquelle ils ont été en général mainte-

nus, c'est sous-estimer ainsi les routes de l'étain et notamment les deux principales, la *gauloise* (Rouen-Marseille) contrôlée *in fine* par les Arvernes et l'*armoricaine* contrôlée par les Vénètes. L'important est de constater avec Kruta que l'expansion laténienne s'accompagne d'un *dépérissement général de l'Etat*; ainsi « le fait le plus remarquable par rapport à la période précédente est l'abandon généralisé des centres fortifiés. A l'exception des régions où les Celtes ont été soumis à une influence prépondérante du milieu local, comme cela semble être le cas dans le sud-ouest de la Celtique par les Celto-Ligures (Aquitains?) et les Celtibériens, *on ne constate nulle part l'existence de forteresses*. Ce phénomène n'est pas seulement l'expression de la force et de la stabilité intérieures du monde celtique, c'est aussi le reflet d'une dispersion des activités économiques et de *l'absence d'un pouvoir centralisé* [souligné par nous], que confirme d'ailleurs l'éparpillement de la classe militaire en d'innombrables petites nécropoles ». En ce qui concerne l'habitat, nous dit Kruta, « on ne peut observer aucune trace notable de différenciation sociale dans le cadre de ces hameaux<sup>17</sup> ».

Récapitulons. Les Celtes, après le dépérissement de la civilisation hallstattienne, basée sur une aristocratie guerrière, sont devenus une société sans Etat, une société d'hommes libres armés, cela a été l'occasion d'une formidable vitalité qui les a amenés d'un

17. Venceslas Kruta, *op. cit.*, pp. 100 et 101.

territoire restreint, quoique non négligeable — entre Bourgogne et Bohême — jusqu'aux extrémités de l'Europe — Irlande, Armorique, Portugal, Thrace, puis Asie Mineure et Italie centrale. Cette expansion basée sur la supériorité de l'épée de fer a pu être sanglante, elle n'en a jamais moins été culturelle au sens où le vecteur de l'expansion a été la langue et les institutions civiles et religieuses. Les minorités, notamment les plus consentantes, ont subsisté mais elles ont été « celtisées » dans les deux sens du terme : *linguistique* et *institutionnel*. Tel fut le cas notamment de la civilisation maritime des mégalithes de l'actuel Morbihan baptisée Vénète par les Celtes comme par les Romains.

#### CELTES ET GRECS :

#### POURSUITE DE L'EXPANSION, LE MERCENARIAT

En effet, les Celtes imprimeront en Europe une civilisation très originale, une culture et une technologie remarquables. Mais s'ils n'auront rien à craindre des Hellènes au point que les plus puissants de leurs monarques, tels Alexandre le Grand ou Denys de Syracuse, traitèrent avec eux, au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, ils se heurteront bientôt au Sud à une nouvelle force montante, « l'impérialisme » romain. De fait, si les Grecs d'Orient craignent les Celtes (après la mort d'Alexandre, le pillage de Delphes, celui de Byzance, la création de la Galatie et sa longue

lutte avec Pergame<sup>18</sup> sont là pour les faire craindre), les ennemis de la Rome montante en Occident y verront, de la prise de Veies (396 avant Jésus-Christ) à la prise de Carthage (en 146 avant Jésus-Christ), des alliés formidables. Lorsque les Celtes de Milan s'emparent, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, de la citadelle étrusque de Bologne, Etrusques comme Syracusains virent là probablement le bon moyen de barrer la route aux Romains. Il ne faut donc pas voir l'expansion celtique en Italie comme une suite de migrations « barbares » incontrôlées. La « diplomatie » celtique existait, comme celle des Grecs ou des Etrusques — l'absence d'Etat n'entraîne pas l'absence de relations internationales ! Ni d'ailleurs de stratégie : les Celtes installés en Romagne peuvent faire trembler l'Etrurie comme la Vénétie, de là ils descendent vers Ancône, selon une bande de terre de 50 km de long sur 200 km de profondeur, ce qu'on appellera les Marches. Ils sont aux sources de la vallée du Tibre, ils peuvent menacer Rome. Bref, maîtres de la Romagne et des Marches, tel César Borgia, ils contrôlent toute l'Italie centrale. Cela n'est pas pour déplaire à Syracuse ou à Tarente, qui au sud, comme boucliers contre Rome, ont un autre allié « barbare », les Samnites.

On voit donc que, durant la période hellénistique, les Celtes sont non seulement les maîtres de l'Europe

18. Lutte à laquelle nous devons le splendide « Gaulois mourant », chef-d'œuvre de l'art hellénistique, actuellement au musée des Thermes à Rome.

centrale mais aussi les arbitres de l'Europe méditerranéenne. Et de fait Rome va trembler devant les « tumultes » gaulois. Entre la victoire de l'Allia (387 avant Jésus-Christ) et la prise de Rome en 385 avant Jésus-Christ — mais pas de sa forteresse — et la défaite de Télamon en 225 avant Jésus-Christ, qui les rejettera au-delà du Pô, pendant 110 ans les Celtes vont imposer leur loi aux Romains ; cela explique entre autres que la conquête de l'Italie par Rome ait été si longue — Denys de Syracuse, s'il avait prémédité la chose en les appelant vers le sud, avait bien calculé. Mais la vitalité celtique ne se bornera pas à paralyser la naissance de la communauté militaire romano-italique. Outre les « guerres d'Italie », les Celtes ont trouvé un autre débouché à leur vitalité guerrière : le mercenariat. Cette institution dans l'Antiquité n'est pas maudite comme le voudra l'Eglise au XII<sup>e</sup> siècle ; nous savons qu'elle n'est incompatible, bien au contraire, ni avec le progrès économique, ni avec le progrès démocratique comme l'a montré l'exemple de la Suisse et nous ajouterions, dans le cas des Celtes, ni avec le progrès culturel. En effet, dans une Europe qu'ils dominent et qui est devenue trop petite pour eux, le mercenariat au profit des puissances hellénistiques est une merveilleuse source de profits, de voyage, de culture.

Denys de Syracuse a probablement attiré de bon gré les Celtes dans les Marches. Mais il ne s'est pas contenté de cette manœuvre, il en a embauché et cela lui fut fructueux. Agathocle, son successeur, va suivre

sa voie : c'est grâce aux mercenaires celtes que, précurseur de Régulus et de Scipion, il va prendre pied en Afrique, vainement d'ailleurs car il n'est pas maître des mers. Mais dès lors la valeur des Celtes est lancée sur le marché. Les souverains hellénistiques qui s'efforcent avec des poignées de « compagnons » grecs de maintenir leur suprématie sur des Empires immenses ont besoin de tels mercenaires ; Ptolémées et Antigonides rivaliseront pour se les arracher et les prix monteront et aussi « les révoltes salariales ». Tout cela crée un échange incessant d'hommes et de monnaie qui émigrent vers le cœur de la Celtie car, à la limite, le mercenariat est moins dangereux et plus profitable que le pillage. Carthage aussi recrute des Celtes et massivement pour la première guerre Punique (264-241 avant Jésus-Christ), elle sait leur valeur depuis Agathocle.

La grande révolte des mercenaires est « en grande partie celtique », nous dit Venceslas Kruta. Là aussi « révolte salariale », ce que montre bien Flaubert, et il ne s'est pas trompé. La seconde guerre Punique (218-201 avant Jésus-Christ) c'est différent. Carthage n'a jamais été une menace pour les Celtes, la conquête de la Celtibérie, entreprise privée des Barcides<sup>19</sup> entre les deux guerres Punique, ressemble à une entreprise d'embauche de mercenariat à grande échelle. Quant au recrutement d'Hannibal dans la plaine du Pô (en

19. Vient d'Hamilcar Barca, père d'Hannibal. Les Barcides forment le parti anti-romain.

218 avant Jésus-Christ), ce n'est plus de mercenariat mais de volontariat qu'il faudrait parler, les Cisalpins savent qui sont les Romains... L'infanterie de la victoire à Cannes (216 avant Jésus-Christ) sera une infanterie essentiellement celtique, ce seront eux, Celtibères et Cisalpins, qui formeront le centre du dispositif, qui ploiera mais ne cassera pas.

Seuls deux types de pays ne se sont pas servis des Celtes comme mercenaires, préférant les combattre à mort, Rome et la Macédoine (où Antigonos Gonatas les vaincra en 277 avant Jésus-Christ à Gallipoli, leur coupant les routes de l'Asie) ; c'est que ce sont les deux seules infanteries nationales et on sait que le heurt de la légion romaine et de la phalange macédonienne, aguerries encore plus par les guerres celtiques, sera terrible. Mais cela est une autre histoire...

Revenons-en aux Celtes et à la découverte fondamentale pour eux de la monnaie. La monnaie hellénistique, les Celtes l'ont adoptée et le monnayage celtique va se répandre en effet rapidement. Notons toutefois qu'un seul pays ne l'a jamais connu, de l'Antiquité aux invasions vikings : l'Irlande, ce qui n'est pas sans intérêt, car nous connaissons bien les institutions irlandaises du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ. Par contre, la *division du travail*, la différenciation agriculture/industrie, s'affirme, ainsi que l'essor du commerce et de la monnaie, avec de réels succès technologiques tant dans l'artisanat du cuir et du bois (tonneaux, attelages, herses, toutes choses qu'ignoraient Grecs ou Romains) que du fer (ce sont d'excel-

lents forgerons), la combinaison des deux étant poussée à sa perfection dans la construction navale.

#### CELTES ET ARMORICAINS : NAISSANCE D'UNE MARINE

Les Celtes n'étaient pas — et pour cause vu leurs origines continentales — des marins. Tout ce que nous savons d'eux aux origines se ramène à la navigation lacustre<sup>20</sup> où ils se montrent meilleurs artisans qu'architectes, meilleurs « pilotes » que navigateurs — au XIX<sup>e</sup> siècle les Suisses construisaient encore de merveilleux bateaux à voile latine qui, à défaut de capacités marines, étaient d'une construction magnifique ; dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il en était de même pour leurs vapeurs à aubes que l'on voit encore à Genève. Les « felouques » de Genève au XIX<sup>e</sup> siècle sont comme les « felouques » du Nil, de toujours et d'aujourd'hui, admirables par leurs volumes et peu nautiques<sup>21</sup>. Il en fut de même dans l'Antiquité ; Celtes sur les lacs suisses, Egyptiens sur le Nil furent de magnifiques artisans navals. Or, vers le IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ les Celtes s'établissent dans l'actuelle Bretagne qu'ils baptisent Armorique. Là, sur la côte sud, ils rencontrent une civilisation originale, les navigateurs de l'âge de bronze qui

20. *Archéologie*, n° 118, mai 1978, B. Arnold : « Les barques Celtiques des lacs Suisses, Bevain et Yverdon ».

21. *Le Petit perroquet*, n° 20, hiver 1976-1977, D. Gliksmann, « Ana aves shouff el felouket ».

descendent peut-être des constructeurs des mégalithes. Toujours est-il que les sanctuaires de Carnac comme celui d'Erdeven (les plus considérables des chantiers mégalithiques avec Stonehenge et Malmesbury) sont tous situés dans la zone qui se nomme toujours le Mor-Bihan, *la Petite Mer*. Il faudrait dire plutôt *les Mor-Bihan* car il y en a eu plusieurs de Corbilo — nom pré-celtique qui désigne l'actuelle Brière, à l'époque golfe marin — à la belle rade de Lorient en passant par l'autre « *petite mer* », celle d'Étel, le golfe du Morbihan proprement dit, avec les cités gallo-romaines de Vannes, Auray, Locmariaquer, et le golfe de Quiberon avec son chapelet d'îles, Belle-Isle, Houat, Houédic, et l'île de Groix à l'ouest. Toute cette côte entre la Brière et la Laïta, découpée à l'extrême, resserrée en bord de mer par les hauteurs boisées impénétrables<sup>22</sup> des landes de Lanvaux, était plus que propice à la naissance d'une grande civilisation maritime avec sa demi-douzaine de « *petites mers* », ses douzaines d'îles et ses multitudes de promontoires. Mer propice mais pas pour autant mer facile, comme l'exprime le chanteur breton Gilles Servat

« On dit que l'on y voit sa joie,  
On dit que l'on y voit sa croix,  
Je parle de l'île de Groix. »

22. Avant que Napoléon n'y taille des routes stratégiques.

Il faut préciser ce *ou bien ou bien* pour être tout à fait honnête. Car si les atterrages du Morbihan sont idéaux pour qu'y naisse une grande marine, les promontoires du Finistère, sinistres pour les navigateurs :

« *Qui voit Ouessant voit son sang  
Qui voit Sein voit sa fin* »,

cette île de Sein où vivaient des prophétesses si redoutées que nul n'osait y aborder, n'auraient pu donner naissance à une marine : que de pertes pour doubler le raz de Sein<sup>23</sup> ou la pointe Saint-Mathieu et que dire aussi d'un point de vue naval de l'aimable Trégor ? Les Abers du Léon connurent plus de naufrageurs que de marins. Et que dire plus à l'est de la baie de Saint-Efflam où l'on s'enlise plus qu'au Mont-Saint-Michel et de l'entrée de la rivière de Tréguier entre le Gouffre et l'Enfer de Plougrescant sans parler des « cailloux » de Ploumanac'h ? Ce ne sera que quelques siècles plus tard qu'une marine confirmée pourra s'installer ici, d'abord à l'embouchure bien protégée, mais étroite et sinueuse, de la rivière de Lannion, dangereuse à remonter, et surtout plus à l'est à Alet, au pays des Coriosolites, la future rivale de Saint-Malo.

Pour l'instant c'est sur la côte sud, plus clémente,

23. La dernière en 1978, le *Duperré*, navire amiral de la flotte de l'Atlantique.

que l'on navigue d'île en île, de golfe en golfe, et souvent les îles sont, dans des golfes, de petites cités lacustres naturelles. Et il y a aussi ces rudes promontoires, si faciles à fortifier d'un vallum. La civilisation pré-vénétique ne pousse pas bien loin à l'intérieur ses agglomérations : Vannes, Auray, Quimperlé, pour être au fond des rias, sont non pas des ports comme au Moyen Age mais des bases terrestres face à la sauvagerie des landes de Lanvaux ; les grands chantiers mégalithiques sont sur la côte, sur la presque-île qui s'étend de la rivière d'Etel à la rivière d'Auray, sur des promontoires, tel Locmariaquer, ou des îles, telle Larmor-Baden. Mais en outre, face à la côte sud de la Bretagne, à trois jours de navigation en ligne droite, il y a la Galice, puis la Lusitanie et plus au sud Gabès (Cadix), la grande base phénicienne sur l'Atlantique, l'ouverture de la Celtie sur la Méditerranée ! Les Armoricaïns n'auront pas la velléité de pousser vers le sud en cabotant, de Corbilo (Saint-Nazaire aujourd'hui), ils peuvent franchir la Loire, mais ils se heurtent au Marais Breton, puis au Marais Poitevin, puis aux côtes désolées des Landes. On imagine mal ce qu'étaient ces côtes il y a un siècle, avant que Napoléon III ne fixe le cordon littoral avec la forêt de pins. Ce n'était du Bec d'Ambès à la barre de l'Adour — au cours très changeant donc très dangereux — que désolation et absence d'abris. Le marais, la lande, c'est l'ensablement, les fièvres, la peste, bref pire que l'hostilité des hommes, tout ce que déteste

le marin ; d'autant que les coups de tabac, dans le golfe de Gascogne, sont redoutables.

Les Phéniciens, eux, en savent quelque chose qui, pour trouver l'étain fabuleux, ont été de Gabès à Corbilo en longeant les côtes ! (Ils ont bien fait ainsi le tour de l'Afrique pour le compte de Pharaon mais ce n'est ni très prudent, ni très rentable donc cela ne donne pas envie à ces marchands de récidiver trop souvent.) Ce voyage des Phéniciens le long des côtes atlantiques, nous le connaissons d'après le « *périple d'Himilcon* » au v<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ ; voyage mandaté par le gouvernement carthaginois sans doute et voyage d'exploration, non de commerce, c'est pourquoi Himilcon s'est servi d'un navire de guerre, c'est-à-dire à rames. Himilcon ne connaissait ni les vents ni les côtes de l'Atlantique Nord, d'autre part les rameurs constituent un nombreux équipage de *combattants*. Ils ne rament pas tout le temps bien sûr, la plupart du temps on marche à la voile et l'on tire le navire à la côte pour dormir et se ravitailler, telle est la coutume des navigateurs méditerranéens. C'est que les rameurs ne sont pas des chiourmes d'esclaves mais des citoyens ou des affranchis : des prolétaires salariés qu'il faut ménager car ils rament et combattent pour leur cité. On peut donc reconstituer le voyage d'Himilcon : parti de Gabès/Cadix à la moyenne de 50 milles marins par jour en repérant les rades bien abritées où il a pu faire escale. De Cadix à La Corogne, cela fait treize jours de navigation, de La Corogne à la Bidassoa six jours, mais les falaises

Cantabriques et la présence des Basques — que l'on peut déjà nommer ainsi — rendent le trajet dangereux dès Santander. Pirates sur leurs « pirogues », avec lesquelles ils pêchent peut-être déjà la baleine, et pillards à terre, il faut négocier avec eux ou montrer sa force ; il est vrai qu'une birème phénicienne porte 120 hommes armés et décidés. « Puis le navire remonte en deux jours (sans s'arrêter) parallèlement aux plages sablonneuses coupées de grands étangs salés jusqu'à la Gironde. Cette partie du voyage devait être particulièrement malaisée, en outre les vents du large entraînent un contre-courant de 5 nœuds le long de la côte. D'énormes rouleaux se forment qui viennent briser dangereusement sur les roches jusque par eaux profondes ou lourdement déferler sur les bancs en travers des entrées des rades avant la création du cordon littoral au xix<sup>e</sup> siècle bien entendu. De la Gironde à la Bretagne, la côte [nous l'avons vu] n'est pas non plus très favorable. Le voyage complet de Gabès à Corbilo pouvait ne prendre que vingt-quatre jours mais il est prudent de doubler ce chiffre en tenant compte de tous les aléas possibles, soit au moins un mois et demi à deux mois. Donc il paraît impossible qu'aucun trafic sérieux se soit instauré entre la Bretagne et l'Espagne du sud antérieurement à l'an 500 avant Jésus-Christ<sup>24</sup>. »

Néanmoins, si elles n'étaient déjà en usage, *la voile*

24. Cf. Philip Banbury : *A la recherche des premiers marins*, Ed. France-Empire, Paris, 1977, pp. 137 et 139.

et la rame<sup>25</sup> apparurent en Europe du Nord entre 500 et 400 ans avant Jésus-Christ et en premier lieu dans le Morbihan, le premier point « d'atterrissage » des Phéniciens. En effet, à l'époque, les Vénètes connaissent déjà un embryon de trafic maritime et vont chercher l'étain en Grande-Bretagne pour le stocker à Corbilo, ils préfèrent que les Phéniciens ne dépassent pas cette limite de la Basse-Loire et les Phéniciens sont d'ailleurs trop contents, ils sont à l'extrême limite de leurs forces et ne tiennent pas à continuer le long d'une côte malgré tout difficile. Nous sommes aux limites extrêmes de deux civilisations où il n'y a nul besoin de guerre mais plutôt de commerce et d'échange, comme plus tard sur la route de la soie entre Rome et l'Inde ou la Chine. Il est évident que les bateaux phéniciens qui suivront la voie d'Himilcon ne seront pas conçus pour la pure exploration, la route est reconnue, les vents, les lames et les courants aussi, ainsi que les dangers dus aux hommes avec qui on a dû négocier. On enverra donc des bateaux de commerce qui doivent revenir chargés d'étain mais aussi d'ambre, indispensable aux prêtres comme aux courtisanes. Ce type de bateau marchand punique qui se perpétuera sous tout l'Empire romain, c'est le « ponto ».

C'est un vaisseau « rond » et non plus un vaisseau « long », qui marche essentiellement à la voile. Il en

25. Ces deux révolutions quasi simultanées dans le domaine énergétique, la rame et la voile, sont « récentes », auparavant on utilisait la pagaie bien moins efficace.

existe deux grands types standardisés, selon qu'ils sont de gros ou de petit tonnage. Les « petits », ce sont les « 2000 amphores » ou Phortagogos, d'une longueur de 22 à 24 mètres ; ce type de navire est resté en usage très longtemps dans le golfe de Gascogne : jusqu'à la construction en fer<sup>26</sup>.

L'autre type, le gros bateau rond c'est le « 10000 amphores » ou Myriagogos ; si ses dimensions sont augmentées d'un tiers, 36 mètres de long sur 12 mètres de large<sup>27</sup>, le tonnage, lui, est quintuplé. Il est probable que les premières copies que firent les habitants pré-celtiques du Morbihan aient été des « 2000 amphores » : ils sont plus aisés à construire et à manier, le travail de charpenterie qu'ils nécessitent, ainsi que la solidité des voiles, des ancres et des cordages présentent moins de difficultés. Très vite, grâce à ce bateau, ces excellents marins dépasseront Corbilo et iront vendre l'étain aux Phéniciens jusqu'à La Corogne ou Vigo ; il y aura émulation, libre commerce. Là encore pas de guerre, la production

26. On voyait encore dans les années 50 des thoniers de Groix en bois de ce tonnage : hormis l'arrière modifié par l'hélice et le gouvernail, ils ne devaient guère différer des « pontos » puniques qui, eux, avaient l'étrave et l'étambot à peu près identiques. Nous en avons encore vu un, à marée basse, en 1977, dans le port de Saint-Jean-de-Luz, il mesurait 22 mètres de long avec une carène assez plate, ce qui s'avère bien utile dans les pays de marées, et un tirant d'eau relativement faible pour sa taille, ainsi que César le découvre chez les navires des Vénètes...

27. Telle l'épave du *Grand-Congloé* (Marseille) étudiée par l'équipe de Cousteau ou l'épave de Giens étudiée actuellement par le C.N.R.S. qui, elle, ferait environ 40 mètres de long. Ces découvertes de l'archéologie en Méditerranée confirment les vues d'Emmanueli, « César et les Vénètes », *Annales de Bretagne*, t. 63, 1956, p. 65.

comme la demande laissent place à tout le monde. Et surtout les Carthaginois ne sont pas trop chauds pour remonter jusqu'à Corbilo ; mieux vaut payer plus cher et n'aller qu'à La Corogne ou Vigo, les bénéfices sont toujours immenses à l'arrivée à Carthage.

Le jour où un « ponto » venu de Bretagne, au lieu de longer la côte, traversa en ligne droite le golfe de Gascogne, du Morbihan à La Corogne, les Armoricaïns exploitèrent cette partie du trajet. En effet, eux n'étaient pas des Méditerranéens, ils connaissaient les longues traversées et les tempêtes de l'Atlantique. Rien que la route de Groix à Ouessant représente un trajet, si court soit-il, dix fois plus difficile que de Carthage à Gabès ou de Gabès à Vigo ; il n'est pas question là de longer la côte dans ces mers déchainées ni de chercher un havre pour la nuit : atterrir est bien la chose la plus dangereuse qui soit, dans ces parages mieux vaut dormir en mer.

Au large et face à Ouessant, il y a les îles Sorlingues où se trouve encore de l'étain, il y a la Manche à traverser dans sa plus grande largeur, ce n'est guère différent du golfe de Gascogne. Le commerce du Morbihan (petite mer, en breton) progresse donc dans le nord comme il progresse dans le sud. Une grande civilisation maritime s'élabore grâce à l'une des technologies méditerranéennes, le bateau rond à voiles et à bordé, les Vénètes n'ont que faire d'un bateau long et de ses rames dans ces mers déchainées, d'ailleurs ils n'ont pas d'ennemis à éperonner. Cela se passait aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles avant Jésus-Christ.

Or, en 310-304, nous savons par Strabon qu'un navigateur grec de Massalia (Marseille), Pythéas, forçant le blocus carthaginois des Colonnes d'Hercule, s'est aventuré dans ces eaux et même bien au-delà et que les peuples marins qu'il y a rencontrés étaient des Celtes, ce à quoi il s'attendait, d'ailleurs, puisque au départ de Marseille il avait emmené comme interprète un Celte de la région d'Arles. Et Marseille, disons deux mots de Marseille... Contrairement à l'opinion répandue, elle ne fut pas en guerre avec les Celtes car c'étaient des Ligures qui la serraient de près (les habitants de l'oppidum d'Entremont, près d'Aix) ; c'est contre les Ligures, contre leur piraterie côtière et leur brigandage terrestre, que Marseille dut faire appel aux Romains et passer ainsi de l'indépendance à l'autonomie : Rome se chargeant de pacifier la terre et la mer, protégeant ainsi son commerce et son agriculture. Mais les Celtes, quand bien même ils l'auraient voulu, auraient-ils pu attaquer Marseille ? Songeons un instant à cette cité de 50 hectares, soit 10 kilomètres d'enceinte, avec ses murailles formidables, ses dizaines de tours telles que nous les ont révélées les fouilles de la Bourse, munies d'embrasures pour catapultes sous casemate qui permettaient un tir rasant meurtrier alors qu'ordinairement les catapultes étaient seulement au sommet des tours — cette ville que César a mis six mois à réduire (en 49 avant Jésus-Christ) par le blocus après l'avoir vaincue deux fois par mer, alors qu'en Méditerranée, les Celtes n'avaient ni port ni marine. Là, comme à Rome

après l'Allia, il fallut aux Celtes composer avec les Massaliotes. Et d'abord sur le plan économique : une des routes de l'étain, purement maritime, passait par les bateaux armoricains jusqu'à Vigo où se faisait l'échange avec des navires puniques, de là elle gagnait Carthage par les Colonnes d'Hercule. L'autre, terrestre, allait des Cornouailles (« française ou anglaise »?), on ne sait si l'étain venait des îles Sorlingues ou des îles d'Ouessant et Molène) à Rouen ; de là elle remontait la Seine, puis descendait le Rhône jusqu'à Marseille. Cette route était de loin la plus coûteuse : il n'y avait guère de différence entre Vigo et Rouen, pour les vaisseaux vénètes partant des Cornouailles, le trajet ne va que du simple au double, ce qui n'est rien en mer.

Par contre, pour la voie fluviale, que de péages et que de ruptures de charge entre Seine et Saône... Mais la voie des Colonnes d'Hercule était interdite aux Massaliotes par les Carthaginois ! On sait les malheurs qu'eut Pythéas pour l'avoir forcée<sup>28</sup> mais on sait aussi de lui de précieuses données sur la vie des Celtes et la confirmation que la route de l'étain trans-Gaules existait bel et bien. C'est en effet à Rothmago (Rouen) après avoir remonté la Sequana (Seine) et revenant de son exploration dans les mers du nord que Pythéas reçoit un message de violents reproches. Les Timouques de Massalia l'accusent de ne pas leur avoir

28. Rentré à Marseille, sa mission accomplie, il fut, sous la pression de Carthage, condamné par les magistrats pour y avoir coulé un navire carthaginois.

donné de ses nouvelles et concluent : « Si tu n'as pas trouvé de passage vers le Pont-Euxin, ne manque pas de revenir chargé d'ambre ou d'étain, sinon gare à toi... » Et Pythéas s'empresse d'envoyer un messenger terrestre pour annoncer son retour avec les richesses promises. Cette vallée du Rhône par où descend le messenger de Pythéas, se laissant porter par le courant, c'est par elle que va remonter la civilisation grecque et inonder toute la Celtie gauloise, à commencer par la plus puissante tribu, les Arvernes, tandis que, coupant droit à travers le golfe de Gascogne, les statères macédoniens (les « Philippes », les mêmes pour les Marseillais que pour les Carthaginois, les dollars de l'époque) vont inonder les Armoriciens (Ossismes, Vénètes, Coriosolites) ; à deux bras — Puniques et Grecs, Carthage et Marseille — la Gaule est saisie par la « civilisation ». L'ambre et l'étain s'échangent contre l'or et bientôt les cités gauloises créent leurs propres ateliers de monnayage en Auvergne et en Armorique.

#### CELTES ET ROMAINS :

#### UN CHOC DÉCISIF, LA GUERRE DES VÉNÈTES

Les Vénètes avaient le monopole des transports sur mer au nord de La Corogne/Vigo, notamment de l'étain, monopole reconnu tant par les autres cités gauloises et « bretonnes » que par Carthage. Carthage détruite par la III<sup>e</sup> guerre Punique (en 146 avant

Jésus-Christ), il est douteux que les Romains tentèrent dans un premier temps de le leur ôter, l'Océan n'étant pas leur fort... Mais sur terre, irrésistiblement, les légions furent amenées à absorber la Gaule. Ce fut une phase décisive de la destructuration du monde celtique commencée par l'annexion de la Cisalpine, puis de la « Province », puis de l'Espagne celtibère. César, on le sait, ayant exterminé les Helvètes par un massacre<sup>29</sup> dont il se vante avec une ingénuité désarmante au <sup>xx</sup>e siècle, entreprit de soumettre toute la Gaule du Rhin aux Pyrénées. Il en vint donc à rendre tributaire l'Armorique, expression qui recouvrait l'actuelle Bretagne, plus la Normandie côtière, soient huit ou dix « cités » gauloises. Certes, les Vénètes comme les autres Armoricains donnèrent des « otages » à César, mais il y eut un malentendu sur ces termes. Sans doute en remettant des jeunes gens aux Romains, les Vénètes pensèrent-ils qu'il s'agissait d'une sorte de « stage culturel » du type de ceux que les Gaulois allaient faire chez les druides de « Bretagne » pour y parfaire leur éducation. Ils ne songeaient nullement qu'en faisant ainsi ils se livraient eux et leurs enfants comme des esclaves...

Toujours est-il que César croyant la Gaule pacifiée s'en alla, probablement à Lucca, rencontrer les autres triumvirs, laissant hiverner ses légions. Or, le jeune

29. Ceux-ci, au début de la guerre des Gaules, en passant le Rhône donnèrent à César un prétexte pour entamer la conquête. Afin d'effrayer les Gaulois, il massacrait hommes, femmes, enfants.

Brutus<sup>30</sup> cantonné avec plusieurs d'entre elles dans la région des Andes (Anjou actuelle), alla demander aux Vénètes du grain et du fourrage pour l'hiver sur un ton qui dut les détromper sur le sens de la présence romaine. Non seulement les Vénètes ne leur donnèrent rien, mais encore ils exigèrent qu'on leur rende leurs otages et, les Romains s'y refusant, ils retinrent à leur tour les ambassadeurs de Rome. C'était le *casus belli* soudain, désiré des deux côtés. A la nouvelle de la captivité de ses ambassadeurs, César revient en hâte en Gaule tandis que les Vénètes confédèrent les Armoricains contre la puissance romaine : en même temps, leurs émissaires soulèvent tout ce qui n'est pas soumis, c'est-à-dire l'Aquitaine, peuplée de Basques et non de Gaulois, et font appel aux Germains par l'intermédiaire de Ménapiens qui bordent l'embouchure du Rhin. On remarquera que hormis les clients directs des Armoricains, les Vénètes ne trouvent guère comme alliés de « pays » celtiques, les Gaulois pour l'instant doivent trouver sans inconvénient la « présence » romaine ; ils ne réalisèrent, hélas, que quatre ans plus tard ce qu'elle signifiait.

A ce conflit, qui s'ouvre sur trois fronts, César réagit avec sa rapidité habituelle : il envoie la moitié de sa cavalerie légionnaire et douze cohortes faire un mouvement éclair vers l'Aquitaine, avant même que les Basques aient eu le temps de bouger ; de même il

30. A ne pas confondre avec le fils adoptif et futur meurtrier de César.

déplace l'autre moitié vers le Rhin, ce qui dissuade les Germains de le passer soumettant les Gaulois Morins (Boulogne) et Ménapiens (Bruges-Anvers). Et, enfin, il frappe en Armorique : sur la côte nord deux légions s'ébranlent, soumettant le Cotentin et écrasant les Coriosolites près d'Avranches<sup>31</sup> mais surtout il réserve le gros de ses troupes aux Vénètes. Et là, c'est l'échec complet... Les Vénètes habitaient de multiples promontoires — sans compter les îles — barrés d'un double retranchement qui leur servait d'oppidum. Les Romains étaient experts dans la guerre des sièges et cela n'eût pas constitué pour eux un bien gros obstacle si les Vénètes ne s'étaient pas servis aussi de leur flotte. En effet, quand, à force d'efforts et de courage, les légions avaient réussi à forcer la première défense, les assiégés s'embarquaient à marée haute pour aller se réfugier dans un autre site fortifié, un peu plus loin. Aussi, les Romains tentèrent-ils de contourner l'obstacle en construisant des tours sur la grève aux flancs des remparts, mais la marée détruisit les ouvrages. C'était un éternel recommencement, une manœuvre occupant la plus grosse partie de l'été, sans résultat.

Pendant ce temps les Vénètes pressèrent les « Bretons » de débarquer et de les secourir, et la Gaule, qui n'avait pas fait mine de bouger, pouvait très bien se soulever. Il fallait, pour César, en finir au plus vite

31. Le « trésor » — composé de pièces d'or — des Coriosolites caché après la défaite a été récemment retrouvé à Jersey, au cours des années 70.

sous peine, chose plus grave que tous les Gaulois réunis, d'être rappelé à Rome par les manœuvres du Sénat. D'ailleurs, César avait compris qu'on ne viendrait à bout des Vénètes que sur mer et ordonnait de construire une flotte. Sur la nature de cette flotte et sur celle des Vénètes, nous avons les témoignages de César et de Dion Cassius qui s'éclairent l'un l'autre, y compris quand ils se contredisent, les motivations des deux auteurs étant très différentes<sup>32</sup>. César nous dit qu'il avait ordonné de construire une flotte sur la Loire dans la région des Andes, donc entre Ancenis et Angers, et une autre chez ses alliés Pictons et Senones (Poitou et Charentes) ; d'autre part, il fit venir des pilotes et des équipes de rameurs de la « Province ». Mais il ne nous en dit pas plus sur le type de ses vaisseaux ; pour avoir des détails il faudra les comparer à ceux des Vénètes au cours de la bataille qui va suivre. Dion Cassius ajoute, quant à lui, qu'il fit venir une troisième escadre de la Méditerranée. La chose n'est pas impossible, les Phéniciens l'avaient fait dans des temps reculés, bien plus tard Polin de la Garde fit passer ses galères, par un coup d'audace, de la Méditerranée à l'Atlantique en 1542, non sans un très grand succès contre les vaisseaux à voile ; mais l'opération était et fut peu courante et très dépendante de la météorologie. Les constructions locales n'étaient nullement des constructions médiocres. En effet, nous

32. Dion Cassius, écrivant bien après l'événement, est impartial tandis que César écrit un plaidoyer « pro domo ».

avons vu que César avait fait venir de la Province « des équipes de rameurs ». Pour de simples barques à rames, des rameurs gaulois eussent suffi ; il s'agit là d'équipes de spécialistes, de ces « alliés » qui s'embauchaient pour vingt ans comme rameurs professionnels et d'autre part, pour mentionner un tel déplacement, il faut qu'il s'agisse de gros effectifs. Il en est de même pour les « pilotes », mot auquel il ne faut pas donner le sens usuel ; s'il s'agit de gens connaissant les mers et les côtes locales, les Pictons étaient de bien meilleurs « pilotes » que ceux de la « Province », il faut entendre des gens aptes à manier des trirèmes, des marins spécialisés. César n'a donc pas eu besoin de faire venir l'escadre de la Méditerranée dans les mers atlantiques, il a fait venir le plus important mais par terre : les hommes, les équipages et sans doute aussi les architectes, qui seront, bien sûr, aidés par le gros de la main-d'œuvre locale d'Anjou et du Poitou, notamment par les excellents charpentiers gaulois.

Cette hypothèse, la construction de trirèmes en Gaule, nous éclaire sur la suite du texte de César, sur la technologie et la taille des vaisseaux vénètes et romains comparés. Mais César va commencer par les énormes vaisseaux vénètes, émerveillé qu'il est par leur taille et leurs capacités nautiques : « Leur carène était notablement plus plate que les nôtres afin qu'ils eussent moins à craindre les bas-fonds et le reflux ; leurs proues étaient très relevées et leurs poupes de même, appropriées à la hauteur des vagues et à la

violence des tempêtes... Le navire entier était en bois de chêne, pour résister à tous les chocs et à toutes les fatigues. Les traverses avaient un pied d'épaisseur et étaient assujetties par des chevilles de fer de la grosseur d'un pouce. Les ancres étaient retenues non par des cordes mais par des chaînes de fer. En guise de voiles, des peaux, minces et souples... Quand notre flotte se rencontrait avec de pareils vaisseaux, elle n'avait d'autre avantage que sa rapidité et l'élan de ses rames, tout le reste étant en faveur des navires ennemis, mieux adaptés à la nature de cette mer et à ses tempêtes. En effet, nos éperons ne pouvaient rien contre eux, tant ils étaient solides. La hauteur de leur bord faisait que les traits ne les atteignaient pas aisément et qu'il était difficile de les harponner. Ajoutez à cela qu'en filant sous le vent, quand celui-ci devenait violent, il leur était plus facile de supporter les tempêtes, qu'ils pouvaient mouiller sur les bas-fonds sans craindre pour autant d'être mis à sec, enfin que si le reflux les laissait, ils n'avaient rien à craindre des rochers et des écueils : toutes choses qui constituaient pour nos vaisseaux un redoutable danger<sup>33</sup>. » Cette description, contrairement à ce que disent certains, montre en quoi César était devenu connaisseur des questions nautiques et ne s'était pas lancé dans la guerre des Vénètes à l'improviste<sup>34</sup> et sa

33. Jules César : *La Guerre des Gaules*.

34. César fut capturé vers 67 avant Jésus-Christ par les pirates à l'époque pompéienne et vécut des mois parmi eux comme captif. Puis, libéré, il monta une expédition pour les châtier ; nul doute qu'il eut

remarquable précision nous permet de préjuger de ce qu'est le vaisseau vénète : un marchand de type punique, un « Ponto », avec quelques améliorations décisives qui en font, sur une mer agitée, un remarquable « guerrier ». Nous suivons ici la thèse remarquable de Louis Kervran<sup>35</sup> qui a travaillé pendant trente ans sur les navires celtiques. D'où pouvaient venir, nous dit Kervran, ces puissants vaisseaux vénètes chez un peuple continental comme les Celtes sinon d'une influence extérieure clairement marquée ? Or, la seule influence extérieure depuis 1 000 ans dans ces parages (1100 avant Jésus-Christ, fondation de Gabès-Cadix ; 56 avant Jésus-Christ, guerre des Vénètes), c'est l'influence punique des Phéniciens puis des Carthaginois. Nous savons déjà que La Corogne servait de frontière et de transit sur « la route de l'étain » entre Celtes et Puniques. En même temps qu'ils faisaient entrer l'Armorique dans ce circuit commercial décisif, les Puniques l'initiaient au seul type de navire adapté au transport océanique : le Ponto, le « vaisseau rond » qui restera, même en Méditerranée, le transport romain classique. Peu à peu les Vénètes acquirent une telle maîtrise qu'ils prirent en main eux-mêmes, nous l'avons vu, les liaisons commerciales à longue distance, et qu'il y eut ce partage d'influence à La Corogne ou à Vigo. Or, la

l'occasion dans ces conditions de s'intéresser de près, très jeune, à l'art naval.

35. Louis Kervran, *Saint Brandan*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1978.

description que nous fait César correspond trait pour trait aux plus récentes découvertes de l'archéologie sous-marine. La « carène plate » est du type du vaisseau romano-punique du *Grand-Congloué*, fouillé par l'équipe Cousteau et reconstitué par F. Lallemand<sup>36</sup> ; il en est de même pour le bois de chêne du bordé. Quant à la proue et à la poupe relevées, si malheureusement l'archéologie ne nous restitue pas les hauts d'une épave, toute l'iconographie romaine le confirme et l'utilité en est évidente dans le tangage, pour plonger dans les vagues ou pour éviter que les « déferlantes » — les lames de fond très courantes sur les côtes bretonnes — n'emportent l'homme de barre et ne saccagent le pont. César montre aussi les seuls avantages des Romains : la vitesse, qui sert à fuir et non à combattre (car l'éperon des trirèmes est impuissant face à la solidité de ses coques), et l'autonomie des rames, c'est-à-dire la faculté de se déplacer sans le vent, dont nous verrons plus loin ce qu'il en fut. Nous apprenons d'autre part que la hauteur du bord empêche les traits ennemis de porter et que les Vénètes peuvent mettre beaucoup de « toile » par les plus grandes tempêtes. Nous avons donc affaire à un très gros vaisseau, de coque et de carène profondes quoique « plates », c'est-à-dire pouvant talonner les récifs avec un minimum de risque, à l'avant et à l'arrière relevés, tels les transports qu'on voit sur la

36. Cf. Ferdinand Lallemand, *Markos Sestios* (du nom présumé de l'armateur de l'épave « identifié » par l'équipe Cousteau), Editions de Paris, 1965.

colonne de Trajan ! Alors César, nous dira-t-on, à leur vue n'aurait pas dû être si ému ? Ce sont des marchands comme on en voit pacifiquement dans toute la Méditerranée. Oui, mais outre le fait que les Celtes les ont beaucoup perfectionnés — les chaînes de fer des ancres et les ancres elles-mêmes en fer (les Romains usaient d'ancres en bois) et surtout les voiles de cuir, ce qui permettait de porter un maximum de voiles sans qu'elles se déchirent — ces vaisseaux dans l'Atlantique pourvus d'un équipage d'élite, à la fois guerriers et marins, deviennent de redoutables machines de guerre. Nous le savions déjà en Méditerranée, le « ponto », le cargo à deux mâts d'origine punique, est très maniable pour son tonnage, en effet le mât avant incliné vers la proue est un mât de bouline dont la voile sert à gouverner plus qu'à porter ; grâce à cette poulaine et avec ses formes rondes, il vire donc aisément, ce qui n'a jamais été le cas des galères. Sa taille et sa solidité sont telles que, poussé par le vent, s'il « éperonnait » une galère, en étant dépourvu d'éperon, il la casserait en deux comme une coque de noix ! Naviguant, malgré les récifs, à grande vitesse, sur une mer déchaînée, il est difficile pour des galères de l'aborder, elles dont les rames s'empêtrent avec les vagues. Quand elles s'approchent et tentent de le « bombarder » de leurs traits, il les domine de plusieurs mètres, donc ce sont les siens qui portent ; quant à l'abordage proprement dit, comme il ne semble pas que des trirèmes puissent être munies du

fameux « corbeau<sup>37</sup> » dont se servirent les quinquèmes de Rome contre Carthage, il est à peu près aussi difficile de les « harponner » avec des grappins que d'expédier un pilum sur son pont, les Romains ne sont pas des « pirates » pour se lancer à l'assaut d'un navire de haut bord en montant à la corde sous une grêle de traits ; ce type de combat correspondrait bien peu à leur formation légionnaire !

Si nous parlons tant des Vénètes du Morbihan, c'est que, à travers leur incroyable pérennité, ce sont eux qui firent entrer l'Armorique, puis après la Bretagne, en tant que grande civilisation maritime, dans l'Histoire. Et ce par César qui à la fois introduisit l'Etat chez eux et le signifia par écrit. Il faut ici en venir à Jérôme Carcopino pour bien comprendre les « Commentaires » de César sur la guerre des Gaules : « Pendant tout le temps qu'ont duré ses campagnes en Gaule, de 58 à 51 avant Jésus-Christ, César ne manque pas d'envoyer très régulièrement au Sénat le compte rendu de ses opérations. C'étaient des éphémérides, nous dirions aujourd'hui les feuillets de son journal de marche qui, transmis dans les formes aux sénateurs, étaient reproduits dans les *Acta* pour la plus grande gloire du rédacteur. Ces rapports que Salomon Reinach définit au cours de la Deuxième Guerre

37. Le « corbeau », sorte de passerelle d'abordage, qui s'abattait et s'accrochait sur le pont ennemi, laissant passer deux légionnaires de front, et transformait ainsi le combat naval en combat terrestre, ce qui est bien romain et ce qui leur réussit admirablement contre les Carthaginois.

mondiale comme des " communiqués ", César n'eut ensuite que le mal de les écheniller et de les coudre bout à bout pour achever, avec une surprenante rapidité, la composition de ses " Commentaires " <sup>38</sup>. » Mais s'il en profite pour valoriser son rôle personnel, par contre César, quand il décrit tout ce que la technologie celtique a produit de mieux (héritière elle-même dans ces régions des civilisations mégalithiques), le fait avec une précision admirable.

En effet, s'ils n'ont pas introduit de nouvelles différenciations entre les classes chez les peuples du Mor-bihan, les Celtes ont perfectionné la division du travail entre l'agriculture et l'industrie, division qui s'est manifestée par de réels succès, tant dans l'artisanat du cuir et du bois (tonneaux, attelages, herses, etc.) que dans celui du fer (les Celtes comme forgerons ne seront surpassés que par les Germains des Invasions au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère); la combinaison de ces trois techniques, bois-cuir-fer, est poussée à sa perfection dans la construction navale, par ceux qui n'étaient pas à l'origine des marins. Les Celtes vénétiques ont construit de grands « pontons » de « 10 000 amphores », chefs-d'œuvre de charpentiers, comme seuls en possédaient à l'origine les Puniques et que les Romains imitèrent durant tout l'Empire, pour notamment ravitailler l'Urbs en blé.

Mais ces pontons géants, longs de plus de 35 mètres

38. Jérôme Carcopino, *Profils de conquérants*, Flammarion, Paris, 1961, p. 347.

et larges d'une dizaine, que l'on trouve en Méditerranée, ils les améliorèrent. Pour les rendre navigables sur la mer Atlantique ils les munirent, nous l'avons vu, de voiles de cuir, alors que les voiles de lin se seraient déchirées au vent, et d'ancres et de chaînes de fer, alors que les anciens avaient des ancres de bois et des cordages : là aussi il fallait résister aux éléments déchaînés. Les navires vénètes bien gouvernés pourraient changer leur destination pacifique pour une destination guerrière : ils peuvent, en effet, broyer avec leurs énormes coques les galères romaines ou encore, grâce à leurs francs-bords élevés, écraser leurs équipages et leurs rameurs sous leurs traits.

Et c'est effectivement cette pénible situation qui va se produire et que César décrit en ces termes : « Les nôtres (nos navires), avec leurs éperons, n'avaient point de prise sur eux tant ils étaient solides et la hauteur de leur construction faisait que les traits n'y atteignaient pas facilement et, en même temps, qu'il était peu commode de les harponner avec nos grappins. » Et plus loin : « Ils savaient en effet que l'éperon était impuissant, et si l'on élevait des tours, les vaisseaux barbares les dominaient encore par la hauteur de leurs poupes, si bien que nos traits lancés d'en bas portaient mal... » César nous indique ici clairement quel type de navires il opposa aux Vénètes, type que l'on peut aisément déduire de leur armement : éperons (deux fois cités), tours et grappins. En effet, d'après cela il ne peut s'agir que de galères de combat, impression qui est déjà confirmée par la

phrase : « Il (César) recruta des équipes de rameurs dans la Province. » Or, nous le savons, les rameurs des galères antiques ou médiévales — jusqu'à l'introduction de l'esclavage dans les galères, par l'ordre de Rhodes, à l'âge classique — étaient composés non de forçats, selon la légende, mais « d'équipes de rameurs », spécialisés et soldés, à Rome des « provinciaux », des affranchis et aussi, comme à Athènes, des « prolétaires ». Or, il n'existait que trois types de galères sous la République : la birème qui eut le plus de longévité, puisqu'elle survécut tout l'Empire sous le nom de Liburne, mais dont le rôle était plutôt la police des mers que la guerre proprement dite, la trirème, issue directement de la Grèce, qui ne survécut précisément à la République que dans la Manche et la Mer du Nord (dans la *Classis Britannica* basée à Boulogne), et la quinquérème qui eut son heure de gloire lors des guerres Puniques puis lors de la lutte d'Octave et d'Antoine, qui s'acheva avec la bataille navale d'Actium (31 avant Jésus-Christ) et la victoire d'Octave.

La birème « classique » était un petit navire, poussé à son point de perfection par Demetrios Poliorcète ; selon Björn Landström<sup>39</sup> ses dimensions étaient de 20 mètres de long sur 2,6 de large. La trirème, elle, était plus grande, les cales sèches du Pirée que nous avons retrouvées ont 37 mètres de long sur 6 mètres de large mais elles n'occupaient pas tout l'espace ; le

39. Björn Landström, *Bateaux*, Ed. du Compas, Paris, 1963.

navire punique de Marsala retrouvé par Honor Frost<sup>40</sup>, qui est vraisemblablement une quinquérème, a 36 mètres de long sur 4,8 de large ; comme les types antiques étaient très standardisés, celui-ci tiendrait donc aussi dans les cales en question. La birème avait 140 rameurs, la trirème 170, la quinquérème 270. Pour des raisons de temps et de moyens, il est exclu que César ait construit une de ces énormes flottes de quinquérèmes que l'on vit sous les guerres Puniques et sous la guerre entre Octave et Antoine<sup>41</sup>. Les chantiers qu'il improvisa sur la Loire, en Anjou et en Poitou, sur la côte, ne lui auraient pas permis en quelques mois de construire une telle flotte, ni la « Province » fourni assez de rameurs, si l'on sait que Rome mit quatre ans, lors de la première guerre Punique, en mobilisant les chantiers d'Ostie et de Tarente, à construire une armada de 200 quinquérèmes<sup>42</sup>. Or, nous dit César, les Vénètes lui opposèrent 220 vaisseaux ; comme il devait donc leur opposer raisonnablement un nombre égal de navires, il ne pouvait s'agir de quinquérèmes. Cela nous est d'ailleurs confirmé par le récit de la bataille. Les vaisseaux vénètes apparaissent immenses et ceux de Rome des coques de noix. Or, avec des quinquérèmes, l'effet eût été inverse — il n'existait pas à l'époque de voiliers de

40. Honor Frost, *La nave punica di Marsala*, Accademia dei Lincei, Rome, 1981.

41. Terminée par la victoire d'Octave (Auguste) en 31 après Jésus-Christ.

42. Malgré les exagérations de Polybe qui prétend qu'elle fut improvisée en une année sur un modèle carthaginois.

plus de 35 à 40 mètres de long et au-delà ils eussent été impossibles à manœuvrer —, d'autant que pour aborder les Vénètes, les Romains se seraient servis de l'arme typique de la quinquérème depuis les guerres Punique : le corbeau. Or, avec cette sorte de pont-levis, quand bien même les amures des vaisseaux vénètes eussent été plus hautes que celles des Romains, elles auraient pu être escaladées aisément. Pas de quinquérèmes donc dans la guerre des Vénètes. Il ne nous reste ainsi que la birème ou la trirème pour appréhender le type de vaisseaux utilisés. Et là, nous ne pouvons nous fier qu'aux armements et à la tactique navale qui y correspond. César parle d'éperons et de grappins (il s'agit de grappins lancés à la main, *scopulis*, et non des « crocs » des corbeaux, *corvus*) ; ce matériel banal est commun aux deux types de navires, mais il est fait allusion plus loin à des tours qu'on aurait pu ériger sur le pont des vaisseaux romains pour tenter, en vain, de dominer les Vénètes. La tour de combat sur les galères, ancêtres de nos « châteaux » ou « gaillards » sur les vaisseaux, date de l'époque hellénistique. Par son poids relatif elle semble ne s'adapter qu'à la quinquérème ou à la trirème. De même, dans ses campagnes antérieures en Bretagne, César parle de l'effet de son artillerie — il s'agit de catapultes ou de balistes — que César fait agir de ses navires de guerre placés aux ailes de sa flotte de débarquement. Or, il s'agit probablement de la même flotte que celle qui a vaincu les Vénètes. La catapulte, comme la tour, nécessite des vaisseaux d'au

moins la taille d'une trirème. Il n'est pas inconcevable que sur les chantiers de la Loire et du Poitou, avec l'excellente main-d'œuvre des charpentiers locaux et avec des ingénieurs romains — qui ont dû venir en même temps que les rameurs de la Province —, César ait pu faire construire en quelques mois environ 200 trirèmes.

La concentration entre les escadres de la Loire et du Poitou a dû se faire dans l'estuaire de la Loire ; sitôt faite la concentration de la flotte, « les sentinelles gauloises placées sur tous les points dominants du littoral vénétique la signalèrent dans leur capitale ; aussitôt la flotte vénète sortant du port où elle s'abritait, c'est-à-dire du golfe du Morbihan, forte selon César, de 220 voiles ou environ, courut sur la flotte romaine encore au mouillage et se mit devant elle en ligne de bataille<sup>43</sup> ».

Donc il semble que la flotte de César doive être broyée, écrasée par la flotte vénétique. Or, il n'en sera rien. On connaît en effet la suite. Les Romains avaient muni leurs vaisseaux d'une nouvelle machine destinée à combattre les navires à voiles, une longue faux emmanchée et pivotante. Il leur suffisait de pouvoir approcher d'assez près l'ennemi pour trancher les cordages de ses voiles et l'immobiliser. Là, les versions des historiens sur l'événement divergent. Pour Dion Cassius, écrivant plus d'un siècle après<sup>44</sup>, le vent

43. Cf. Arthur de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, Rennes, 1891.  
44. Né en l'an 155, il écrivit vers 220-230 après Jésus-Christ.

tomba, ce qui permit aux galères romaines de manœuvrer et avec leurs « machines » d'immobiliser définitivement les Vénètes ; selon César, les Romains commencèrent d'abord par couper les cordages puis, parachevant la défaite des Vénètes, la chute du vent interdit aux rescapés de s'enfuir. Le grand historien de la Bretagne, Arthur de La Borderie, a donné raison à Dion Cassius, faisant observer que seule l'absence du vent aurait pu permettre aux galères d'approcher les vaisseaux et de trancher leurs cordages ; en outre, nous dit La Borderie, Dion Cassius, qui écrit après l'événement, est « objectif » ; César, lui, a composé la *Guerre des Gaules*, nous l'avons vu, comme un outil de propagande, il avait donc intérêt à y vaincre les Vénètes sans l'aide du vent, mais pour ne pas mentir grossièrement il s'est contenté d'affirmer que le vent est bien tombé mais après coup. En fait ce détail n'est pas important, l'important c'est que la victoire césarienne fut la première victoire décisive sur l'océan du bateau long (galère) sur le bateau rond (vaisseau), de la rame sur la voile. Suprématie qui va s'étendre de l'an 56 avant Jésus-Christ à l'an 1588 de notre ère, lors de la défaite de l'Armada — où les galéasses espagnoles ne servirent à rien de probant. Pendant plus de seize siècles, donc, la rame va dominer la voile, y compris sur son élément, l'océan et a fortiori dans la Méditerranée. Le navire de l'invasion saxonne que l'on a retrouvé dans les marais de Hydam ne porte pas de mâts, le drakkar viking, pourtant meilleur marcheur à la voile, va au combat à la rame.

Mais cette victoire eut aussi une seconde conséquence. La création de la *Classis Britannica Romana* (CLBR). Pendant plus de quatre siècles, la Classis Britannica, avec sa centaine de trirèmes, va maintenir la « *pax romana* » dans les mers du Nord. Conquérir la (Grande) Bretagne, dernier bastion gaulois, entreprise qui durera un siècle, des premiers raids de César à Agricola, soumettre l'actuelle Hollande — à l'époque un fouillis d'îlots —, remonter le cours de l'Elbe (sans succès à cause de l'échec ultérieur de Varus en 6 après Jésus-Christ) et enfin, par sa présence, garder la province bretonne des Pictes et des Scots d'une part, des Saxons de l'autre, telle fut la mission historique de la CLBR, pour l'appeler par l'abréviation qu'elle se donnait<sup>45</sup>. Quand au IV<sup>e</sup> siècle l'Empire délaissera sa flotte, la Bretagne sera ouverte aux Pictes et aux Scots et, en 406, ses côtes ouest seront submergées par l'invasion saxonne, après le rappel des légions.

On a voulu dater d'une période ultérieure à la guerre des Vénètes la fondation de la Classis Britannica, réduisant ainsi les galères de la bataille d'Arzon<sup>46</sup> à des gabarres de la Loire ou des marais poitevins, empruntées ou copiées par César à ses alliés d'alors<sup>47</sup>. En fait, les Vénètes ont bien eu leur grande bataille navale, aussi grandiose qu'Actium ou Trafal-

45. On retrouve ce sigle par dizaines sur des stocks de tuiles dans les fouilles du Boulogne gallo-romain. Sur la CLBR, cf. le chapitre suivant.

46. Lieu présumé d'où César observe la bataille (voir à ce propos l'article d'Emmanuelli déjà cité).

47. Cf. Philip Banbury, *op. cit.*, chap. 10, « Jules César et les côtes de la Manche », notamment p. 152 et sq.

gar, et de surcroît plus tragique car, nous dit César : « Ce n'est qu'un petit nombre d'entre eux qui purent à la faveur de la nuit regagner la terre. Le combat avait duré depuis la 4<sup>e</sup> heure du jour environ jusqu'au coucher du soleil. Cette bataille mit fin à la guerre des Vénètes : car tous les hommes jeunes et même tous les hommes d'âge mûr, distingués par leur rang ou par leur sagesse, étaient réunis là et ils avaient rassemblé sur ce seul point tout ce qu'ils avaient de vaisseaux. Et cette perte ne laissait aux autres nul moyen de se replier ou de défendre leurs places. Aussi se rendirent-ils corps et biens à César. César décida de faire un exemple sévère, qui apprît aux barbares à mieux respecter à l'avenir le droit des ambassadeurs. Il fit donc mourir tout le Sénat et vendit le reste à l'encan<sup>48</sup>. »

Et de fait, lorsqu'il s'agit ultérieurement de lever une armée de secours de toute la Gaule pour délivrer Vercingétorix bloqué dans Alésia, si la Confédération armoricaine — des bouches de la Seine à la pointe de la Bretagne — fournit 20 000 hommes, ni les Vénètes, ni les Namnètes ne purent fournir de contingent.

Mais César se vante lorsqu'il prétend s'être livré à un véritable génocide sur les Vénètes. Il ne faut pas conclure en effet que tous périrent sans exception : « un petit nombre » réussit à s'échapper et à gagner

48. César, *Commentaires*, Livre 3, XV et XVI.

la côte, et César dut investir les forteresses<sup>49</sup> qui, sans l'appui de la flotte, étaient intenable.

#### CELTES ET ROMAINS. LES FORTIFICATIONS CELTIQUES : URBS OU OPPIDUM ?

Hormis la guerre des Vénètes, la guerre des Gaules fut essentiellement une guerre de siège, ainsi d'ailleurs que presque toutes les guerres que les Romains livrèrent contre les Celtes (de l'épisode tragique de la prise, en 133 avant Jésus-Christ, de la Numance celtibère par Scipion à la prise sanglante de l'oppidum de Maiden Castle sous Claude en Bretagne<sup>50</sup>). Jamais les armées celtiques ne purent tenir tête à la légion en rase campagne (cf. le tragique « combat de cavalerie » mené par Vercingétorix avant Alésia). Elles le comprirent d'ailleurs très vite et n'eurent recours qu'à deux types de guerre, la guérilla et la guerre de siège, l'une étant complémentaire de l'autre. En effet, la guérilla ruine le pays sous les pas de l'ennemi, la guerre de siège permet de s'abriter de lui, et de

49. Il est donc plausible que les fugitifs se réfugièrent vers l'intérieur, toujours plus vers le nord, à travers la grande forêt centrale — la forêt amie des Celtes — pour atteindre l'autre côté, chez les Osismes et les Coriosolites. C'est ainsi que Louis Kervran prétend que les Vénètes fugitifs auraient pu fonder sur la côte nord Alet (face à Saint-Malo) et Le Yaudet (à l'embouchure de la rivière de Lannion). En effet les sites d'Alet et du Yaudet constituent deux curiosités archéologiques et deux mystères historiques comme nous le verrons ultérieurement.

50. L'empereur Claude conquiert la partie sud de la Bretagne insulaire au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.

subsister : César met très clairement ces principes, qui seront partout et toujours ceux des Celtes, dans la bouche de Vercingétorix.

Si cette résistance du monde celtique au monde romain fut possible (20 ans en Espagne, 8 ans en Gaule, deux fois 10 ans en Bretagne), c'est que la société celtique avait secrété un nouveau type d'organisation sociale juste après la perte de la Cisalpine et l'invasion des Cimbres et des Teutons, ce que Venceslas Kruta nomme « la civilisation des oppida celtiques des II<sup>e</sup> siècle et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère ». Cela peut sembler une énigme que la signification sociale de ces immenses oppida qui couvrent la moitié de l'Europe du II<sup>e</sup> siècle au I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ. En effet, ce qui caractérisait la société laténienne, seconde société probablement celtophone, celle de l'âge du fer, c'est, nous dit Kruta : « par rapport à la période précédente, l'abandon généralisé des centres fortifiés. A l'exception des régions où les Celtes ont été soumis à une influence prépondérante du milieu local, comme cela semble être le cas pour le sud-ouest de la Celtique pour les Celto-Ligures et les Celtibériens, on ne constate nulle part l'existence de forteresses. Ce phénomène n'est pas seulement l'expression de la force du monde celtique, c'est le reflet d'une dispersion des activités économiques et de l'absence d'un pouvoir centralisé confirmé par l'éparpillement des guerriers en de multiples nécropoles ainsi que l'absence de trace de différenciation sociale dans le cadre des hameaux ». Kruta parle ainsi de « classe

militaire », de « milieu de paysans armés », avec un « chef dont la richesse est le plus souvent à peine supérieure à celle des autres guerriers<sup>51</sup> ». En effet, la société néolithique en Europe Occidentale donna naissance à une civilisation « regardante et calculatrice<sup>52</sup> » opposée à l'insouciance de l'homme paléolithique. L'on y voit déjà des traces de grosses bourgades fortifiées, une forte hiérarchie sociale, des premiers massacres pour s'emparer des richesses d'autrui. Enfin, l'esclavage n'existant pas, les enfants étaient nombreux et lui servaient de substitut, d'où l'abondance des symboles de fécondité et des menhirs (que l'on retrouve en Bretagne, en Sardaigne, en Galice et en Allemagne) et qui sont peut-être le complément phallique du culte des déesses-mères, mais aussi des dolmens à l'origine toujours couverts d'un tumulus, sépultures « princières », signe manifeste d'une forte hiérarchie sociale, un peu analogue à ce que furent les pyramides. Les grands chantiers mégalithiques sont liés aux zones à très forte démographie (ainsi 20 habitants au km<sup>2</sup> dans le Morbihan pour 1,5 en Europe au néolithique selon Georges Duby, c'est, il est vrai, l'époque où l'on construit Carnac...).

L'apparition de la première métallurgie, celle du bronze, n'allait pas modifier substantiellement cette situation. Ce n'est que le fer qui permettra de construire des chariots, de grands navires à voiles, de

51. Venceslas Kruta, *op. cit.*, pp. 100-103.

52. André Varagnac, *La Conquête des énergies*, Hachette, Paris, 1972.

fortes murailles — le « murus gallicus » —, des instruments agricoles — la charrue à socle des Celtes qui a créé le Bassin parisien comme terre à blé en retournant le sol —, et enfin des armes merveilleuses ; l'épée ou la pique à pointe de bronze ne sont pas tellement supérieures à la hache de pierre ou à la flèche à pointe d'os ou de silex, mais l'épée de fer et le javelot deviendront le terrible pilum des Romains. Ce javelot, les Celtes le possèdent déjà à défaut d'en posséder le bon usage — un ordre légionnaire sur trois rangs. Devant ces armes de fer tout cède et tout plie : l'expansion laténienne — expansion démographique et culturelle — est aussi expansion militaire. Si les Romains mettent deux siècles à conquérir l'Italie du Centre et du Sud, deux siècles pendant lesquels les Celtes conquièrent la moitié de l'Europe, c'est qu'en face d'eux les Romains ont des peuples qui appartiennent comme eux à l'âge de fer, alors que les Celtes se heurtent à des épées de bronze ou des haches de pierre. Dans un premier temps (v<sup>e</sup>-iii<sup>e</sup> siècle), les Celtes ne seront que contenus et non pas vaincus par les Romains, les Macédoniens et les Atalides de Pergame, c'est-à-dire par les grandes puissances militaires de l'Antiquité. Or, cette période d'expansion celtique, c'est aussi une période de dissolution de tout pouvoir centralisé et de toute hiérarchie sociale. Sous une autre forme, c'est comme un retour au paléolithique qui s'opéra comme si ce second âge d'abondance — grâce à une agriculture facile, à l'artisanat et aux conquêtes — avait effacé toute velléité de division

hiérarchique dans la société. Insouciante, nonchalante, prolifique, telle est l'ère celtique ; comme l'homme paléolithique, l'homme celtique considère « la liberté de mouvement comme la valeur supérieure ». Comment expliquer autrement ces incompréhensibles migrations celtiques dont César fut le dernier témoin et le premier à y mettre le holà (la migration des Helvètes vers le Poitou qu'il réprima d'une manière sanglante) ?

Or, au milieu du ii<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, la Celtique se couvre « soudainement » de grandes forteresses. Cela semble contredire et la mobilité et l'absence de visées étatiques en son sein. On a voulu voir dans la naissance de ces grands oppida un contrecoup des migrations des Cimbres et des Teutons qui bouleversèrent l'Europe. Mais la soudaineté de la création des oppida n'apparaît pas, il semble qu'elles n'aient pas été construites face à un péril immédiat. Ces forteresses furent, en même temps que leur rôle militaire, le centre de la vie économique des « cités » ou des « pays » gaulois, mais on ne peut pas à leur propos parler de capitales avec la centralisation que cela implique. Elles sont souvent multiples par « tribus<sup>53</sup> » et la Gaule reste dans son écrasante majorité rurale. Mais le fait essentiel est que ces oppida ne sont pas des villes (« urbs ») et qu'il est absolument impossible de les qualifier ainsi. En effet, ce sont de

53. Nous employons le terme *tribu* pour désigner le peuple qui correspond à une « *civitas* » : les Arvernes, les Vénètes, les « *pagi* » (pays) étant la subdivision en plusieurs unités du territoire d'une *civitas*.

très vastes espaces fortifiés (de 5 à 10 km de tour et parfois plus) dans lesquels la densité du taux d'habitation est très faible. Si l'on prend l'exemple de l'oppidum de Bibracte (Mont Beuvrais), un des mieux connus de la Gaule, nous y trouvons comme point le plus élevé et le mieux défendu un sanctuaire — mais il existe aussi bien des temples ruraux —, puis, dans les endroits les mieux exposés, des maisons « bourgeoises » et enfin, en contrebas et près de la porte, les échoppes nombreuses des artisans. Mais ce que l'on trouve surtout, ce sont d'immenses espaces vides pour le bétail et les habitants des plaines environnantes qui viendront s'y réfugier. Et encore il ne faudrait guère voir de grande différence entre « quartier bourgeois » et « quartier artisanal ». On a dit que les artisans étaient massés près de la porte, donc à l'endroit le plus vulnérable. Cela ne veut rien dire : en effet, les portes des oppida étaient particulièrement bien fortifiées avec leurs entrées en chicane, leur pont mobile, leurs plates-formes de tir — ancêtres des tours — et leur construction de bois, pour abriter des archers, qui les surplombaient — ancêtre des châtelets médiévaux.

En outre, si l'enceinte était forcée — dans le cas où il n'y en avait qu'une, car les Celtes affectionnaient les forteresses à double enceinte<sup>54</sup> (dont on retrouvera le lointain descendant avec la « cité » de Carcassonne), ce n'était pas forcément près de la porte, les Anciens

54. Cela permet de « coincer » l'ennemi ayant enlevé la première muraille entre deux espaces, sous les traits lancés de la seconde enceinte.

connaissaient les « ruses de guerre » et songeaient à attaquer les endroits les plus abrupts, donc les moins gardés, soit par l'escalade et l'échelage, soit d'une manière bien plus efficace, comme le feront les Romains, par l'érection d'une plate-forme et l'emploi de beffrois. En fait, il semble plutôt que si les artisans se massaient près de la porte et des deux côtés de l'allée menant au sanctuaire, c'était pour des raisons commerciales, pour des raisons de vente, pour attirer la clientèle avant qu'elle n'entreprenne son ascension vers les lieux de culte ou de réunion publique, comme de nos jours au Mont-Saint-Michel ! Quant aux quartiers « bourgeois » situés au centre de l'oppidum, ils n'étaient pas mieux protégés que d'autres, l'enceinte forcée, le péril du pillage était le même pour tous, il n'y avait pas de guerre de rues possible, puisqu'il n'y avait pas de rues. Tout ce qu'on a noté à Bibracte pour trouver des marques de ségrégation sociale, c'est que l'habitat de ce quartier était fait de maisons de tuiles à la romaine. Or, l'on sait qu'il s'est passé une génération entre la prise de Bibracte par César (qui s'est rendue à la chute d'Alésia) et son abandon sous Auguste par la fondation de la ville nouvelle d'Autun (à 27 km de là dans la plaine). Auguste ne voulait pas que cette ancienne « métropole » des Gaules s'urbanise, il préféra créer et doter richement une ville purement romaine à côté de là. Or, durant cette période et dès la fin de Vercingétorix, « les nobles gaulois furent couverts d'honneurs » par César, nous dit Jullian, ceux du moins qui s'étaient ralliés. Passons

pour l'instant sur le mot « nobles » et constatons simplement que les habitants du quartier bourgeois de Bibracte étaient probablement des Gallo-Romains avec un habitat de la période césarienne quand les Romains eurent introduit en Gaule l'Etat et formalisé la division sociale du travail en division en classes.

En fait dans la Bibracte gauloise comme dans les autres oppida, il est impossible de déceler de traces de divisions en classes, contrairement à ce que laisse entendre Venceslas Kruta<sup>55</sup>, parce qu'il est impossible de déceler une ville.

Cela nous est d'ailleurs confirmé par les Annexes de P.-M. Duval au *Vercingétorix* de Camille Jullian<sup>56</sup> à propos des oppida de Bibracte et de Gergovie. A propos de Bibracte, P.-M. Duval précise que : « Les fouilles n'ont mis au jour que des vestiges gallo-romains précoces, la ville ayant survécu un demi-siècle à la victoire romaine de 52-51 avant d'être désertée vers 5 avant Jésus-Christ au profit d'une nouvelle capitale des Eduens : Augustodunum : Autun... » C'est dans cette Bibracte gallo-romaine que l'on a retrouvé « de grandes demeures de type italien avec atrium central, qui datent probablement de la dernière période, postérieure à la conquête de 52 ». Mais c'est surtout à propos des fouilles de Gergovie présentée par tous comme une grande ville, « capitale » des Arvernes, que P.-M. Duval semble légitimer le plus

55. Venceslas Kruta, *op. cit.*, pp. 112-113, avec carte de Bibracte.

56. Camille Jullian, *Vercingétorix*, éd. Taillandier, Paris, 1977, pp. 311-12 et 316.

notre thèse, écrivant : « Il semble que l'oppidum n'ait été à l'époque de Vercingétorix qu'un lieu de défense, avec une petite agglomération permanente, et qu'il ait été récupéré après la conquête romaine, de façon beaucoup plus dense, jusqu'au début du règne de Tibère au moins. » On n'a pas d'autre part trouvé grandes traces d'habitat à Alésia, on n'en a pas plus retrouvé en Bohême ou en Europe danubienne, pas plus que dans le principal oppidum vénète<sup>57</sup> où l'on ne retrouve que des traces de villas gallo-romaines. Ne doutons pas que si l'on retrouvait et localisait Avaricum (Bourges ?), qui fut l'objet d'un siège célèbre et que d'aucuns ont baptisée « plus importante ville de la Gaule », on n'en retrouverait pas non plus. En fait, pas plus qu'ils n'ont conçu une marine de guerre séparée de la marine de commerce (chez les Vénètes), les Celtes n'ont conçu de forteresses comme centres d'habitat et de pouvoir, comme lieu de l'Etat. Leur fortification, comme leur marine, est née avec le fer et la charpenterie : le « murus gallicus » comprend un système de madriers cloués entre eux, recouverts d'un parement de pierres ou « gazonné » ; si la pierre protège du feu, le réseau de madriers protège du bélier, preuve qu'ils ont su utiliser admirablement une technique révolutionnaire, sans pour autant lui donner une visée étatique. Les Celtes se sont servis du fer (et du bois) pour mener une vie facile, grâce à l'agriculture et à un artisanat abondant, pour étendre

57. Locmariaquer en Morbihan.

leur territoire et plus tard, pour mettre à l'abri leurs richesses en se fortifiant. Si cela a détruit la civilisation productiviste et pré-étatique du néolithique, cela n'a pas entraîné la formation d'un Etat moderne, d'un Urstaat, qu'il soit despotique comme en Orient, démocratique comme à Athènes ou « républicain » comme à Rome. Et d'ailleurs pour cela, il eût fallu une condition absolument nécessaire à la formation d'un pouvoir séparé : *l'adoption* et non pas *l'invention* de l'écriture.

#### LES DRUIDES ET LA PROHIBITION DE L'ÉCRITURE

Sans entrer dans une vision déterministe, car nous savons que l'agriculture n'a pas partout entraîné de proto-Etats (pas chez les Indiens amérindiens, selon Pierre Clastres) et que le fer n'a pas partout entraîné la ruine de ces proto-Etats (si l'armement de fer a démocratisé la cité en Grèce, il a plutôt renforcé l'Etat à Rome), bornons-nous à constater que partout et toujours l'écriture comme la ville est liée à l'émergence de l'Etat ainsi que Claude Lévi-Strauss nous l'a enseigné : « Les premiers usages de l'écriture ont été d'abord ceux du pouvoir : inventaires, catalogues, recensements, lois et mandements, dans tous les cas qu'il s'agisse du contrôle des biens matériels ou de celui des êtres humains [...], l'écriture ne nous paraît associée de façon permanente, dans ses origines, qu'à des sociétés qui sont fondées sur l'exploitation de

l'homme par l'homme<sup>58</sup>. » Or, si la société laténienne des origines ne connaissait pas l'écriture, comme toute société sans Etat, la société laténienne des oppida, qui la connaissait par Massalia, se refusait à l'employer. Les Gaulois pouvaient écrire leur langage en caractères grecs, ils l'utilisaient peut-être pour la comptabilité et l'on a retrouvé des inscriptions lapidaires en Gaulois, postérieures à la conquête, il est vrai, mais notamment sur l'injonction des druides, ils se refusaient à l'employer comme si elle avait été l'objet d'un véritable tabou : « une sorte d'horreur de la culture littéraire se dégage de l'enseignement des druides », selon Régine Pernoud<sup>59</sup>. En effet, se demande César, pourquoi les Gaulois n'écrivaient-ils pas ? Et de donner deux réponses moins convaincantes l'une que l'autre. Par crainte que leur science (celle des druides) ne se répande dans le vulgaire, nous dit-il d'abord, assimilant inconsciemment les druides à une caste aristocratique : « C'est bien là le genre de réponse simpliste qu'on pouvait attendre d'un général... pour qui la plèbe n'a jamais été qu'une masse électorale bonne tout au plus à être manœuvrée pour s'assurer le pouvoir », réplique Régine Pernoud et nous verrons plus loin en quoi cette vision qu'avait César de la plèbe romaine pèse lourdement sur sa compréhension des structures sociales en Gaule. Quant à la deuxième raison, elle est « un peu une lapalissade » selon

58. Claude Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris, 1955. pp. 318/319.

59. Cf. Régine Pernoud, *Les Gaulois*, Seuil, Paris, 1979, pp. 32/33.

Régine Pernoud : « C'est pour obliger leurs élèves à cultiver leur mémoire. » On sait de nos jours que dans toutes les grandes civilisations orales, la mémoire est développée intensément pour transmettre les « épopées » ou les « sagas » des ancêtres, ainsi que l'ensemble de la science sacrée. Les Celtes, a contrario, ne voulaient en aucun cas laisser aux « écrivains » le soin de ressusciter leur passé mythique, comme Virgile le fera du passé romain en fonction du présent augustéen. Le rôle des druides et des vingt ans d'études nécessaires qu'ils inculquent à la jeunesse — cela représente le cycle des études actuelles menées jusqu'à l'enseignement supérieur inclusivement, fait remarquer Régine Pernoud — sera donc de répéter le passé sans le déformer.

Ce discours des druides, quel est-il ? Pouvons-nous le reconstituer en dehors des spéculations sur leurs dieux et leur vision théologique et astronomique ? Sur ces points, des documents nous manquent et pour cause ! Tout ce que l'on sait, c'est que c'est un discours de l'origine, notamment de l'origine commune de tous les peuples celtes de l'Irlande à la Galatie<sup>60</sup>. Cette unité-identité est vigoureusement affirmée malgré le refus radical de toute « unité politique » et de toute « centralisation administrative ». Ce discours doit aussi, nous pouvons le deviner par analogie avec les

60. Françoise Le Roux et Christian Guyonvarc'h, *Les Druides*, Ed. Ogam, Rennes, 1978. Ceci exclut une quelconque référence à une unité indo-européenne possible. Voir aussi Yann Brekilien : *La Mythologie celtique*, Jean Picollec, 1981.

Indiens amérindiens, être un discours conservateur et égalitaire sur le thème : la société des ancêtres était parfaite il ne faut en rien y toucher ; il faut refuser la division et cela répété infiniment comme une litanie, comme une conjuration contre l'Etat.

La conservation sociale ne passe pas du tout par un refus de l'innovation, les Celtes furent parmi les artisans, les cultivateurs, les marins les plus inventifs de l'Antiquité : tout au contraire, la non-exploitation de l'homme exige l'innovation technologique alors que c'est l'esclavage qui la stérilise ; en effet, nous dit Varagnac<sup>61</sup> : « Le moteur humain stérilisa les autres sources d'énergie puisqu'il offrait dans tous les cas la solution de facilité. » Rien de semblable chez les Celtes qui durent — avec de grands succès — faire part sans cesse à l'innovation, pour diminuer au maximum le labeur humain tout en augmentant dans une notable proportion l'opulence de la société. Cette opulence était d'ailleurs « gratuite », même le monnayage, innovation majeure à l'origine, n'a pas de finalité marchande qui s'établit, nous dit Venceslas Kruta ; c'est pour assurer le prestige des « chefs » qui, par une sorte de « potlatch »<sup>62</sup> permanent, sont censés ainsi justifier leur fonction.

61. André Varagnac, *op. cit.*, p. 140.

62. Don distribué au cours des fêtes, dans les sociétés dites sauvages.

## LE CHEF ET SA SUITE GUERRIÈRE

Rien n'est plus magnifique qu'un chef celte, ou gaulois, rien ne tranche plus avec la médiocrité latine. Mais écoutons Camille Jullian nous décrire ainsi un chef arverne : « Pour un roi arverne, la vie était un " triomphe " perpétuel. En temps de paix, il faisait naître sous ses pas le bruit, la gaieté et l'orgie. Luern du haut de son char distribuait à la foule l'or et l'argent, avec cet orgueil de la richesse qu'on retrouve, douze siècles plus tard, chez les grands seigneurs du Midi. Il réunissait à des banquets d'un luxe inouï, durant des jours entiers, tous ceux qui voulaient s'enivrer et se gorger à ses frais et l'enclos du festin avait plus de deux heures de tour. [...] Le barde de Luern avait sans doute raison de chanter, en attrapant une bourse à la volée, que les ornières du char royal étaient des sillons d'où germait une moisson d'or<sup>63</sup>. » La magnificence, qui caractérise le chef celtique, nous rappelle, là encore, celle qui caractérise le chef indien : le chef ce n'est pas celui qui — en temps de paix — donne des ordres mais avant tout celui qui se ruine en dépenses de prestige pour sa « cité ». En outre c'est aussi un « beau parleur », les éternels discours que Vercingétorix tient aux Gaulois sont là pour nous en convaincre. Certes, il ne s'agit pas de l'éloquence des sophistes visant à manipuler le démos, ou à Rome la plèbe, là où la « majorité » est

63. Camille Jullian, *Vercingétorix*, op. cit.

signe de pouvoir. Le discours celtique vise à magnifier le passé et les ancêtres, à rappeler leurs gloires, eux qui ont pris Rome et Delphes et qu'on appelle « rois du monde », et donc à justifier ainsi le présent : la Gaule doit s'unir pour sa liberté et sa gloire. Car cette union n'a rien d'obligatoire, elle est toute volontaire, la notion de trahison n'existe pas, seuls existaient le courage et la lâcheté. En effet, le courage, s'il est porté jusqu'à la démesure et en tant que tel blâmé par Aristote comme par César, la lâcheté on ne la voit guère, c'est la témérité associée comme d'habitude au manque de sens tactique qui fit perdre les batailles aux Gaulois.

Mais le discours perpétuel du chef serait épuisant, il doit gérer ses affaires, accumuler au maximum des biens pour qu'il puisse en redistribuer et ainsi, et surtout, mener la guerre. C'est pourquoi il délègue en partie ce pouvoir du discours à un poète professionnel qu'il couvre de bienfaits, l'institution bardique — qu'il ne faut pas confondre avec l'ensemble des fonctions des druides — est née de là. Le chef mène la guerre, c'est vite dit, car là il y aurait un risque de prise de pouvoir possible, de naissance d'une « royauté ». En fait cette solution fut rejetée avec horreur et le père de Vercingétorix fut brûlé vif<sup>64</sup>, accusé de vouloir tenter

64. « Les autres chefs furent plus forts. Ils réservèrent à Celtill le sort prévu par la coutume des peuples anciens contre les aspirants à la tyrannie, l'usage était que le coupable périt sur le bûcher, voué aux dieux outragés. Celtill laissait un fils en bas âge, nommé Vercingétorix [né entre 82 et 74 avant Jésus-Christ.]. Les Arvernes furent plus cléments pour lui... », in Camille Jullian, *Vercingétorix*, op. cit.

d'établir la royauté à son profit. Il semble qu'après la chute de l'hégémonie arverne en Gaule (en 125 avant Jésus-Christ lorsque les légions conquièrent la « Province »), ce péril était définitivement conjuré. En effet, chaque année guerriers et druides (c'est-à-dire en fait quasiment tout le monde) élisent un magistrat suprême : le *Vergobret* qui, maître absolu de la cité, ne pouvait pas en franchir les limites. Ainsi ce « chef » de paix ne pouvait pas en même temps être « chef » de guerre, puisqu'il ne pouvait mener d'expédition, « ce maître absolu » était élu et révocable chaque année par l'ensemble des hommes libres. Pour prendre un cas historique, Vercingétorix, nommé chef de guerre des Arvernes, n'était pas le Vergobret, le compétent chargé des affaires intérieures de la cité. Mais hormis cette dualité de pouvoir qui était en fait une impossibilité de tout pouvoir séparé de la société, existait-il d'autres institutions propres aux « cités » celtiques ?

On a parlé de « Sénat », mais y a-t-il une véritable assemblée ou ce terme ne désigne-t-il pas plutôt les chefs des villages et des familles<sup>65</sup> ? Il est bien évident que lorsque César parle de « Sénat », on ne peut le comparer en Gaule aux « Patres » de Rome, c'est plutôt au Conseil de la confédération cheyenne qu'il faudrait penser... Cela, bien entendu, César ne peut le savoir mais quand bien même il le pourrait, pas plus que n'importe quel politicien de nos jours, il ne pourrait concevoir une société sans pouvoir, même s'il

65. Georges Duby, *Histoire de la France*, Larousse, Paris, 1978.

perçoit confusément que le pouvoir de Vercingétorix ne repose que sur la parole et sur la persuasion chez les Gaulois « peu respectueux de l'ordre établi » et dans cette Gaule soumise à de « fréquentes révolutions de palais ».

On connaît à ce propos la célèbre phrase de César décrivant les rapports de classes dans la société celtique<sup>66</sup>. Cette phrase prise pour argent comptant par les meilleurs celtisants est trop belle pour être vraie. C'est oublier que la *Guerre des Gaules* est une série de communiqués de propagande destinés non seulement au Sénat romain, comme nous l'avons vu, mais aussi, ce que néglige Carcopino, à la plèbe romaine par César, chef de parti politique. Communiqués de victoire, donc, mais aussi comparaisons sociales visant à travers les Celtes à critiquer le système « républicain ». Si rien ne permet de repérer quoi que ce soit de la société celtique dans cette description de César — qui nous dit par ailleurs que les Germains cultivaient la terre en commun, or, selon Tacite, on ne peut guère distinguer Celtes et Germains —, on y voit par contre une parfaite description

66. « Dans l'ensemble de la Gaule il y a deux classes d'hommes qui comptent et sont considérées ; car pour le bas peuple il n'a guère que le rang d'esclave, n'osant rien par lui-même et n'étant consulté sur rien. La plupart, quand ils se voient accablés de dettes, écrasés d'impôts, en butte aux violences de gens plus puissants, se mettent au service des nobles, qui ont sur eux mêmes droits que sur les esclaves. Quant à ces deux classes dont nous parlions, l'une est celle des druides, l'autre des chevaliers. » *Guerre des Gaules*, L. 6., XIII, trad. Maurice Rat, Garnier-Flammarion, Paris, 1964, p. 128.

de la société romaine ! César n'aurait osé représenter sa patrie sous des traits si noirs ; ces traits, il les attribue aux Gaulois et la plèbe comprendra... En fait, hormis la présence des druides, les rapports entre *aristocrates* et *plèbe* nous semblent purement fantaisistes en ce qui concerne la Gaule. Expliquons-nous : les Gaulois sont un peuple d'agriculteurs et d'artisans travaillant probablement la terre en commun. Qui sont donc, alors, ces gens qui se distinguent du commun et que César appelle indifféremment *aristocratie*, *chevaliers*, *noblesse*, possédant, soi-disant, de nombreux clients dans la « plèbe »<sup>67</sup> ? A notre avis, les choses sont claires, il s'agit de ce que Pierre Clastres appelle les guerriers en parlant de la société primitive, statut qui ne confère aucun privilège d'ordre socio-économique et surtout d'autorité. Quant à leurs « clients », il ne s'agit pas d'une clientèle au sens romain, mais bien plutôt de ce qu'il est convenu d'appeler la suite « guerrière »<sup>68</sup>.

67. « Les nobles que César appelle Chevaliers (*equites*) formaient une aristocratie ; mais il faut se défier des assimilations superficielles que firent les auteurs latins avec les institutions romaines. [Souligné par nous, A.G.]. Les hommes libres formaient la clientèle des chefs. Cette clientèle quand elle était nombreuse pesait de tout son poids sur le Vergobret et pouvait contrebalancer son autorité. » Georges Duby, *Histoire de la France*, Larousse, Paris, 1978.

68. « L'autre classe est celle des chevaliers. Quand besoin est et que quelque guerre survient [...], ils prennent tous part à la guerre ; et chacun d'eux, selon sa naissance ou l'ampleur de ses ressources, a autour de lui un certain nombre de clients. C'est le seul signe de crédit et de puissance qu'ils connaissent. » *Guerre des Gaules*, *op. cit.*, L. 6., XV, p. 130.

## LES CELTES APRÈS L'ÉTAT

de la société romaine. César n'aurait osé représenter  
la nation avec des traits si noirs ; ces traits, il les  
a tirés de la plèbe romaine. En fait, les rapports entre  
les druides, les rapports entre les druides et le peuple  
nous semblent tout à fait étrangers à la Gaule. Expliquons-nous  
ce qui se passe en Gaule. Expliquons-nous ce qui se passe  
en Gaule. Expliquons-nous ce qui se passe en Gaule.

### LES CELTES APRES L'ETAT

Après l'Etat, la société se trouve dans une situation  
qui est tout à fait nouvelle. Elle est tout à fait  
nouvelle. Elle est tout à fait nouvelle.

Les villes de la Gaule, son habitat, son habitat  
sont tout à fait nouveaux. Ils sont tout à fait  
nouveaux. Ils sont tout à fait nouveaux.

Ce type de société, la société contre l'Etat, a  
toujours disparu devant la violence externe, il n'a  
jamais suscité l'Etat en son sein et lui a toujours  
trouvé des anticorps quand il est apparu des risques  
qu'il se crée par des différenciations sociales. Ces  
différenciations sociales, il les a toujours limitées au  
maximum au lieu de les cristalliser et de les légitimer  
dans l'Etat.

C'est pourquoi il est absurde de parler de la Gaule  
avant César ou des Gallo-Romains sous l'Empire dans  
les mêmes termes. Si des traits culturels subsistent,  
l'inégalité et l'exploitation esclavagiste ont été ins-  
crites par l'Etat au cœur même de la société. C'est  
pourquoi il est vain, comme le font pourtant d'excel-  
lents auteurs (Pernoud, Thévenot) de chercher une  
continuité entre Gaulois (ou Celtes) et ce qu'on  
nomme abusivement Gallo-Romains.

C'est ainsi que Régine Pernoud s'extasie devant la celticité d'Ausone, grand propriétaire *romain* de Gaule, qui se trouve des ancêtres parmi les druides en Armorique et qui se vante de ce que son grand-père parlait gaulois, comme ses esclaves... Quand Ausone nous énumère la splendeur et la démesure de sa « villa », que Régine Pernoud lie à l'amour de la campagne des Gallo-Romains et à leur répulsion<sup>1</sup> envers les villes, comment ne pas penser à l'exploitation féroce de troupeaux d'esclaves et de colons — les deux régimes ont subsisté ensemble —, *gaulois* eux aussi, dans ces grands domaines? R. Martin parle à leur propos « d'univers concentrationnaire »<sup>2</sup>: « La hiérarchisation et l'encadrement sont poussés à l'extrême. Même si la plupart des dépendants du domaine n'étaient pas des esclaves, le sort des paysans « libres » soumis à l'aristocratie foncière n'avait probablement rien d'enviable. Le rôle du régisseur, le vilicus, apparaît dans les textes d'une grande importance. N'est-il pas surprenant de constater que dans

1. Répulsion de fraîche date aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles après Jésus-Christ, l'aristocratie romanisée ne méprisait nullement les villes romaines construites pour supplanter les oppida. Ce n'est que quand elles devinrent des bouges infâmes, bloquées derrière leurs murailles aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles que les propriétaires d'esclaves effectuèrent ce retour à la terre qui n'eut rien à voir avec leur « celtitude » ou leur « romanité ».

2. R. Martin, *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971.

maintes villes de Picardie, son habitation ait pu être localisée à la charnière des deux parties de la villa, l'exacte réplique mais en plus petit de la demeure du propriétaire », nous dit Gérard Chouquer citant Columelle — « agronome » latin du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ — qui redoute que la « cupidité et la cruauté de ceux-ci (« les régisseurs ») les réduisent au désespoir (« les esclaves enchaînés »)<sup>3</sup> ». Ajoutons que, non seulement les paysans mais les artisans — si vénérés dans la société celtique — sont eux aussi devenus esclaves et logés dans des cabanes de la « villa » ou « colons » travaillant comme « serfs » en ville pour leur maître, comme dans la Russie du XVII<sup>e</sup> siècle. Et Columelle écrit au I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ, à propos d'une Gaule conquise au I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à peine cent ans après l'événement. Le nombre de ces exploitations dans les campagnes est extraordinaire, nous dit Gérard Chouquer, dans les régions où les inventaires archéologiques sont suffisamment avancés (l'atlas d'archéologie aérienne de Picardie servant de référence<sup>4</sup>), on est surpris de constater la densité du peuplement rural et le rôle primordial des « villae » dans l'économie. La structure de classe des villae et sa hiérarchie sont vérifiées par la confrontation des textes des agronomes latins et

3. Columelle, *De l'agriculture*, I, 6.7.8., Nisard, Paris, 1844.

4. R. Agache, *La Somme pré-romaine et romaine*, Amiens, 1978 (Synthèse de vingt ans de prospection aérienne en Picardie). La grande sécheresse de 1976 a permis de vérifier ces prospections dans tout le Bassin parisien notamment.

des photos aériennes modernes. Jamais l'archéologie n'a montré une telle dépendance, un tel cloisonnement et une telle hiérarchisation des activités. Cela consacre un fond de vérité, le fossé, l'abîme qu'il y avait entre la société gallo-celtique et la société gallo-romaine, fossé aussi démesuré que celui existant entre les soviets de Cronstadt et Leningrad en 1917-1918 et la Russie stalinienne et contemporaine. Le fossé n'est autre que la différence entre le non-Etat et l'Etat qui, à sa naissance, s'impose toujours sous les formes les plus totalitaires et avec une infinie cruauté. Cela montre aussi la différence de traitement entre la Gaule et la Grande-Bretagne de la part des Romains. La Gaule conquise à l'apogée de la République, et, si l'on ose dire, sans grand mal (en huit ans) fut entièrement intégrée au mode de production dominant de l'Empire. La « Bretagne », conquise au début de l'Empire et de son déclin — en quarante ans —, de 43 après Jésus-Christ à 83 après Jésus-Christ, ne fut qu'une zone d'occupation militaire, qu'un glacis. Jamais les Romains n'y firent dominer le mode de production esclavagiste. Leurs villes ne furent que de gros bourgs militaires et marchands (l'équivalent justement des oppida celtiques). Quant aux villae esclavagistes rurales, importantes dans le bassin de Londres et l'Est-anglie<sup>5</sup>, elles furent beaucoup moins denses qu'en Gaule et quasi inexistantes dans la

5. Cf. S. Applebaum, *The Agrarian History of England and Wales*, t. I, pp. 240-244, 266-267.

moitié ouest de l'île, laissant la place aux communautés agraires primitives. Tandis qu'en Gaule l'esclavage fit disparaître la société celtique, en Irlande langue et société celtiques ont vécu sans l'Etat jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle après notre ère, l'île ayant échappé de peu à la conquête romaine. En Bretagne, Galles, Ecosse, il en fut différemment, ces pays durent se constituer un Etat pour lutter contre les Francs et les Anglo-Saxons, ils durent aussi assimiler des territoires pris à l'ennemi, Haute-Bretagne, Lowlands, ou se transformer à son image pour survivre (Wales au XII<sup>e</sup> siècle et l'Etat Gallois). Créer un Etat pour lutter contre l'Etat, c'était la mort de la vieille société celtique, gentilice et égalitaire. Ce ne sont ni le polythéisme, ni le monothéisme, ni les « Juifs » ni les « Grecs » qui ont tué la société celtique comme société contre l'Etat, mais Rome, d'abord comme « Empire », ensuite comme « Eglise ».

En effet si à l'époque où les Celtes établissaient leur civilisation sur la moitié de l'Europe, les Grecs constituant les principales bases de « notre » civilisation (entre le VIII<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle, ils créent la science, la philosophie, la notion même de la politique, mais aussi la stratégie, la marine de guerre, la fortification et la poliorcétique), les Romains vont reprendre aux Grecs leurs concepts en les vidant de tout contenu « démocratique »<sup>6</sup>. A la liberté, ils vont substituer son

6. Ce qu'avait fait avant eux la Macédoine, d'où la vogue actuelle pour les personnages odieux mais fascinants — surtout sous la plume

image abstraite : le droit romain. Mais le code est universaliste et unificateur ; contrairement aux cités grecques désunies, les peuplades italiotes groupées autour de Rome constituent une redoutable force impérialiste à laquelle ne s'oppose pratiquement aucune force conséquente. Au cours des guerres Puniqes, les Romains vont s'attaquer aux Celtes, alliés généralement à Carthage plus lointaine et moins dangereuse<sup>7</sup>, et la longue et sanglante liste des défaites celtiques va commencer. La Cisalpine pacifiée en 200 avant Jésus-Christ, la « Province » conquise en 121 avant Jésus-Christ, l'Espagne celtibère voyant Numance détruite (133 avant Jésus-Christ). Puis les grands Imperatores vont réduire successivement la Gaule (César), les pays sud-danubiens (Auguste entre 13 et 9 avant Jésus-Christ), la Bretagne enfin (avec Claude en 44 après Jésus-Christ et Néron en 6 après Jésus-Christ), la plus tardivement soumise où le latin ne pénétra guère comme langue dominante.

Les Celtes, en outre, ont été au-delà du Rhin et du Danube « submergés » par les Germains et les Daces. Mais c'est que l'impérialisme romain avait détruit toutes leurs forces vives. Sans cela ils auraient probablement contenu et assimilé les masses germaniques

admirable de Roger Peyrefitte — d'Alexandre le Grand et de Philippe, son père.

7. L'implantation carthaginoise en Espagne se fait essentiellement au détriment des Ligures et non des Celtibères, contrairement aux campagnes ultérieures des Scipions.

comme ils avaient commencé à le faire pour les Cimbres et les Teutons, comme l'a bien montré Henri Hubert dans son livre *Les Celtes*, qui ne se distinguaient guère d'eux que par la langue, mais ni par les mœurs ni par les structures sociales. Les Romains, eux, ont liquidé les Celtes, morceau par morceau, en leur inculquant de force une culture étatique à l'opposé de la leur : ils ont instauré l'esclavage productif chez un peuple « libre », alors que les Germains comme les Celtes vivaient en communauté « primitive ».

Ce « génocide culturel » des Celtes marque encore notre présent en ce qu'il est l'élan refoulé de notre passé. Le massacre de la civilisation celtique en Europe est comparable en bien des points au massacre des Indiens en Amérique, quinze siècles plus tard. Mais il a existé néanmoins un trait spécifique de l'attitude romaine, il s'est agi d'introduire de force un nouveau mode de production, non pas de détruire physiquement les populations mais plutôt de les réduire en esclavage, si l'on veut bien considérer avec Pierre Dockès<sup>8</sup> que l'esclave est un mort en sursis. D'où les traits culturels « celtiques » qui sont demeurés après quatre siècles de « civilisation », malgré le vernis latin dans une Gaule devenue franque au Moyen Age.

8. Pierre Dockès, *La Libération médiévale*, Flammarion, Paris, 1979.

## LA FLOTTE ROMAINE DE BRETAGNE

Mais au Septentrion dans la Manche et la mer du Nord, il n'en est pas ainsi. En effet, les Romains, après Auguste, vont mener leur dernière expédition maritime : la conquête de la (Grande) Bretagne, cette Bretagne qui sera avec la Dacie la seule grande province conquise par les successeurs d'Auguste. Mais la Bretagne n'est pas la Dacie et elle ne représentait pas l'intérêt économique ou stratégique que représentait « l'or des Daces » et la formidable barbacane que formaient les Carpathes en avant du Danube, face à la Germanie. Il semble au contraire que la possession de la Bretagne ait été très coûteuse pour l'Empire. Elle exigea quarante ans de guerre, elle étendit à l'extrême les lignes de communication et elle ne rapporta presque rien ; les Romains pour tenir le pays ne le surexploiterent pas comme la Gaule et se contentèrent de la soumission de l'élite indigène, d'où le maintien de la langue celtique, alors que le latin l'emporta dans les villes en Gaule. Et surtout pour conquérir, puis pour tenir la Bretagne, il fallait une marine. Cette marine, César en avait ébauché le projet, bien qu'une terrible tempête ait détruit sa flotte, il avait réussi deux débarquements, en 55 et 54 avant Jésus-Christ, dans la grande île, pour impressionner les indigènes. La raison de ces incursions ? il nous l'a dit : l'âme de la résistance gauloise venait de Bretagne, c'est de là que les Druides lançaient leurs appels à la guerre sainte

contre Rome, c'était là le dernier bastion du monde celtique expirant. Les exilés vénètes fortifiaient les côtes du Devon et du Dorset, s'attendant à un débarquement, mais César ne frappa pas à l'ouest, il n'était pas assez marin, il frappa au plus court par mer, dans le Pas-de-Calais. C'est lui qui créa la forteresse et le port romain de Boulogne, là, avec ses trirèmes victorieuses, avec ses navires vénètes captifs, qu'il utilisait comme navires de charges, il concentra une immense armada. Il fit aussi une flottille de chalands de débarquement à fond plat, à voile et à rame pour les hommes et les chevaux. De telles flottilles, Napoléon puis Hitler en concentreront dans cette région, mais César, lui, venait d'obtenir la maîtrise des mers. Aussi débarqua-t-il sans peine par deux fois, mais de même qu'il avait franchi le Rhin sans conquérir la Germanie, de même franchit-il la Manche sans conquérir la Bretagne. Il lui suffisait d'assurer sa conquête — la Gaule — en administrant une « leçon » aux Germains comme aux Bretons, le reste ne l'intéressait pas. Ce qu'il voulait après la Gaule c'était Rome puis après Rome, Alexandrie et enfin, comme rêve brisé, tout l'Orient — l'Empire des Parthes — si l'on en croit Carcopino. Il valait mieux être un nouvel Alexandre que de se perdre dans les brumes du Nord.

— C'est très probablement un motif idéologique — l'influence druidique sur la Gaule — qui poussa les Juliens à entreprendre cette lointaine conquête : Claude et Néron y employèrent une partie de leur

règne. Et pour ce ils créèrent un instrument magnifique, la flotte romaine de Bretagne, la *Classis Britannica Romania*, dont les « badges » CLBR ont été retrouvés par dizaines sur des tuiles ou des poteries, à Boulogne comme en Angleterre. La *Classis Britannica Romania* comprenait une centaine de trirèmes au moins qui furent maintenues en activité durant tout l'Empire, alors que ce type de vaisseaux avait disparu pour de bon de la « mer intérieure » dès le IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, au moins. Mais à côté de la CLBR existe un autre type d'organisation navale : la vieille organisation vénétique vaincue militairement mais dont la diaspora gardera le monopole fructueux du trafic trans-Manche. C'est là que les Bretons d'Armorique ont acquis et gardé leur réputation de marins.

En effet, selon Louis Kervran, la marine armoricaine n'a pratiquement jamais cessé d'exister des Vénètes à nos jours, hypothèse confirmée par Léon Fleuriot. Le vaisseau vénète de 22 à 36 mètres de long selon son tonnage (2000 ou 10000 amphores) était apte à la fois au commerce et à la guerre. Mais les temps n'étaient plus à la guerre, la CLBR et sa centaine de trirèmes centrée sur Boulogne mais dont les points d'appui s'étendaient sur les deux côtes de la Manche et aux ailes de la mer d'Irlande et sur la mer du Nord était là pour décourager toute velléité de révolte. Dans ce contexte les réfugiés vénètes — marins et charpentiers — installés chez les populations armoricaines, leurs voisins du Nord Ossismes et Coriosolites, avaient un autre parti à prendre que la

guerre : développer le commerce trans-Manche, favorisé par la construction des voies romaines vers la Méditerranée, à travers la Gaule. Ce commerce allait bientôt mettre la flotte vénétique au sommet de son ancienne puissance, mais avec des objectifs exclusivement pacifiques. Philip Banbury a calculé le tonnage nécessaire pour l'alimentation en vin des quatre légions stationnées outre-Manche<sup>9</sup>, rien qu'à cause de cela on atteint des chiffres et aussi des bénéfices considérables. Si le rôle de l'étain a diminué face au fer d'un côté, à l'or et à l'argent de l'autre, le vin des légions est devenu le fret pilote du trafic armoricain. Pendant tout l'Empire c'est donc un va-et-vient permanent d'hommes, de matériel, de vivres à travers les deux rives du « Channel », à bord de bateaux de type vénétique.

On peut dire ainsi que tous les Bretons, qu'ils soient de Grande-Bretagne ou du littoral nord de l'Armorique, ont acquis leurs qualités de marins, qualités qui étaient auparavant l'apanage des seuls Vénètes à forte dominante proto-celtique, les Celtes étant à l'origine, nous l'avons vu, un peuple continental dépourvu de traditions maritimes. Mais il y a une autre chose encore entraînée par la conquête de la « Bretagne ». Au fur et à mesure que l'Empire décline, la CLBR n'arrive plus à faire face à toutes ses tâches face aux

9. Que leur recrutement soit local (insulaire), continental (gallo-romain) ou plus méditerranéen ne change rien au problème : la consommation de vin s'était généralisée dans l'ensemble de l'Empire, notamment dans l'armée.

Scots comme face aux Saxons. Et c'est l'explosion de la piraterie des Scots irlandais, ceux-ci, sur de petites galères — équivalentes des felouques barbaresques — ou sur leurs coracles insaisissables, cette merveille de l'art naval, écument les mers. Devant l'impuissance du pouvoir romain à maintenir de gros armements, aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, la piraterie triomphe donc au profit des marges celtiques invaincues (Scots d'Irlande et d'Écosse). Cette piraterie allait donner à l'Irlande le christianisme avec l'enlèvement de saint Patrick<sup>10</sup>, le plus grand de ses saints, et lui donner un des plus grands navigateurs de tous les temps, saint Brandan.

Mais pendant ce temps, sur l'autre rive de la Bretagne, les Saxons eux aussi ravageaient le littoral et cette double piraterie allait avoir une conséquence immense dans le domaine maritime : le débarquement des Bretons en Armorique et la création d'une des plus grandes marines du monde avec l'Anglo-Saxonne et la Viking, la marine bretonne qui s'est perpétuée de 1532 à nos jours dans la marine française<sup>11</sup>.

10. Breton d'origine, enlevé par des pirates irlandais, il convertit le pays au cours de sa captivité.

11. « Quelqu'un a pu écrire cette énorme contre-vérité : " la Bretagne, massive (*sic*) péninsule ancrée dans sa civilisation rurale, n'est pas, n'a jamais été un pays de marins ". Cette idée récente, née d'une heureuse redécouverte de la tradition paysanne par le grand public, ne résiste guère à l'examen. Fausse dans la perspective de l'histoire bretonne, elle n'est pas davantage justifiée par la géographie humaine. La vocation maritime d'un pays est une notion relative. Voici donc quelques comparaisons chiffrées :

— 1898 : Inscrits pêcheurs : France 39 800 ; Bretagne 41 000.  
— 1904 : Inscrits maritimes : France 111 574 ; Bretagne 96 286.  
Navires : France 15 000 ; Bretagne 10 000.

#### « BRETONS » ET SAXONS

Les émigrations bretonnes en Armorique eurent deux causes, toutes deux liées aux invasions germaniques. La première fut, dès le début du III<sup>e</sup> siècle, la percée du « littoral saxon » et le débordement de la *Classis Britannica* par ces « barbares ». Les Saxons, dont le territoire s'étendait de Dunkerque à Hambourg, étaient eux-mêmes poussés par les Angles du Schleswig-Holstein. Les archipels des Flandres et de Hollande leur avaient permis de construire une marine comme les Angles et les Jutes en avaient créé une analogue dans les îles du Danemark. De cette marine nous avons une idée très exacte d'après le bateau de Nydam retrouvé dans une fondrière à la frontière danoise et conservé au musée de Kiel. En outre, on a construit une reproduction du bateau de Nydam et on l'a fait naviguer en mer. Avec 40 rameurs et 20 passagers, c'est un excellent marcheur, ses formes et sa construction « à clin », véritable révolution dans l'histoire de la navigation, évoquent déjà par leur finesse les merveilleux drakkars des Vikings. Un seul mystère néanmoins à son propos,

On ne saurait être plus clair. Contrairement à une idée reçue, l'engouement pour les métiers de la mer a parfois pénétré largement à l'intérieur des campagnes bretonnes. » Bernard Cadoret, « *Ar Vag* », in *Artus*, n° 1, La Gacilly, 1979.

l'absence de quille — bien connue dans l'Antiquité méditerranéenne ou brittonique — que les Vikings n'adopteront qu'au VIII<sup>e</sup> siècle et qui sera le départ de leurs grandes « invasions ». En effet, sans quille, on ne comprend pas comment pouvait être l'emplanture du mât, et l'on en est réduit à ne le faire marcher qu'à la rame. Mais comment expliquer la « piraterie saxonne » qui déborda les croisières de la CLBR sans l'usage de la voile ? Ce point tant qu'il n'a pas été résolu par l'archéologie restera un mystère. Bornons-nous à constater que les coracles de cuir — qui marchaient et marchent encore parfaitement à la voile — n'avaient certes pas de quille ! Le bateau de Nydam par un système quelconque devait avoir un moyen de porter de la toile. En effet les trirèmes de la CLBR furent incapables non seulement de les intercepter dans leurs raids à l'aller — d'où les fortifications du « littoral saxon » — mais en outre de les détruire au retour, une fois l'alerte donnée, ce qui prouve que ces navires avaient une vitesse certaine.

L'Empire romain aurait pu certes aller détruire, grâce à la CLBR, les Saxons dans leurs nids, les Romains avaient déjà conquis par mer la Hollande sous les Julio-Claudiens, mais il était à bout de forces, attaqué sur toutes ses périphéries. Aussi la mentalité des limes<sup>12</sup>, une « mentalité Maginot » l'emportait-elle. On édifia les formidables défenses du « littoral

12. « La Muraille de Chine, les limes sont les signes d'un certain état d'esprit », Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Armand Colin, 1966.

saxon » sur les côtes sud-est et sud de la (Grande-) Bretagne, avec leurs tours de pierre armées de catapultes orientables, avec leurs camps nombreux, cela sans doute au détriment de la flotte. Les Saxons se contentèrent donc de piller, mais ne purent débarquer en masse tant que la légion basée à Londres et les auxiliaires bretons prenaient leurs quartiers dans les forts du littoral saxon.

Par contre, ils tentèrent de ravager la pointe de l'Armorique, mais furent arrêtés par les « feodari » bretons installés par les Romains sur le territoire des Ossismes et des Vénètes<sup>13</sup>. Mais tout devait changer avant même 410, lorsque Honorius rappela, soi-disant, les légions. Tout le sud-est de la Bretagne, la partie agricole la plus fertile, fut submergé par les Saxons ; mais, cette partie déjà désolée par leurs incursions, ils se taillaient sans peine, en la remettant en culture, une réputation de grands cultivateurs. La CLBR, elle, avait disparu dès la grande invasion de 406-407 ; ses bases continentales, Boulogne, Rouen, puis Bordeaux, furent submergées. La seule force navale régulière — régulière d'un point de vue romain — qui restait dans les mers nordiques était la marine commerciale britto-vénétique. Ses bases continentales, Alet et Kos-Yaudet, étaient à l'abri du parcours des invasions terrestres. Certes l'Armorique elle aussi avait été ravagée par les Barbares, mais à l'appel des

13. Cf. Fleuriot, *Les Origines de la Bretagne*, Payot, 1980, notamment carte n° 9.

Romains ! Par deux fois, pour réprimer les « Bagaudes » — cette résurgence du vieux « communisme celtique » contre l'esclavage<sup>14</sup> —, Rome allait y appeler les Barbares, une première fois à la fin du III<sup>e</sup> siècle, où eut lieu une grande invasion, puis sous Aetius, vers 448, où les terribles Alains ravagèrent la Bretagne. Mais le Yaudet comme Alet, protégés sur des promontoires fortifiés et alliés de Rome, furent épargnés et dès l'orée du III<sup>e</sup> siècle, les Romains appelèrent des « feodari » bretons en Armorique non seulement pour la peupler mais aussi pour la défendre et y soutenir leur politique<sup>15</sup>. C'est de là que date la « légende de Conan Mériadec », rapportée par l'*Historia Regnum Britannica* de 1150 et traduite et adaptée (de 6000 à 15000 lignes !) du latin en français par Wace dans le *Roman de Brut*<sup>16</sup>. Les Bretons ne sont donc arrivés en Armorique, ni en conquérants exterminant les Armoricains — comme le dit Wace — ni en malheureuses hordes de réfugiés fuyant les Saxons et s'installant sur une terre vierge, comme le prétend Arthur de La Borderie à la suite de Joseph Loth<sup>17</sup>. En fait, les Bretons sont arrivés le plus simplement du monde, appelés par les Romains sur cette terre

14. Cf. Pierre Dockès, *La Libération médiévale*, Flammarion, Paris, 1979.

15. Léon Fleuriot, *Les Origines de la Bretagne*, Payot, Paris, 1980, p. 122 et sq.

16. Wace, *Roman de Brut*, Ed. Arnold, Paris, 1938-40, 2 vol.

17. Joseph Loth, *L'Emigration bretonne du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère*, Rennes, 1883.

où l'on parlait le même langage qu'eux — en cela le breton descend à la fois du vieux gallois et du gaulois.

RENAISSANCE CELTIQUE :  
L'ARRIVÉE DES BRETONS EN ARMORIQUE  
(III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles de notre ère).

L'instrument de ces migrations, ce fut la marine vénétique qui depuis des siècles maintenait un courant d'échange commercial entre la péninsule et la grande île. Les premières migrations au III<sup>e</sup> siècle, pour des raisons militaires et économiques, s'accéléchèrent à la fin du IV<sup>e</sup> pour des raisons politiques. Après 450, les peuples de Grande-Bretagne tendirent leurs efforts pour stopper les Saxons, les réfugiés qui fuyaient le sud-est de l'île vinrent grossir la population des *civitates* autonomes de l'Ouest donnant au pays de Galles et aux Cornouailles, notamment, un essor démographique et politique. C'est cet essor qui permit le coup d'arrêt porté par Arthur vers l'an 500 au nord de Salisbury Plain — à Mont Badon. Néanmoins, vers 550, les migrations reprurent, il s'agissait là des régions surpeuplées du Devon, Cornouailles et Ponys (Sud-Galles) qui donneront leurs noms aux royaumes armoricains de Domnonée et de Cornouaille continentale issus du démembrement du territoire des Ossismes aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles.

Il y eut synthèse des deux populations, cela est certain. Mais cela ne doit pas conduire à masquer

l'essentiel qui ne s'est pas produit sur le plan *linguistique-toponymique*, mais sur le plan *historico-politique*. Et sur ce plan, quoi qu'en dise François Falc'hun<sup>18</sup>, force est de constater qu'il y a eu bouleversement, effondrement des structures armoricaines en faveur des structures bretonnes. En effet, si les trois cités de Rennes, Nantes et Vannes sont devenues trois évêchés de même superficie, les Bretons ont morcelé les deux cités des Coriosolites et des Ossismes en cinq « évêchés » nouveaux. Les Ossismes ont été scindés en deux, le Léon, capitale Saint-Pol, et la Cornouaille, capitale Quimper<sup>19</sup>. Leur vieille métropole centrale, Carhaix, ne subsiste plus qu'à l'état de grosse bourgade. A Carhaix, la terrienne, s'est substituée Saint-Pol à 1 000 m de la mer et cinq kilomètres seulement de son port de Roscoff. Quant à Quimper, port de ria qui a détrôné la ville gallo-romaine d'Aquilonia, même si l'on a gardé la même situation, on l'a établi sur l'autre rive de l'Odet. Les Coriosolites, eux, ont vu aussi leur territoire complètement redécoupé ; ni Corseul, leur capitale devenue un tout petit village, ni Erquy, leur port, n'ont subsisté, à leur place s'est développé Alet, colonie bretonne ; désormais, le territoire des Coriosolites sera l'évêché de Saint-Malo. En

18. François Falc'hun, *Les Noms de lieux celtiques* (2<sup>e</sup> série), Ed. Armoricaines, Rennes, 1970. Voir aussi du même auteur : *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue Bretonne*. Editions Christian Bourgeois, 1981.

19. Alors que la capitale des Ossismes, avant d'être Carhaix, fut d'abord Brest, avant son pillage en 452 par les Goths, les Vandales et les Huns (in Léon Fleuriot, *op. cit.*).

outre, les Bretons ont créé de nouveaux territoires, à l'est des Ossismes, à l'ouest des Coriosolites et au nord des Redones de Rennes. A l'Est des Ossismes, ils ont arraché cette péninsule entre la ria de Morlaix et la ria du Trieux et en ont fait l'évêché de Tréguier. Mais cela ne s'est pas fait sans mal, en effet sur ce terroir existait la puissante cité du Yaudet (vénetique). Tréguier a dû lutter pour lui arracher la suprématie, comme Saint-Malo a dû lutter contre Alet, c'était la lutte entre deux ports et la victoire de Tréguier (la ville de saint Tugdual, venu d'outre-Manche) sur Kos-Yaudet, marque la victoire des Bretons sur les Armoriciens. Le Yaudet lui-même a été ruiné et supplanté par Lannion, moins bien placé maritiment, mais le souvenir de ces luttes est resté dans les divisions ecclésiastiques. En effet, jusqu'en 1789, l'évêché de Tréguier est divisé en deux, le territoire de l'évêque proprement dit à l'est et à l'ouest, un archidiaconé « de la vieille cité », c'est-à-dire du Yaudet armoricain. Entre Tréguier et Saint-Malo, nous trouvons ensuite Saint-Brieuc taillé chez les Ossismes et les Coriosolites. Saint-Brieuc, comme Saint-Pol-de-Léon, est proche de la mer, son port du Légué, aujourd'hui à l'étroit, était à l'époque tout à fait suffisant. Ajoutons à cela que les Bretons ont arraché aux Redones leur seul accès à la mer ; l'évêché de Dol dont le port est Le Vivier (il est au fond de la baie du Mont-Saint-Michel, mais au xv<sup>e</sup> siècle on y armait des caravelles pour l'Angleterre) et nous avons un tableau complet des établissements bretons en

Armorique. Seuls les évêchés gallo-francs n'ont changé ni d'étendue ni de capitale, mais les Bretons ont mis des siècles à les conquérir et ont ainsi respecté leur ancienne organisation. En effet, ce ne sont pas les critères linguistiques qui prouvent en définitive la disposition de l'implantation bretonne en Basse-Bretagne, mais les critères administratifs, c'est-à-dire politiques. C'est là où le breton s'est conservé jusqu'à nos jours, ou du moins jusqu'à 1800, que ces critères politiques ont pesé. Ailleurs, à Rennes, Nantes, etc., les situations n'ont pas été bouleversées. Il y a donc eu un moment de rupture dans l'histoire de la péninsule. Rupture d'autant plus remarquable qu'elle a commencé par une continuité, les Bretons sont arrivés en Armorique par la flotte vénétique, par les ports du Yaudet<sup>20</sup> d'Alet, de Lexovie<sup>21</sup>, de Brest jusqu'en 452, d'Aquilonia près de Quimper, puis « brusquement » on voit naître Tréguier, Saint-Malo, Saint-Pol, Quimper et disparaître les villes précitées situées à quelques kilomètres ou même à quelques centaines de mètres<sup>22</sup> des nouvelles métropoles. On ne s'étonne pas ainsi qu'il y ait tant de légendes de villes disparues, d'Ys païennes « englouties ».

Au cours de cette déchéance politique des Armoricaux face aux Bretons, ceux-ci ne leur ont pas imposé leur langue qui était la même des deux bords de la

20. Port à l'embouchure du Légué (rivière de Lannion).

21. Sa localisation est discutée.

22. Alet et Saint-Malo, Aquilonia et Quimper, qui sont toutes deux de nos jours sur le même territoire communal.

Manche, mais leur Eglise celtique, et ils leur ont emprunté une chose inestimable, leur flotte et leurs capacités navales : ces « capacités navales » que les Vénètes pré-celtiques avaient léguées aux Armoricaux et que les Armoricaux ont léguées aux Bretons. Ainsi a pu se créer une Celtie maritime englobant la Bretagne, la Cornouaille, le Devon, le pays de Galles, l'île de Man, l'Ecosse et l'Irlande... Cette seconde Celtie — qui existe toujours en puissance ? — n'eut pas pour seule unité la langue puisqu'elle était divisée entre Brittonique et Gaélique, mais un facteur bien plus puissant, l'organisation sociale et, à l'époque du triomphe du christianisme, l'Eglise d'Irlande.

#### RENAISSANCE CELTIQUE (suite)

#### L'IRLANDE CELTIQUE DEVIENT CHRÉTIENNE SANS CRÉER D'ÉTAT NI D'ÉGLISE

La seule société celtique qui ait évolué sans influence extérieure — influence matérielle s'entend —, c'est l'Irlande. Les textes irlandais que nous possédons vont du VIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Juste avant la christianisation, la société composée essentiellement d'hommes libres (aire)<sup>23</sup> se divisait en trois catégories,

23. Il y avait des esclaves (*mug* au masculin, *crimal* au féminin) dont la plupart étaient peut-être des prisonniers de guerre, mais ils ne semblent pas avoir constitué un élément notable de la population, selon Dillon et Chadwick, in *Les Royaumes celtiques*, Fayard, Paris, 1974. Il s'agit d'esclavage domestique et non d'esclavage productif. Pierre

*drué* (druide, prêtre), *flaith* (noble, guerrier) et *aithrech* (agriculteur). Avec la conversion de l'Irlande au christianisme, la fonction du druide s'est dédoublée, donnant d'une part le prêtre chrétien, d'autre part le « poète » (*file*), à la fois scribe, juriste et voyant, dont la fonction est immense. Les catégories des guerriers et des paysans armés sont restées les mêmes, mais il s'est produit la même chose que sous la société laténienne : un immense essor de l'artisanat, ce qui a entraîné l'apparition d'une catégorie mixte et intermédiaire entre les « nobles » et les cultivateurs : les hommes de l'art (*oes dana*) regroupant à la fois les *filid* et les artisans. Cette valorisation de l'artisanat le mettant sur le pied presque égal au sacerdoce et à la guerre et recoupant sous le terme « d'art » le travail manuel et le travail intellectuel pour peu qu'ils soient spécialisés est bien mis en relief par l'entrée du dieu Lug à Tara<sup>24</sup>. Mais cette promotion du travail manuel, artisanal s'entend, a une contrepartie ; les rapports entre guerriers et paysans ont changé de nature dans l'Irlande chrétienne (et même peut-être avant le v<sup>e</sup> siècle). Certes la propriété commune de la terre est toujours solidement établie, elle a même été codifiée par écrit, ce qui veut dire, si l'on applique la maxime « l'Irlande explique la Gaule<sup>25</sup> », qu'elle existait indu-

Dockès (*op. cit.*) pour sa part, juge comme nous cette distinction décisive, car concernant le mode de production.

24. Françoise Le Roux et Christian Guyonvarc'h, *Les Druides*, éd. Ogam, Rennes, 1978, pp. 39/40.

25. C'est grâce à cette méthodologie — supposant l'unité de la Celtie

bitablement en Celtie continentale, mais nous voyons que l'autre source de richesse, à savoir le bétail — qui sert d'ailleurs d'unité monétaire —, a été accaparée par la classe des guerriers — ainsi d'ailleurs que par les *filid* et sans doute les monastères. En effet, en Irlande, au v<sup>e</sup> siècle, on peut parler véritablement de « clientèle » au sens romain, c'est-à-dire de l'attribution par un noble d'une certaine quantité de bétail en échange d'un loyer à un cultivateur. Certes, le paysan est libre de contracter ou non, pour une durée limitée — sept ans —, et le contrat est résiliable. Mais il faut bien vivre, et vivre bien, ce que seul permet la location du bétail. Sans doute, l'Irlande, pays de pâturage, a permis plus aisément que la Beauce ce premier type d'accaparement, alors que dans un pays de labour, il eût fallu très vite toucher à la propriété collective, ce qui était impossible à l'époque sans intervention extérieure. Il n'empêche, en Irlande les « guerriers » sont devenus des « nobles », leurs « clients » ne sont plus seulement composés d'*ambractes* — de camarades de combat —, mais aussi de « fermiers » libres, certes, mais redevables envers eux. Par contre, le phénomène remarquable est que ce début de différenciation sociale n'entraîne nullement la création de l'Etat et cela dans aucun domaine. C'est ce que nous

— que Le Roux et Guyonvarc'h en France et Dillon et Chadwick en Grande-Bretagne ont pu faire progresser en vingt ans les études celtiques qui piétinaient dans les débats idéologiques depuis presque un siècle.

allons voir à propos du roi, mais auparavant il nous faut poser le problème du druide et du roi<sup>26</sup>, de leurs attributions et de leurs pouvoirs, clefs de toute compréhension de la fonction anti-étatique de la « royauté ». Cela est bien mis en évidence par Françoise Le Roux et Christian Guyonvarc'h (bien que, paradoxalement, ils ignorent la fonction anti-étatique de la royauté) dans leur chapitre supplémentaire dans la traduction française au livre de Myles Dillon et Nora Chadwick concernant « La Gaule »<sup>27</sup> (livre dont ils sont par ailleurs les traducteurs). Que nous dit, en effet, Christian Guyonvarc'h ? « Aussi bien en Gaule qu'en Irlande le druide est un grand personnage... Mais en face du druide tout-puissant, le roi celtique est singulièrement faible. » Faisons en effet toujours selon Christian Guyonvarc'h un tableau comparatif des droits et des devoirs respectifs du druide et du roi. On voit que le terme roi (ri) ne doit en aucun cas être comparé à la *monarchie absolue* ni même à la *royauté médiévale* (où le roi est « presque un prêtre<sup>28</sup> »). Ici le roi n'est pas intermédiaire entre les dieux et les hommes, mais entre les druides et les hommes. En outre, il n'est en aucun cas un chef de guerre et encore moins un chef d'Etat, il pourrait envier les pouvoirs modernes d'un sous-préfet ou d'un général. Il est

26. Ou de l'abbé et du roi en Irlande chrétienne.

27. Myles Dillon et Nora Chadwick, *Les Royaumes celtiques*, Fayard, Paris, 1974, pp. 361-362.

28. Georges Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, Gallimard, Paris, 1976.

inutile d'insister sur le fait que si le roi n'a aucun pouvoir, le chef de guerre n'en a pas plus sur ce qu'on appelle, à juste titre, la société *civile*. Une simple

DRUIDE	ROI
Il est prêtre : — il rend la justice, — il enseigne, fonctions qui découlent de son sacerdoce.	Il n'est pas prêtre, il n'a de droits sacerdotaux que la couleur blanche, autant dire son simulacre.
Il est entièrement libre : — soumis à aucun impôt, — à aucune obligation militaire.	Etant guerrier à l'origine : — il ne combat plus.
Le recrutement n'est soumis qu'à des critères et des contrôles de qualité intellectuels.	Il est élu par ses pairs sous le contrôle des druides pour servir d'équilibreur et de régulateur social.
Le druide peut se marier à son gré, se déplacer, porter les armes, etc.	Il n'est jamais libre : — désigné pour un an seulement en Gaule ; — il ne doit pas quitter le territoire de la civitas ; — masse d'interdits et d'obligations (gleasa irlandais).

lecture de *La Guerre des Gaules* suffit à nous en convaincre. Les Gaulois n'obéissent « qu'au feu »,

entre deux campagnes Vercingétorix n'a aucun pouvoir sinon celui de la parole, de l'éloquence si chère aux Celtes.

Mais alors théocratie, pouvoir démesuré du druide ? Démesuré si l'on veut, mais comme contre-pouvoir, pouvoir contre l'Etat (l'inverse d'une théocratie). Les druides, garants de la personnalité de base, garants du groupe et de son identité, sont ce qui existe pour empêcher que ne se mette en place toute machine étatique. Pour ce, comme les chamans amérindiens, ils tiennent le discours de la tradition. Discours *conservateur* et *égalitaire* visant à conserver l'*indivision* — nous sommes bien loin d'une prétendue caste sacerdotale comme le furent les brahmanes aux Indes. Certes, l'Irlande chrétienne a vu une montée, toute relative, du pouvoir des guerriers et, dans certains cas, tel le Roi de Tara au VIII<sup>e</sup> siècle, une fusion du pouvoir des rois et des chefs de guerre. Fusion sans doute suscitée par la caste des guerriers et qui avait tout bénéfice à lever les interdits pesant sur le roi. Mais cette concentration de fonctions — donc forcément de pouvoir — s'est faite contre les héritiers de la classe des druides, les moines et les abbés de l'Eglise celtique de saint Coloman. Contre cette tradition de l'Eglise irlandaise, le colomanisme, les rois de Tara devenus maîtres de l'Ulster exaltèrent Armagh et la tradition romaine et épiscopale de saint Patrick, premier « fondateur ». Mais il faut bien le dire, leur tentative n'aboutit pas. Jamais les rois guerriers ne purent contrebalancer les abbés, ni leur palais les grands

monastères autour desquels s'ordonna toute la vie de l'île. Les invasions vikings déferlèrent sur l'Irlande pendant cent cinquante ans (IX-X<sup>e</sup> siècle) sans que la question de l'Etat (et de l'Eglise de type romain) fût tranchée. Mieux, il fallut les Vikings pour introduire au X<sup>e</sup> siècle ce que la société laténienne avait connu mille ans auparavant sur le continent, la ville et la monnaie. Après la bataille de Clontarf<sup>29</sup>, en 1014, où les Vikings furent chassés de Dublin et d'Irlande, les villes qu'ils avaient créées subsistèrent et l'on continua à battre monnaie. Mieux — ou pire —, les Irlandais pour chasser le Viking avaient créé la fonction politico-militaire du Haut-Roi (Hard-Ri) au-dessus non seulement de dizaines de petits roitelets traditionnels mais regroupant, en outre, sous une seule autorité les quatre provinces d'Irlande : Brian, qui occupa cette charge le temps d'une campagne, mourut peu après Clontarf.

Or, que voyons-nous tout au long des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ? La charge de Haut-Roi subsiste bien, mais personne ne l'occupe. Ces cent quatre-vingts ans sont passés en lutte entre deux familles royales, celle de Cashel (Munster) au Sud et celle de Tara et d'Ulster au Nord pour occuper le poste. Cette lutte incessante — qui permit et suscita toutes les « trahisons » internes des prétendus rois vassaux — créa ainsi un retour à « l'anarchie » traditionnelle, ce qui fait que pendant tout ce temps le poste resta inoccupé

29. Cf. Myles Dillon/Nora Chadwick, *op. cit.*, p. 123.

et devint tellement synonyme d'impuissance que tous les rois irlandais le laisseront sans peine — ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient — à Henri II Plantagenêt lorsqu'il débarqua à Dublin. Bien sûr, chacune des parties interpréta très différemment cette sécession de (non-)pouvoir ! Pour résumer, disons que malgré la monnaie et la ville introduites au x<sup>e</sup> siècle (et malgré l'écriture introduite cinq siècles plus tôt), l'Irlande resta jusqu'à la pénétration anglaise une société contre l'Etat. De même que l'écriture, conformément aux vœux de saint Patrick, se borna à mettre par écrit la tradition, sans innover et sans supplanter la culture orale des filid, les villes jouèrent le rôle de marché et d'entrepôt que connurent les oppida laténiens — et non le rôle d'habitat — et la monnaie ne favorisa pas l'accumulation, pas plus, du moins, que le bétail auparavant. C'est donc de l'extérieur, malgré l'apparition d'une certaine différenciation sociale, que fut introduit l'Etat en Irlande et ce, en deux temps, par l'Eglise romaine d'abord — la réforme cistercienne au milieu du xii<sup>e</sup> siècle de saint Malachie<sup>30</sup> puis par la

30. L'église celto-irlandaise avait une organisation différente de l'Eglise romaine, qui était hiérarchisée du pape à l'évêque, de l'évêque au curé, les monastères du monde romain étaient des moyens de pression de la papauté sur les évêques. Tandis qu'en Irlande, où il n'y avait pas de paroisse, le pouvoir appartenait aux monastères dont les abbés, héréditaires, tenaient le rôle de l'évêque, sans en avoir les contraintes hiérarchiques. Mais en 1111, l'Irlande à son tour fut divisée en évêchés (24 en tout). 40 ans plus tard, saint Malachie, après avoir rencontré le pape et saint Bernard lança la réforme cistercienne à partir du monastère irlandais de Mellifont. Désormais l'évêque gouverne au nom du pape, les ordres religieux appliquent la règle de saint Benoît

pénétration anglaise ensuite — l'expédition d'Henri II Plantagenêt en 1171 et l'action incessante de ses successeurs, mais cela à partir du xii<sup>e</sup> siècle (après Jésus-Christ) seulement. Car c'est de l'Irlande qu'il nous faudra parler pour comprendre ce que fut cette Renaissance celtique du v<sup>e</sup> siècle.

Agrippa, lorsqu'il poussa ses armées dans les basses terres d'Ecosse en 77-83 après Jésus-Christ, contemplant la côte irlandaise proche de trente kilomètres, dit qu'il lui suffirait d'une légion avec des troupes auxiliaires pour conquérir toute l'île. Il ne se trompait sans doute pas, mais Rome était à court de temps, d'argent et de soldats. Toujours est-il que l'Irlande resta à l'abri de la « Romania », sans villes, sans Etat et même sans monnaie. C'est en Irlande que la société celtique est restée la plus vierge, c'est de là que nous trouvons les textes en langue celtique les plus anciens datant pour certains — peu nombreux il est vrai — des vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles de notre ère. Absence de monnaie, absence d'oppida, la société irlandaise peut paraître trop archaïque pour être comparée à la société laténienne du i<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Mais cela ne doit pas nous tromper sur leur identité profonde.

C'est seulement l'isolement géographique de l'Irlande qui l'a tenue à l'écart de la révolution marchande. Du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle — date de l'essentiel

(pauvreté-chasteté-obéissance). La vieille organisation celtique, autonome et libertaire, est balayée.

de la littérature manuscrite irlandaise conservée —, après avoir chassé les Vikings, l'Irlande connaîtra la monnaie et les emporia — ports ou plutôt entrepôts marchands, nous n'osons dire des villes. Elle n'en restera pas moins une société sans Etat jusqu'à l'invasion anglo-angevine. En effet, cet « âge de renaissance et de progrès », selon Brian O Cuiv<sup>31</sup>, n'entraîna pas la naissance de l'Etat. La charge de Haut-Roi qu'acquiesça, en 1306, Edward Bruce pour sa lutte victorieuse contre les Scandinaves resta purement honorifique. Ce n'est pas de la société irlandaise marchande mais de l'Eglise romaine qu'allait venir l'émergence étatique. En 1148, sous l'influence de saint Malachie, l'Eglise d'Irlande se « romanise » en effet, et en 1152 le légat cardinal Paparo peut dire au pape que l'Irlande a maintenant une organisation ecclésiastique normalisée. Trois ans plus tard, le même pape Adrien poussait Henri II à envahir l'Irlande pour « proclamer la vérité du christianisme chez un peuple rude et ignorant ! ». C'est donc l'Eglise qui fit jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle la spécificité celtique de l'Irlande sur les autres contrées d'Europe, jusqu'à ce qu'elle soit supplantée par l'Eglise romaine. Cette spécificité, quelle est-elle, d'où vient-elle ? L'Irlande en adoptant le christianisme n'avait pas toutefois une organisation ecclésiastique calquée sur les diocèses, propre à l'Empire romain auquel

31. Cf. Moody et Martin, *The Course of Irish History*, Mercier Press, Cork, 1967.

l'Irlande n'a jamais appartenu. En effet, il n'y avait plus au IV<sup>e</sup> siècle aucune différence dans la Romania entre organisation de l'Eglise et organisation de l'Etat. Les diocèses sont les mêmes circonscriptions pour le préfet et l'évêque, les provinces pour le gouverneur et l'archevêque (ainsi pour l'Armorique entre Seine et Loire, la métropole de Tours) et au sommet le pape et l'empereur se disputent le pouvoir à Rome ou à Milan. Gouverneurs et préfets disparus, évêques et archevêques concentreront les pouvoirs civils, militaires et religieux. En 478 le pape aurait sans doute pu cumuler ces mêmes pouvoirs au niveau central à Rome. C'est le pape qui avait éloigné Attila d'Italie et non l'empereur. Mais les papes eurent l'habileté de ne pas tenter de créer de théocratie et de favoriser l'émergence d'Etats barbares orthodoxes (Clovis), formule infiniment plus adaptée aux rapports sociaux de la moitié occidentale de « l'Empire ».

Il est évident qu'une société sans Etat ne pouvait adopter ce type d'organisation ecclésiastique. Aussi ce fut le coup de génie de l'Eglise d'Irlande d'adopter le seul type d'organisation anti-étatique que sécrétait la société chrétienne : le monachisme. Dans ce monde où triomphent partout l'Etat — romain puis barbare — et l'Eglise — ce surcodage de l'Etat —, l'Irlande trouva un antidote à l'Etat à travers le monachisme, cette « anomalie » (selon Karl Marx). Seul le célibat pouvait permettre la communauté dans un monde où la propriété et l'héritage formaient l'essentiel du droit. Il y a une espèce d'horreur de l'Etat dans ces milliers

de moines qui fuyaient le monde et l'Eglise séculière qui a « trahi », lors de son alliance, monstrueuse avec César, la parole du Christ. Mais dans la Romania l'élan monachique fut au départ un simple retrait du monde, dans l'Irlande antique il fut au contraire la force motrice de la société. Car il n'y avait pas d'Etat à fuir ; « rois », « chefs » et « bardes » se firent les « vasseaux » des grands monastères et de leurs grands abbés ; leur pouvoir en effet était purement spirituel. De même que le christianisme triompha en Irlande, au grand étonnement des historiens de l'Eglise, sans aucune espèce de persécution (on ne voit pas d'où cela aurait pu venir en l'absence de tout pouvoir), de même il s'imposa sans aucune violence — contrairement au reste du monde antique ! — par simple persuasion « morale ». Ce « pouvoir moral » d'une caste sacerdotale doit nous rappeler quelque chose : celui des druides. Et en effet le triomphe foudroyant du christianisme, à l'échelle du monde connu, entraîna la conversion massive de la caste des druides à la religion nouvelle. Il y avait sans doute des points de convergence<sup>32</sup> entre le druidisme et un certain

32. Nous en voyons deux principaux :

a) La tendance au monothéisme des druides, objet de répulsion pour les écrivains romains. Les druides étaient à la fois païens et à forte tendance monothéiste.

b) Le « sacrifice », l'acte religieux essentiel tant reproché ! Pour eux « le sacrifice humain est donc inévitable et obligatoire, mais il est d'autant plus rare qu'il est indispensable ». L'Eucharistie, sacrifice humain symbolique, était à la fois indispensable et quotidienne (Guyonvarc'h, Le Roux, *op. cit.*, p. 411).

christianisme. Mais là n'est pas l'essentiel, c'était la seule solution, le baptême ou la conquête étrangère, les druides eurent le génie de le comprendre et de le faire comprendre à leur peuple. Ils eurent aussi le génie d'éviter de se singulariser par l'hérésie, les controverses dogmatiques étant typiques de la logique gréco-romaine ou des barbares savants, comme les Wisigoths, elles répugnent aux modes de pensée celtique qui ignorent le principe de non-contradiction.

Quoi de plus absurde en effet que d'ériger en lutte pour le pouvoir les querelles d'idées ? Il faut vraiment être bien « classique » pour se conduire ainsi, des sophistes à Mao ! Au contraire, les druides-moines portèrent le combat non sur le terrain de la théorie, mais sur celui de l'organisation. C'est-à-dire sur le terrain réel. Certes, on trouvera ici que nous parlons en termes trop modernes en faisant des moines irlandais des sortes de La Boétie avant la lettre. Mais seules ces catégories modernes permettent de les comprendre — moins mal en tout cas que nos prédécesseurs —, car leur ennemi dans l'Europe du v<sup>e</sup> siècle ou celui de La Boétie dans l'Europe du xvi<sup>e</sup> siècle était le même, l'Etat « moderne ». Bref, les druides-moines ne se contentèrent pas de conquérir ecclésiastiquement la Celtie, l'Ecosse très vite, Iona et toutes les îles de l'Ouest étant déjà aux mains des Irlandais, mais ils s'installèrent à Lindisfarne sur la côte est de la frontière de l'Ecosse et des Angles au Pays de Galles et à travers lui dans la Bretagne Armorique (tous les saints fondateurs de la Bretagne

sont des abbés gallois pour les neuf dixièmes, irlandais pour un dixième). Mais aussi sur le continent : les Irlandais créèrent Jumièges, Luxeuil, Laon, Saint-Gall en Suisse, Bobbio en Italie, mais là, le pape écrivit à saint Colomban de ne pas descendre plus au sud, l'Italie étant son domaine réservé, Colomban comprit la menace, il obtempéra.

Néanmoins, d'après Michelet comme d'après Toynbee, « Irlandais » et « Bretons » commirent une grave erreur, ils se refusèrent à convertir les « Saxons » qui auraient pu ainsi être « celtisés », et ce pour une raison très simple. Leur aversion envers eux était telle qu'ils ne tenaient nullement à les retrouver au paradis ! Si c'est là une faute politique, c'est en tout cas un admirable acte de foi, car pour les druides, le paradis comme l'immortalité étaient des choses bien concrètes, c'était la « terre promise des saints » « les îles bienheureuses » des vieilles légendes gaéliques. Et ce paradis où ils ne veulent pas voir les « barbares » saxons, ils entreprirent l'acte prohibé<sup>33</sup> et bien « peu catholique » d'aller le chercher ici-bas ! Le message nouveau du Christ devant accomplir le message ancien des druides.

33. « Le Royaume de Dieu sur terre » est le mot d'ordre de toutes les hérésies, jusqu'à Hegel inclus !

## L'IRLANDE (SUITE) :

### LA « NAVIGATION » COMME FUITE DE L'ÉTAT

L'Evangile n'était pas venu abolir la loi ancienne mais l'accomplir et cela fut pris au sérieux. Or, selon les anciens, ces îles bienheureuses existaient ici-bas pour les héros d'hier et saints d'aujourd'hui. L'Irlande est face à l'Océan immense qui s'étend vers l'ouest à l'infini. De pirates, les Irlandais se sont faits moines, mais ils naviguent toujours, cette fois pour porter le message. Il n'y a donc qu'à armer un coracle, le remplir de saints hommes bénis par Dieu et aller à la recherche du paradis.

C'est ce que fit saint Brandan au VI<sup>e</sup> siècle, qui, théoriquement, découvrit « l'Amérique ». Cela n'a à première vue rien d'in vraisemblable, nous savons d'après les sagas que, quand les Norvégiens arrivèrent aux Hébrides, aux Féroé, en Islande, ils découvrirent que les moines irlandais — les « papas » — les avaient précédés. D'ailleurs dans le récit des *Navigatio Sancti Brendani Abbatis* dont il nous reste plus de 120 manuscrits *latins* (sans compter ceux en langue vulgaire), il est fait état d'îles dans l'Atlantique déjà habitées par les ermites irlandais, les Féroé et peut-être l'Islande, qui ne sont donc pas des découvertes de Brandan. De toute façon, on peut aller du nord des Hébrides à l'Islande, sans pratiquement jamais perdre la terre de vue plus de vingt-quatre heures, ce qui est bien peu, surtout si l'on connaît les méthodes de

navigation des Irlandais. Au-delà de l'Islande, le problème subsiste. On sait de nos jours de source sûre — les archives vaticanes — que les Norvégiens occupèrent le Groenland, ce qui supposait un climat plus clément de quelques degrés, donc plus apte à la navigation, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle et qu'ils payèrent jusque-là le denier de saint Pierre.

Quant à la découverte de l'Amérique proprement dite par les Norvégiens, le fait est maintenant reconnu par tous les historiens de la marine, depuis que l'ont authentifié les sagas — que l'on considéra longtemps comme des fables à l'instar des contes d'Ossian. Tout le monde sait de nos jours que dans la *Saga d'Erik le Rouge*, celui-ci alla du Groenland au Vinland que l'on identifie à la région de Boston et où en effet poussait de la vigne sauvage à l'arrivée des Anglais, au xvi<sup>e</sup> siècle. Quand on sait les qualités nautiques des drakkars vikings — dont de nombreux exemplaires ont été retrouvés et dont on a reconstruit et fait naviguer plusieurs<sup>34</sup> —, et quand on connaît les courants et les vents qui descendent de Terre-Neuve vers le cap Cod et Newport, la chose ne pose aucun problème. Ce qui en cause plus, par contre, c'est pourquoi les Norvégiens ne se sont pas installés là malgré le vin, les saumons et le gibier. La seule raison qu'allègue la *Saga d'Erik* est l'hostilité des indigènes, des « Skraelings », mais quand on sait la soif de terre

34. Dont un qui fit sans peine la traversée de l'Atlantique Nord en vingt-huit jours dès 1893. Les musées d'Oslo et de Copenhague-Rookilde contiennent chacun trois navires vikings authentiques.

des Vikings, on comprend mal leur manque de combativité contre les Indiens. On a allégué aussi les trop grandes distances, mais cela est faux, du Groenland à la Nouvelle-Angleterre les communications à bord de navires aussi marins qu'un Drakkar pouvaient être maintenues sans mal entre la nouvelle colonie et la métropole. Force est alors de remarquer les *allusions*, très brèves il est vrai, que font les sagas à la présence hostile des Irlandais dans le Nouveau Monde. Dans la *Saga d'Erik*, deux Indiens leur parlent d'hommes près de leur tribu, qui étaient vêtus de blanc et marchaient en procession en portant devant eux de grands bâtons auxquels étaient fixées des étoffes et en criant d'une voix forte. A l'époque, les Norvégiens pensèrent immédiatement qu'il s'agissait d'Irlandais, qu'eux encore païens et coupables du sac de l'Irlande n'avaient nulle envie de rencontrer. Cela est confirmé par une autre saga, le *Landmambok* où il est question d'une contrée que « quelques-uns appellent la Grande-Irlande ; elle se situe à l'Ouest dans la mer près du Bon Vignoble (le Vinland) », identifié comme étant la région de Boston. Le même livre conte les mésaventures d'un Norvégien poussé par le mauvais temps sur son bateau, qui ne put s'évader et fut baptisé par les habitants, ce qui était bien la plus mauvaise chose qui puisse lui arriver. Un autre, nommé Gudleif Gunnlangsson, poussé par un fort vent arrière, aborda une terre à l'ouest de l'Islande où il aurait reconnu dans le langage des habitants de nombreux mots irlandais. Enfin la *Saga*

d'Erik précise que pour débarquer au Vinland, Erik utilisa deux Scots — probablement des esclaves —, plus « agiles » et « efficaces », pour explorer la nouvelle contrée. Ne les avait-il pas pris comme éclaireurs (et comme pilotes ?) parce qu'il savait qu'ils connaissaient la région ? Tous ces détails sont cités en passant sans le moindre étonnement car s'ils étaient tombés sur des Irlandais aux Féroé ou en Islande, pourquoi se seraient-ils étonnés de les trouver au Vinland ? C'est plutôt le contraire qui eût été étonnant pour eux qui connaissaient l'aptitude des Irlandais à les précéder pendant des siècles. C'est la première raison du manque d'insistance des sagas sur ce point. La seconde est que les Vikings n'avaient pas à être fiers de leur rencontre avec les Irlandais. Venus trop peu nombreux, très loin de la Norvège natale, leur tentative d'implantation fut un fiasco. Et il est possible que cet échec — dû, disent-ils, à l'hostilité des indigènes — ait été dû, en fait, à l'hostilité des Irlandais et à leur influence chez les Indiens. La haine que vouaient les Irlandais des IX-X<sup>e</sup> siècles aux Norvégiens était aussi tenace que celle qu'ils vouaient aux Saxons du VI<sup>e</sup> siècle. C'était d'ailleurs presque la même race maudite de païens barbares parlant la même langue, venus sur les bateaux, qui après avoir détruit la chrétienté bretonne, cette Grande-Irlande de l'Est, venaient non seulement piller l'île mère et ses monastères, mais en outre détruire la Grande-Irlande de l'Ouest, celle des îles de l'Atlantique.

Selon les sagas, de 983 à 1029, soit quarante-deux

ans, les Norvégiens tentèrent sans succès de s'implanter en Amérique et surtout au Vinland. C'était de petites expéditions. Ainsi Leif hiverna en 1003-1004 avec 35 hommes, soit un drakkar. Toujours, ils sont chassés par les indigènes. Quarante ans d'expéditions, cela est suffisant pour se mettre en état de défense permanente. Les Indiens auraient-ils seuls fait preuve d'un tel acharnement, contre si peu de colons, rien ne les a montrés ultérieurement intraitables à ce point ? De là à penser que les successeurs de Brandan sont arrivés en Amérique, il n'y a qu'un pas à franchir et quelques preuves à apporter, nous verrons plus loin quelles pourraient être ces preuves ; bornons-nous pour l'instant à tenter de comprendre où Brandan a été.

Selon le *Navigatio*, Brandan fit trois voyages. Les deux premiers en coracle et le troisième à bord d'un navire en bois. Le premier voyage de Brandan les mena, lui et ses frères, en Islande ; ici pas de problème, au VI<sup>e</sup> siècle elle était déjà peuplée d'Irlandais ; ce fut pour Brandan un voyage d'apprentissage (ce qui représentait quand même un bel exploit), au cours duquel il rencontra un autre « saint » déjà installé là-bas. Le second voyage de Brandan fut plus sérieux, car Brandan s'était mis en tête, ou plutôt un ange de Dieu lui avait mis en tête, si l'on suit le *Navigatio*, de découvrir l'île où est « la Terre promise des saints ». Et là, au-delà de l'Islande, Brandan et ses compagnons virent des choses fabuleuses, des montagnes de cristal flottantes percées de tunnels qu'ils traversèrent

sous une voûte de glace — un iceberg —, une mer qui se coagulait — la banquise —, des monstres marins, dont un très bon (Jasconius) et l'autre qui voulait les dévorer — une baleine et un cachalot ; ils virent aussi le « Paradis des oiseaux » (dont on ne sait s'il faut le situer aux Féroé ou à Terre-Neuve où deux îles pourraient mériter ce nom), mais pas le paradis tout court ; ils n'abordèrent aucune terre hospitalière que l'on puisse localiser. C'était un échec, la brume, le froid, la glace n'avaient pas découragé Brandan, mais il n'était pas homme à s'entêter dans une mauvaise direction, d'autant que sa mère adoptive lui dit : « Prends un bateau de bois. » Ce commandement ne pouvait mieux tomber, car choisir un bateau en bois c'était choisir une autre route pour aller vers l'ouest, non plus la route du Nord si difficile mais la route du Sud où les alizés porteraient vers l'ouest le vaisseau. Avec un coracle les moines seraient morts desséchés par le soleil et assoiffés en suivant cette route, en outre la peau de cuir se serait durcie et craquelée, alors que les mers froides la rendaient souple et résistante au sel. Les Carthaginois connaissaient bien les Canaries, donc les Vénètes n'avaient pu en ignorer l'existence, et rien ne se conserve plus que les traditions navales. Mais elles étaient trop connues pour être l'île que Brandan cherchait et les indigènes, les Guanches, étaient trop belliqueux. Qu'importe, Brandan se rendit donc en Bretagne Armorique dans un des ports vénétiques dont nous avons parlé, probablement visita-t-il les deux, le Yaudet et Alet —

il existe un village de Saint-Brandan en Penthièvre équidistant de Lannion et de Saint-Malo. C'est à Alet qu'il débarqua, en compagnie de saint Malo d'ailleurs, comme nous le confirme la *Vita* de ce saint, corroborant ainsi le *Navigatio*. Là, Brandan fit armer un ponto de bois et cingla vers les Canaries, son troisième et dernier voyage allait durer de 525 à 527. Le golfe de Gascogne et le cabotage le long des côtes portugaises puis marocaines, il n'y avait rien là d'extraordinaire pour des marins vénétiques. « De la Biscaye aux Shetlands, jamais ne s'est arrêté le va-et-vient celtique. Navires " bretons " et armoricains, romains, irlandais, pictes et saxons écumaient les mers de l'Ouest et du Nord, et chaque avance technique prise par les uns était vite suivie par les autres<sup>35</sup>. »

Puis Brandan, utilisant l'alizé, mit le cap à l'ouest et là, au bout de quelques semaines, lui et ses compagnons eurent l'impression d'avoir trouvé le paradis. L'île où ils abordèrent, avec ses fruits d'où coulait le lait (des noix de coco ?), ses arbres à palmes, son climat enchanteur, sa mer d'azur, c'est bien là où Dieu les avaient envoyés, c'est-à-dire probablement à Cuba ou à Saint-Domingue. Ils s'en retournèrent heureux, chargés de fruits et de fleurs, et rentrèrent directement en Irlande par les vents du nord portant d'est en ouest : ils avaient fait un voyage « triangulaire ». Bientôt Brandan, comblé d'avoir découvert ce qui

35. Philip Banbury, *A la recherche des premiers marins*, France Empire, 1977.

deviendra son île dans l'imaginaire des navigateurs, rendit son âme à Dieu. C'était au début du VI<sup>e</sup> siècle, au plus fort des immigrations bretonnes, quand les liens entre la Celtie (Irlande, Galles, Armorique) faisaient d'elle presque une seule et même communauté. Mais au VII<sup>e</sup> siècle tout changea, les Gallois furent repoussés au-delà du mur d'Offa, les Corniques réduits à presque rien, les Bretons armoricains engagés dans des luttes violentes contre les Francs. La Celtie maritime d'Artus, de Tristan le Léonnais et Iseult l'Irlandaise n'était plus qu'un mythe, les saints fondateurs ne voyageaient plus entre les deux rives de la mer bretonne. Chaque pays, Irlande, Galles, Bretagne, fut un domaine bien séparé. Aussi l'expansion irlandaise, déjà fortement ancrée vers le nord — Iona, Hébrides, Islande —, tournait-elle le dos à l'Armorique. Les émules de Brandan ne furent pas ses disciples, ils n'allèrent pas comme lui fonder de paroisse en Penthievre. Ils entraînent leurs moines à travers les îles du Nord sur leurs coracles, ignorant délibérément les vaisseaux de bois armoricains. Et ce qui devait arriver arriva ; au VII<sup>e</sup> siècle, probablement, ils touchèrent l'Amérique du Nord. Brandan avait connu le Groenland et les atterrages de Terre-Neuve. Le chemin n'est plus bien long et les courants les poussaient vers le sud, vers la Nouvelle-Ecosse, puis vers la Nouvelle-Angleterre, vers le cap Cod et Newport où aboutissent tous les voiliers des mers du Nord dans ces parages. Tim Severin, à bord d'un coracle, a fait la traversée d'Irlande à Terre-Neuve, la

suite de Terre-Neuve en Nouvelle-Angleterre serait un jeu d'enfant par comparaison. Il a ainsi prouvé, matériellement, que la traversée par les émules de Brandan était possible, donc avait pu être faite, ce qui n'était nullement évident, sur navire de cuir. Comme il le dit lui-même après son voyage réussi : « Au mieux, les archéologues terriens devraient être maintenant encouragés dans leurs recherches de vestiges irlandais du Nouveau Monde et au pire, il devient difficile d'enterrer les premiers marins irlandais chrétiens [dans une note en bas de page] sur les livres relatifs à l'histoire de l'exploration » mais « en dernière analyse l'unique preuve concluante que la traversée avait bel et bien été réalisée serait la découverte, un jour, sur le sol américain, d'un vestige authentique de l'ancienne visite des Irlandais<sup>36</sup>. »

Il y a plusieurs chances d'identifier un tel vestige, les archéologues ont travaillé sur des graffitis en Ogam<sup>37</sup> à Saint-Lunaire, au nord de Terre-Neuve, mais ils peuvent aussi bien être attribués à des vestiges vikings, comme on en a trouvé dans cette même région de Terre-Neuve<sup>38</sup>. La meilleure preuve de la

36. Tim Severin, *Le Voyage de Brandan*, Albin Michel, Paris, 1978.

37. Écriture à fonction purement magique des peuples hyperboréens.

38. Cf. Helge Ingstad dans le *National Geographic* de novembre 1964, « Vinland ruins prove Vikings found the new world ». Les nouvelles fouilles qu'il a effectuées de 1973 à 1976 mirent au jour les traces de huit demeures de types scandinaves primitifs. Douze datations différentes au Carbone 14 les datent autour de l'an mille (ce qui coïncide avec les sagas). Ainsi à « l'Anse aux Meadows » à l'extrême nord de Terre-Neuve, ce couple de Norvégiens (Helge et Anne Ingstad) peut se vanter d'avoir enfin découvert la seule trace absolument certaine d'une

présence des Irlandais en Amérique serait d'identifier la tour de Newport, semblable à la tour de Lanleff, en Bretagne, qui date à peu près de la même époque. Un travail systématique de comparaison entre la tour de Newport et celle de Lanleff mené scientifiquement pourrait apporter une solution positive ou négative à ce problème. Encore faudrait-il la volonté de le faire. Les sagas ont été authentifiées quand la Norvège a arraché son indépendance à la Suède en 1905. Auparavant on les tenait pour des fables ; ce sont les sagas qui ont validé la thèse de la découverte de l'Amérique par les Vikings, pour l'instant la communauté irlandaise des Etats-Unis tout comme le gouvernement de Dublin ont d'autres préoccupations en tête, à commencer par l'Ulster. Pourtant, c'est lors d'un mouvement de libération nationale, l'exemple de la Norvège l'a montré, qu'un peuple réintègre son passé.

Reste à nous interroger sur la signification du « monachisme nautique » celtique. Les moines Scots allaient en mer comme l'on va au désert. A vrai dire, ils n'avaient pas le choix s'ils voulaient fuir le monde. L'Irlande était surpeuplée, les monastères aussi, et la renommée des « saints » attirait des foules immenses qui les importunaient dans leur dialogue avec Dieu. Restait l'évangélisation sur le continent, ce fut la voie

---

implantation scandinave en Amérique du Nord, au-delà du Groenland, au Canada proprement dit.

de saint Colomban, ou le désert, l'océan, la voie de saint Brandan.

Fernand Braudel dit que les navigations des Irlandais, comme celles des Vikings qui leur ont succédé, sont « bien lointaines<sup>39</sup> ». Lointaines, certes, il n'y a pas eu continuité directe entre les Vikings et Christophe Colomb comme il y a eu continuité entre les Irlandais et les Vikings ; les Vikings ayant marché sur les traces des Irlandais en les massacrant, dans le cas des moines d'abord, puis en les utilisant comme domestiques et comme esclaves, mais aussi comme guides. C'est en cela qu'ils ont peuplé l'Islande. Par contre, cette « première découverte de l'Amérique par les Européens » a eu un effet idéologique décisif sur les « grandes découvertes » d'après 1493. Il ne faut pas oublier que le *Navigatio de Brandan* du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle fut le « best-seller » du Moyen Age. Que ses lecteurs crurent — à juste titre — à la réalité de l'île de saint Brandan, parfois confondue d'ailleurs avec l'île mythique des Celtes, l'Avalon où serait enterré Artus. Cela n'a pas été sans influence sur la croyance à l'existence de terres au-delà de l'Atlantique. Sur une des premières cartes qui suivirent la découverte de Christophe Colomb, on lit, à la place où figure Terre-Neuve, Avalon<sup>40</sup> ! Mais il y a mieux, les Malouins affirmaient avoir découvert le Nouveau-Monde « avant Amerigo Vespucci » (Braudel) et de

39. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin, 1979.

40. F. Lot, *La Gaulle*, page 64.

fait les marins bretons (Brandan, nous l'avons vu, est un saint brito-Irlandais) sur la trace des Irlandais, ont vraisemblablement après les Vikings été dans ces parages pêcher la morue à Terre-Neuve, ce qui pourrait expliquer l'assurance de Jacques Cartier, lors de son premier voyage au Québec<sup>41</sup>, deux ans seulement après l'annexion de la Bretagne à la France. Jacques Cartier, sur ordre du jeune Etat français, alla aux Amériques chercher de l'or sur le nouveau continent, les Vikings y allèrent chercher des terres et les moines irlandais y cherchaient Dieu, là était la différence. Seuls les Irlandais trouvèrent ce qu'ils cherchaient, mais leur quête n'eut pas de récompense pratique, ils n'allaient pas dépouiller ni réduire les Indiens en esclavage, ni même les évangéliser — l'évangélisation de l'Irlande elle-même, puis d'une partie de l'Europe pour les Irlandais se fit toujours sans violence. Les « Papas » trouvèrent chez les indigènes ce qu'ils y cherchaient, une société sans roi ni loi, une société contre l'Etat, comme la leur. Peut-être les Indiens assimilèrent-ils, comme le montrent les sagas, des rites du christianisme ; c'était suffisant pour que les Irlandais se fondent dans la population ; de leur aventure il ne restera qu'un livre, le *Navigatio*. Une société contre l'Etat ne pouvait aller dans le sens de ce progrès-là. Les Vikings, grands créateurs d'Etats, eux, auraient

41. Voir également de Léon Gaultier : *Jean Coëtanlem, cœur au poing, lys aux lèvres*, Editions Jean Picollec, 1982.

pu le faire, mais ils ne purent prendre pied au Vinland.

Reste à nous demander pourquoi, en Irlande même, les Irlandais, qui furent les premiers navigateurs océaniques, ne purent repousser ni les Vikings, ni les Anglo-Normands, ni jamais au cours de leur longue et sanglante histoire, les Anglais tout court. C'est qu'il ne suffit pas d'habiter une île pour être marin. Les moines et leurs coracles<sup>42</sup> — ces monastères flottants — étaient une anomalie. Le voyage en coracle représentait en effet tous les aspects souhaitables de la mortification et de la pénitence, alliant la plus grande solitude à la plus grande promiscuité, et sans oublier le travail manuel : ramer ! Si labeur veut dire torture, les rameurs de Brandan n'en manquaient pas. C'est pourquoi « ils ont été les meilleurs marins qui aient jamais été sur des bateaux, hommes capables de vivre quarante jours au désert comme les prophètes bibliques, fiers de souffrir pour le Christ, bénissant le rationnement qui les mortifiait. Et de quoi auraient-ils eu peur quand Dieu était si près ? Parfois le vent et la mer terrifiaient l'équipage. Alors, dit la légende, le saint ordonnait à la houle de se calmer, et elle se calmait. Il n'y a peut-être là rien d'extraordinaire que la soudaineté du phénomène. La foi du chef, du calme dans la tempête, en imposait aux hommes. Ils continuaient à ramer ; le temps passait ; la tempête se

42. Faute de forêts, l'Irlande ne pouvait guère avoir une marine en bois, la seule décisive du point de vue militaire et marchand !

calmait. Nul ne s'était plus inquiété de compter les heures<sup>43</sup> ». La scène est plus que plausible ; avec un équipage réduit à quatre hommes comme ce fut son cas en 1977, Tim Severin constata que son coracle était insuffisamment armé pour la nage. « L'équipage de saint Brandan qui se composait de 14 hommes, nous dit-il, aurait pu sans doute mieux faire avec les avirons<sup>44</sup> ; cela permet de gouverner à contre-vent et aussi de passer le temps. Mais le coracle, ce monastère flottant, n'est ni un outil de guerre, ni un outil de colonisation. Il ne peut se battre avec sa « coque » en peau contre le robuste drakkar, ni emmener des femmes et des enfants avec le minimum de confort nécessaire comme le snekkar, ces deux instruments de l'expansion viking, il allait donc et avec lui les « colonies » monastiques irlandaises succomber devant eux<sup>45</sup>.

Les Irlandais vainquirent bien les Vikings, mais sur terre, en 1014 à Dublin. Ils ne reprirent pas leurs possessions insulaires, y compris les plus proches : les Hébrides qui resteront aux mains des Lords des îles venus du Nord et propriétaires déjà des Shetland et des Orcades. Même la royauté écossaise, apparemment forte, mit un temps infini (du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle) pour les récupérer à deux pas de ses côtes. Au début du XV<sup>e</sup> siècle encore, le Lord des îles, avec 200 « longs

43. Philip Banbury, *op. cit.*

44. Tim Severin, *op. cit.*

45. De nos jours le coracle ne sert plus que pour une prudente pêche côtière.

vaisseaux » — bien démodés ! —, vint menacer Edimbourg. Il faut se résigner à ce fait, hormis dans la zone d'influence bretonne, les Celtes ne furent pas des marins, sauf dans le cas de la marine vénète, héritière, nous l'avons vu, des proto-Etats mégalithiques.

Les moines et leurs coracles représentent une anomalie mystique. Jamais, face aux Norvégiens, comme plus tard face à l'Angleterre, l'Irlande ne pourra opposer de marine pour défendre son insularité.

#### MARINE BRETONNE ET MARINE VIKING : LE PONTO ET LE DRAKKAR, DEUX PROTO-ÉTATS FACE À FACE

Dans les mers du Nord, ce sont les Vikings et les Bretons puis les Anglais qui seuls pourront prétendre à la maîtrise des mers. C'est aussi pourquoi les seuls affrontements navals qui eurent lieu dans ces eaux eurent lieu entre Bretons et Vikings. « Lorsque les Bretons s'installèrent en Armorique, ils ne se partagèrent en général pas la terre, qui demeura assez longtemps la propriété collective des divers clans, (mais) l'unification politique de la Bretagne et le développement de l'autorité de ses rois modifièrent profondément le régime de la propriété<sup>46</sup> », dans le

46. Pierre Honoré, *Histoire de la Bretagne*, Skol Vreiz, Morlaix, 1975.

sens de la propriété privée. Les luttes victorieuses des « rois » bretons contre les territoires « gallo-francs », d'abord de la région de Vannes, puis de Rennes et Nantes, firent qu'en Bretagne la société celtique calqua très vite la société franque dans ce domaine. Nominoé, le « père de la patrie »<sup>47</sup> premier roi de toute la Bretagne dans ses limites actuelles, fut aussi celui qui calqua l'Eglise bretonne sur l'Eglise romaine — neuf évêchés fixes avec des titulaires nommés par lui, opposés aux abbés « irlandais ». Il essaya de créer une Eglise nationale bretonne avec la métropole de Dol, arrachée à celle de Tours, mais sur le modèle romain, l'évolution des structures religieuses accompagna celle des structures sociales, le *plou* ne fut plus l'unité agricole cultivée en commun, mais devint le fief d'un noble (*machtiern*), lui-même relevant des comtés — calquant grosso modo le territoire des évêchés — et coiffé par le roi entouré des siens, véritable chef d'Etat, et non plus chef symbolique comme en Irlande.

Ce premier Etat breton (845-908), de Nominoé à Alain I<sup>er</sup> le Grand, n'avait nullement rompu avec la tradition maritime de l'émigration (v<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècle); contrairement à l'opinion répandue, en cent cinquante ans les Bretons n'étaient pas devenus exclusivement des terriens. Sur la côte sud, d'abord, tout au long de la lutte contre les Francs leur marine s'impose, c'est

47. Surnommé ainsi après sa victoire, contre les Francs de Charles le Chauve à la bataille de Ballon-sur-Oust, en 845.

elle qui bloque Vannes, qui finalement capitule au bout de plusieurs décennies. C'est grâce à elle qu'ils reconquirent la péninsule de Guérande (Gwenrann — la ville blanche), alors presque une île, créant ainsi leur plus solide établissement à l'est; c'est grâce à elle qu'ils s'emparent de l'outre-Loire, le pays de Retz, donnant à Nantes son arrière-pays, que jamais les Armoricaïns n'avaient occupé et c'est grâce à elle qu'ils commercent avec l'île de Noirmoutier comme le prouve La Borderie.

Certes, la marine bretonne, du vi<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle, n'est plus la gigantesque marine des Vénètes, le monde est devenu petit, le rôle de courtier entre les mers du Nord et la Méditerranée n'a plus de sens, faute de demande, mais ses principes technologiques sont les mêmes. Nous avons vu que le *ponto* antique se divisait en deux grands types selon le tonnage : le 10 000 amphores d'environ 36 mètres de long, le 2 000 amphores de 22 mètres. C'est le premier type qui était largement prédominant dans la puissante marine des Vénètes et qui combattit en ligne contre les Romains. Il est probable que sous l'Empire, les deux types coexistèrent dans la Manche, comme d'ailleurs en Méditerranée. Mais passées les migrations bretonnes, lorsque le trafic trans-Manche s'amenuisera — notamment après la chute de la Cornwall aux mains des Saxons —, la récession que cela encouragea ne dut faire survivre que le petit modèle. De cela nous n'avons qu'une seule preuve, mais elle est d'intérêt : l'ethnologie navale. « Avant les efforts méritoires

d'équipes bénévoles personne n'avait eu la *vulgarité* d'aller étudier les types actuels de vaisseaux de pêche et les traditions populaires s'y attachant pour remonter dans le passé (*Le Petit Perroquet*, n° 17, p. 3). » Les résultats obtenus par *Le Petit Perroquet*, sans doute une des meilleures revues mondiales d'ethnologie navale<sup>48</sup>, montre pourtant combien cette méthode se révéla fructueuse. C'est celle qu'a appliquée de son côté Louis Kervran au problème du navire *breton* (et non plus *véneté*), classique du VI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire avant la révolution des petits tonnages et de la caravelle. En effet, le thonier en bois de 22 mètres, que l'on construisit en Bretagne jusqu'en 1960, représente, nous dit Kervran<sup>49</sup>, une remarquable permanence de forme, il a le tonnage d'un navire antique de 2 000 amphores. La poutre antique avait la poupe et la proue équivalentes, hormis cela, dû à la présence du gouvernail d'étambot et de l'hélice, et le gréement, rien ne nous interdit de penser que sa technologie n'est pas bimillénaire. A ce *ponto*, de taille moyenne mais de haut bord et majestueux avec sa grande voile carrée et sa petite voile inclinée, de dolon, à l'avant, allait s'opposer le drakkar viking. Le *ponto breton* est, nous l'avons vu, un navire de type méditerranéen, à franc bord, construction qui exige un travail long et

48. *Le Petit Perroquet* revue trimestrielle, Ed. des 4 Seigneurs, Grenoble, 30 numéros parus de 1978 à 1980; voir aussi aux mêmes éditions : *Ar vag, essai d'histoire et d'ethnologie régionale*, de Bernard Cadoret, 2 tomes, 1977-1979.

49. Louis Kervran, *Brandan*, Robert Laffont, Paris, 1978.

minutieux pour des formes relativement lourdes. Cette technique fait appel à la construction d'une charpente, véritable épine dorsale sur laquelle on plaque un bordé, plus ou moins léger. Cette technique nous est assez familière, elle est apparue en Occident dans des conditions encore mal connues. On sait maintenant qu'elle n'a pas toujours joué le rôle quasi exclusif qu'on lui a attribué jusqu'ici dans l'histoire des navigations, et qu'elle n'est pas d'origine méditerranéenne. Avec le drakkar c'est une autre conception du monde, essentiellement nordique, construite selon un processus radicalement différent. Il est fait, pourrait-on dire, en coquille, avec des virures de bordées en recouvrement. Ce type de construction est encore très vivant dans toute l'Europe du Nord. C'est ce qu'on appelle des bateaux « à clins », dont l'expression populaire a retenu se « dégligner » lorsqu'un tel bateau est détruit. La construction à clins donne une étanchéité et une souplesse remarquables; mais surtout pas la largeur et la hauteur du franc bord. Les bateaux à clins étaient déjà connus des Saxons et des Frisons, mais ils ne possédaient pas de quille. Avec l'apparition de celle-ci, entre le VI<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, naît ce qu'on appellera sous le nom générique de drakkar. Avec le drakkar c'est une révolution par rapport à celle du *ponto* qui apparaît sur les eaux océaniques.

Les drakkars danois qui déferlèrent sur la Bretagne avaient à peu près la même longueur que les navires bretons (entre 20 et 25 mètres), mais ils étaient non

pontés et beaucoup plus bas sur l'eau. Par contre, il ne faut pas oublier un avantage décisif, ils étaient conçus dès l'origine pour être des galères et ce, bien qu'ils soient de merveilleux voiliers. Le bateau de Nydam, bateau à clins saxon du IV<sup>e</sup> siècle, ne nous montre pas de quille pouvant porter un mât, par contre celui que l'on a reconstitué se montre très bon marcheur à la rame. C'est vers l'an 600 qu'eut lieu l'invention décisive de la quille pour les marines nordiques, cela entraînait la capacité de porter un mât plus robuste mais aussi des qualités nautiques imprévues. Il ne suffit pas en effet que la quille soit profonde. On peut obtenir de bonnes performances à la voile sans quille très accusée, comme le montrent d'excellents yachts du siècle dernier. Cette « découverte » est pour certains à l'origine de l'expansion viking. Allait-on assister alors à une bataille rangée, pontons bretons contre drakkars, bateaux à voile contre bateaux à rame, une sorte de « remake » de la guerre des Vénètes à échelle plus réduite (quant au tonnage mais pas au nombre) ? Il n'en fut rien. Les Vikings avaient devant eux ce que César n'avait pas : le temps. Ils n'étaient pas tributaires des manœuvres politiques du Sénat et l'abondance démographique leur laissait toute latitude alors que César avait de gros problèmes d'effectifs qui le forcèrent à recruter une partie de ses légions en Gaule même. Pendant des années, les Vikings allaient donc harceler les côtes bretonnes, un peu à la manière dont les pirates infestaient la Méditerranée du temps de Pompée. Contre une telle guérilla, les navires bretons

trop lents étaient impuissants. Il y aurait bien eu une solution, celle qu'appliqua Pompée : aller chercher les Vikings dans leur repaire. Mais la Scandinavie n'était pas la Cilicie, elle était dix fois plus peuplée, et de guerriers belliqueux sortant à peine de l'antique organisation gentilice, d'autre part les Bretons n'avaient pas de légions à y débarquer pour la soumettre comme le firent les Romains de Pompée. Il nous reste bien le souvenir d'un tel débarquement victorieux au Nord, mais ce « souvenir » est maudit. Il s'agit de la légende de la ville d'Ys. On y dit en effet que le roi Gradlon de Cornouaille écrasa lors d'une bataille les pirates saxons et décida de les pourchasser dans leur royaume. Là il les vainquit et ramena leur reine captive qu'il épousa. De cette union naquit une fille, Ahès ou Dahut, dont le mauvais côté, maternel, n'allait pas tarder à se manifester... Ce fut là la seule tentative (mythique ?) de contre-piraterie connue. A partir de 908, profitant de la guerre civile consécutive à la mort d'Alain I<sup>er</sup> le Grand, les Danois submergent les défenses bretonnes. Les proies des pirates sont les grands centres monastiques situés au fond des estuaires, Landévennec sur l'Aulne, en rade de Brest, Redon sur la Vilaine, Vannes au fond de son golfe, et Nantes qui connaissait un début de développement urbain comme capitale du royaume. Ces quatre points furent pillés (et toute la littérature en vieux breton fut sans doute engloutie dans le pillage), puis les Vikings s'y retranchèrent et de là lancèrent des raids dévastateurs sur tout le pays. Ce fut la débâcle des structures

sociales plaquées sur la communauté celtique ; seigneurs, évêques, moines « régularisés » s'enfuirent, cherchant refuge pour eux et leurs saintes reliques : « Seuls les pauvres Bretons, cultivant la terre, restèrent sous la domination des Barbares, sans guides et sans soutien<sup>50</sup>. » Toutefois la déroute ne fut pas générale, certaines enceintes urbaines résistèrent, soit qu'elles fussent à l'abri des coups à l'intérieur des terres (Rennes), soit qu'il s'agît de cités maritimes nouvelles (Guérande) — ou anciennes (Alet) —, preuve qu'il existait toujours un embryon de marine bretonne<sup>51</sup>.

C'est d'ailleurs de là qu'allait venir le salut : au bout de trente ans, le petit-fils d'Alain le Grand, Alain « Barbetorte » quittait l'Angleterre où il s'était réfugié et débarquait à Alet, en 936. A la suite d'une série de campagnes menées sur le littoral, par terre et par mer, il allait débusquer les Danois dans tous leurs repaires. Les dernières bandes se réfugièrent à Trans, adossées à la frontière de la Normandie, espérant en l'aide de leurs frères d'outre-Couesnon. Mais c'est là qu'allait intervenir un personnage auquel on n'avait pas songé : Louis d'Outremer, le roi de France. La Normandie était un fief nominal de la couronne où les descendants de Rolon tentaient d'introduire un Etat

50. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*

51. La résistance de ces « villes presqu'îles », possédant une marine capable de les défendre, tranche avec l'effondrement des « villes de rias » ou d'estuaires accessibles aux coups des Vikings mais dépourvues de flotte à l'époque.

centralisé, il n'était pas encore l'heure pour eux de se heurter à la fois aux Bretons et leur suzerain. Ils laissèrent donc exterminer leurs « frères de race » sans réagir.

Comme l'écrit La Borderie à propos de l'an 938 : « Désormais, pendant six siècles, les Bretons jouiront d'une existence nationale incontestée et très réellement indépendante<sup>52</sup>. » Quant aux Vikings, leur échec de créer une seconde « Normandie » axée sur la Basse-Loire, comme la première l'est sur la Basse-Seine, ne va pas interrompre leurs exploits. Leurs « cousins » du duché normand vont s'illustrer dans la dernière tentative maritime réussie, menée par des bateaux à clins : la conquête de l'Angleterre. La tapisserie de Bayeux, ainsi que les remarquables commentaires techniques qu'en a fait La Varende<sup>53</sup>, remarquables du point de vue de l'archéologie navale, nous ont restitué en détail ce débarquement, qui comportait non seulement des milliers d'hommes, mais aussi des centaines de chevaux, du fourrage et même quatre « châteaux forts » en bois, démontables. Du point de vue de la concentration de son armada, de la coordination des flottes, de l'infrastructure logistique et si l'on relativise les moyens de l'époque, le débarquement de Guillaume en Angleterre fut une entreprise aussi compliquée et aussi grandiose (et aussi multinationale, car englobant Bretons et Fla-

52. La Borderie, *op. cit.*

53. *Guillaume le Bâtard conquérant*, Le livre de Poche, Paris, 1974.

mands) que celui des Anglo-Saxons en sens inverse en 1944 (dans les deux cas l'opération ne fut possible que grâce à l'existence d'un autre front, débarquement norvégien au Nord de l'Angleterre au XI<sup>e</sup> siècle, front russe en Europe germanisée en 1944). Cela montre aussi bien la solidité de l'Etat normand et le génie de Guillaume que la solidité de l'Etat saxon d'Harold. Face à l'un comme à l'autre, le « roi de France », ne faisait pas le poids, même dans son domaine, réduit à moins du tiers de la Neustrie et sans débouché maritime digne de ce nom : avant de réussir son ascension fulgurante au début du XII<sup>e</sup> siècle, grâce à Louis le Gros et à son Premier ministre, Suger, abbé de Saint-Denis. Le château de Caen ou celui de Falaise — dans ses parties normandes — donnent une idée de la puissance de Guillaume, aussi bien que les bateaux de la tapisserie de Bayeux. Cette puissance à la gloire de laquelle avaient collaboré les Bretons à Hastings n'allait pas hélas tarder à jouer, après les Saxons, contre les Celtes d'outre-Manche.

#### L'ÉCHEC DES PETITS ÉTATS CELTIQUES

Il a existé en Europe un autre modèle de société historique que la société étatique, ce modèle, nous l'avons appelé la « société celtique », une société contre l'Etat mais une société de développement passant — même — de l'égalité à une certaine inégalité sans qu'il lui soit besoin de l'Etat.

La société celtique a été un « challenge » à la romanité en Occident, comme l'a bien montré Toynbee. D'abord de la Tène (500 avant Jésus-Christ), au massacre des druides à Holy Island en 61 après Jésus-Christ, pendant plus de cinq siècles parsemés de sanglantes défaites (Télamon<sup>54</sup> en 225 avant Jésus-Christ face à l'île d'Elbe, Arzon dans le golfe du Morbihan en 56 avant Jésus-Christ, Alésia, Numance, etc.) elle a tenu tête à l'Urbs, mais en vain. « Ce qu'il y a de surprenant, c'est que ces peuples, que les Romains rencontraient dans presque tous les temps, se laissaient détruire les uns après les autres, sans jamais connaître, chercher ni prévenir la cause de leurs malheurs<sup>55</sup>. »

Ces causes étaient politiques, dues à l'absence d'Etat et non pas à une incapacité d'innovation technologique. D'ailleurs les Etats hellénistiques ont, malgré toute leur science et leur état perfectionné, été incapables, contrairement à Hannibal, de substituer la légion à la phalange, comme formation de combat. Ce qui nous donnera la fantastique renaissance celtique du V<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>56</sup> et qui durera jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Pendant huit siècles, nous dit Toynbee, les Celtes furent les maîtres spirituels de l'Occident, « si

54. Cette défaite brisa la dernière percée gauloise. Le massacre des druides, en 61, fut mené par Suetonius ; limogé, il est remplacé par Agricola.

55. Montesquieu, *Considérations...*, Garnier-Flammarion, Paris, 1968, p. 41.

56. C'est sans doute de cette renaissance que vient le mythe de Merlin endormi qui se réveillera un jour.

bien qu'on pourrait appeler le Moyen Age l'ère celtique de son début au commencement de son déclin », « de Pélagé à Abélard » (Chateaubriand); jusqu'à l'extrême centralisation du XIII<sup>e</sup> siècle qui entraîna la catastrophe du XIV<sup>e</sup> siècle. Maîtrise spirituelle mais aussi indépendance réelle, car, en même temps qu'ils dominaient culturellement l'Europe, les Celtes savaient rester maîtres chez eux pendant que les péninsules et les îles celtiques restaient des bases d'où partaient moines, philosophes, et conteurs, d'abord fonder des monastères, ensuite créer les cours carolingiennes, enfin dominer les Universités et les châteaux. Or au XIII<sup>e</sup> siècle, tout va changer.

Le XIII<sup>e</sup> siècle s'ouvre par la chute de l'Empire angevin en 1215. Son bilan de quarante-cinq années avait été ambigu pour les Celtes, pour la première fois réunis dans une même mouvance. Politiquement, le centralisme angevin, fruit direct de l'invasion normande en Angleterre, était négatif et impérialiste. Néanmoins les Celtes étaient en passe de « civiliser leurs farouches vainqueurs » : les barons normands de Galles Sud arrivés en Irlande se celtaient fortement, quant à la Bretagne, fief d'Arthur, petit-fils d'Henri II, portant un nom prédestiné, elle tendait à reconstituer l'ancien royaume de Bretagne englobant tout le massif Armoricaïn. D'où la popularité du jeune Arthur, d'où son assassinat par son oncle Jean Sans Terre, d'où l'horreur qu'entraîna cet assassinat (1203) chez les Bretons, mais aussi chez les Normands et la perte de toutes les possessions de ce dernier au nord

de la Loire : ses habitants se rendirent au roi de France, Philippe Auguste, sans combat après le siège de Château-Gaillard en 1204. Mais c'est surtout dans le domaine culturel que les Celtes disputèrent l'hégémonie aux autres ethnies de l'Empire. Face aux Occitans d'Aquitaine, et aux Franciens anglo-normands, la culture celtique montra son étonnante vitalité. C'est en effet à l'Empire angevin que l'on doit la diffusion européenne du cycle arthurien, d'abord à Aliénor d'Aquitaine, épouse du roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt, et qui tenait une cour d'amour en Cornwall — à Tintagel, un des châteaux supposés du roi Arthur —, à sa fille Marie de Champagne qui transmet à la fois à Chrétien de Troyes la matière de Bretagne et les moyens financiers de la mettre en vers français.

Après Chrétien, les thèmes celtiques vont dominer la littérature européenne, mais à ce moment — aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles où « La Vulgate Lancelot-Graal » est le livre par excellence — la Celtie se meurt. En effet, au tournant du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, Galles, Irlande, Bretagne; trois sur quatre des grands pays celtiques se trouvent entraînés dans le processus d'intégration à l'Angleterre et à la France.

L'an 1283 voit la chute des Galles du Nord — restées indépendantes des Anglo-Normands et contrôlant le centre du pays — avec la prise du château de Builth par les Anglais, et la mort du dernier prince de Galles autochtone dans l'assaut. Le tragique poème<sup>57</sup>

57. In Myles Dillon et Nora Chadwick, *op. cit.*, p. 291.

qui l'exprime manifeste la claire conscience qu'eurent les poètes, héritiers des druides, de la perte de l'indépendance celtique des Galles :

*« Ne voyez-vous pas le chemin du vent et de la pluie ?  
Ne voyez-vous pas les chênes qui se heurtent ?  
Ne voyez-vous pas la mer fouettant la terre ?  
Ne voyez-vous pas la vérité en train d'accoucher ?  
Ne voyez-vous pas le soleil qui se hâte dans le ciel ?  
Ne voyez-vous pas les étoiles qui sont tombées ?  
Ne croyez-vous pas en Dieu, hommes fous ?  
Ne voyez-vous pas le monde en danger ?  
Que cela vienne jusqu'à toi, ô Dieu, la mer noyant la terre !  
Qu'y a-t-il pour me retenir ici ?  
N'y a-t-il pas d'endroit où fuir la prison de la peur ?  
N'y a-t-il nulle part où résider, malheur à la demeure !  
Il n'y a ni conseil, ni chef, ni ouverture  
Ni rien pour délivrer nos âmes de l'emprise de la peur. »*

Peu après, les splendides châteaux d'Edouard I<sup>er</sup> vont matérialiser dans l'espace la mainmise anglaise sur le pays<sup>58</sup>. Par Harlech, Beaumaris, Caernarvon, etc., le North Wales et avec lui tout le pays est solidement ancré au Royaume-Uni. Jamais peut-être

58. L'Anglais Edouard I<sup>er</sup> envahit l'ouest du Pays de Galles en 1284. Pour tenir le pays, il bâtit notamment au nord-ouest Harlech (achevé en 1290) et Caernarvon (terminé en 1327). Ces deux châteaux forts restent des chefs-d'œuvre du genre.

domination spatiale ne s'est mieux montrée en si peu de temps au Moyen Age dans l'art de la fortification.

Puis vint le tour de l'Irlande. En effet, la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle fut marquée par l'effort de saint Malachie pour introduire dans l'île la règle cistercienne, l'île fut ainsi divisée en quatre archevêchés et trente-six diocèses — les quatre provinces et les trente-six comtés actuels. Cette soumission de l'Eglise celtique à Rome sapa toute velléité de résistance ouverte aux Anglais car dans les années 1170-1175, Henri II, à « l'appel » du pape, intervient en Irlande pour la « christianiser ». Une telle intervention, impensable auparavant sans une résistance sanglante de l'Eglise celtique, se fit sans mal contre une Eglise mise au pas au préalable. En 1175, par le traité de Windsor, Henri II était proclamé Haut-Roi d'Irlande.

De même que saint Malachie avait introduit dans l'île les cloîtres et les grandes églises romano-gothiques (supplantant les « ermitages » de pierre des moines et leurs oratoires), les barons anglo-normands y introduisirent le château fort sur le modèle standard des châteaux « gallois » (construits par Edouard I<sup>er</sup> pour quadriller les Galles du Nord). Mais l'Etat Anglais du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle n'avait pas les moyens d'occuper ce bout du monde : négligée par la plupart des souverains anglais, l'Irlande fut laissée aux ardeurs belliqueuses des barons anglo-normands : les Fitz-Gerald, les Lacy, les Du Bourg... qui s'emparèrent des meilleures terres, déposant les anciennes familles irlandaises. Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ils

contrôlaient les trois quarts du pays, principalement les côtes, les vallées et les plaines. Cependant, les relations économiques, les alliances politico-militaires et les mariages inter-ethniques commencèrent une véritable assimilation. La plupart des Normands finirent par adopter peu à peu les normes et les coutumes du pays. Ils gaélisaient leurs costumes, leur parler et jusqu'à leur nom (ainsi les Du Bourg se faisaient appeler Marc William...). « Ils devinrent bientôt plus irlandais que les Irlandais eux-mêmes. » Profitant des différends anglais — guerre de Cent Ans et des Deux Roses —, l'Irlande, assimilant ses vainqueurs, recouvra pratiquement son indépendance culturelle<sup>59</sup>. Aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, le renouveau gaélique bat son plein dans les arts et la littérature. Les Plantagenêts n'ont donc pas emporté une victoire culturelle mais une victoire sociale. En effet, les barons normands, s'ils ont adopté les coutumes gaéliques, ont accaparé les terres et le pouvoir, en un mot importé le régime féodal, à leur profit et à celui de leurs alliés celtiques. L'Irlande n'est plus gaélique que de nom et de langue, en fait la vieille société celtique ne survit plus que dans la littérature, l'Etat féodal l'a supplantée dans la réalité : l'anéantissement de la société celtique, commencé en 200 avant Jésus-Christ en Cisalpine, s'ache-

59. Si Llywelyn, le Gallois, fut tué dans l'assaut du château de Builth en 1282, et sa mort mit fin à tout espoir d'indépendance pour le pays de Galles, le même désespoir ne devait toucher l'Irlande qu'à la fuite des comtes de Tyrone et de Tyrconnell en 1607 (in Dillon et Chadwick, *op. cit.*, p. 290).

vant en 1200 après Jésus-Christ en Irlande, la dernière société contre l'Etat d'Europe avait définitivement disparu.

Mais l'Irlande n'est pas les Galles, elle est bien plus lointaine, étrangère et dangereuse, ce n'est pas avec cinq ou six grands châteaux et quelques petits que l'on peut la contenir, il faut une méthode beaucoup plus radicale : déporter massivement la population et implanter des colons anglo-écossais dans les zones les plus rebelles. L'occasion en fut donnée par la « fuite des comtés » de Tyrone et de Tyrconnell (actuel Donegal) à la suite d'une révolte manquée en 1607. Le même désespoir que celui qui toucha les Galles trois siècles auparavant, toucha l'Irlande et fut aussi exprimé par un poète : Owen Roc Macward.

« Mon cœur est froid dans ma poitrine, de crainte et de pitié

pour le seigneur, porte de chêne, d'Aberffraw

Sa main donnait de l'or fin

Le chapelet d'or était son dû...

Malheur à moi pour mon seigneur, faucon incomparable.

Malheur à moi pour la tristesse de sa chute

Malheur à moi pour la perte, malheur pour le destin

Malheur à moi d'avoir appris la nouvelle de sa chute<sup>60</sup>. »

60. Dillon et Chadwick, *op. cit.*, p. 290.

Le processus des « plantations » s'amplifiera au cours du xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'à y faire des Irlandais des étrangers sur le sol d'Ulster...

Le seul coup d'arrêt à cette déroute des Celtes insulaires vint d'Ecosse où, en 1314, Robert Bruce anéantit l'armée anglaise et fonda une monarchie qui dura jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle quand Jacques Stuart d'Ecosse devint roi d'Angleterre. Enfin sur le continent le sort de la Bretagne armoricaine fut lui aussi très menacé vers le milieu du Moyen Age. La dynastie des Dreux — 1237/1341 — qui, acceptant l'érection du pays en duché-pairie, si elle correspond à un renforcement du pouvoir ducal breton contre les particularismes locaux, entraîna la Bretagne dans la voie de l'intégration à la France. Il faudra vingt ans de guerre civile et l'appui anglais pour pouvoir l'en détacher radicalement à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et pour que le duché redevienne pour un siècle — son siècle d'or — une principauté totalement indépendante<sup>61</sup>. Le monde celtique, qui avait survécu aux forces centralisatrices de l'empire angevin, se trouva donc désarticulé et écartelé entre influence française (Bretagne, Ecosse) et colonisation anglaise (Galles, Irlande), à la charnière des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. De l'an 520 (victoire d'Arthur à Mont-Badon face aux Saxons) à l'an 1300, il a pourtant montré son étonnante

61. Cf. Yvonig Gicquel : *Olivier de Clisson, connétable de France ou chef de parti breton ?* Editions Jean Picollec, 1980, et du même auteur : *Alain IX de Rohan, un grand seigneur de l'Age d'Or de la Bretagne*, Editions Jean Picollec, 1986.

vitalité. N'est-ce pas dans cette vitalité qu'il faut trouver les raisons inconscientes selon lesquelles l'expression « le roi Arthur n'est pas mort » est un slogan présent dans toute la littérature de l'époque<sup>62</sup> ?

LA SOCIÉTÉ CELTIQUE

62. Cf. Roger Sheridan, « Loomis, "the legend" of Arthur's Survival », in *Arthurian Literature*, Oxford University Press, 1959.



UNE SOCIÉTÉ SANS CLASSE ET SANS ÉTAT ?

Récapitulons donc : il ne peut être question dans la société celtique d'une division en classes : aristocratie guerrière, qui devait en toute logique posséder la richesse foncière d'une part, plèbe « traitée pire que les esclaves » de l'autre. Il s'agit au contraire d'une société indivise, homogène, d'une société Sauvage, antérieure au mode de production esclavagiste, antérieure aussi à l'Etat. Car l'Etat, c'est la ville et comme le dit si bien Michelet « si le monde gallique est celui de la tribu, le monde étrusco-romain est celui de la cité. Quelques savants ont même douté que leurs oppida, aux temps de César, fussent autre chose que des lieux de refuge ». Nous pensons avoir amplement confirmé cette hypothèse, prenons donc acte que Michelet l'avait envisagée avec son génie habituel et revenons au problème des classes dans la société celtique. Nous nous référons à Pierre Clastres à propos de ses travaux sur la guerre et le guerrier

primitif. L'intitulé de ses travaux montre tout de suite que Clastres s'était confronté à un auteur majeur lui posant un problème qu'il avait « éludé » provisoirement en le renvoyant en note<sup>1</sup>. Il s'agit de Georges Dumézil dont Clastres cite *Heur et malheur du guerrier*. Pierre Clastres semble en effet admettre pour vérité démontrée la trifonction indo-européenne de Georges Dumézil<sup>2</sup>. Et de tenter de distinguer radicalement les sociétés sauvages, comme ayant la passion de l'unité, des sociétés indo-européennes radicalement divisées. Mais le problème n'est pas si simple, en effet rien ne nous prouve qu'il y ait une réalité indo-européenne, et qu'elle soit trifonctionnelle, ce qui, selon Dumézil, est essentiellement lié. On n'a en effet jamais trouvé — hormis la langue — d'autre point commun à ces peuples que la trifonction, à moins de plonger dans « l'obscurité du sang et de la race "aryenne" ». Georges Dumézil lui-même, dans une réédition récente d'un texte ancien, introduit sans le vouloir des éléments de doute qui valideraient nos

1. Pierre Clastres, *Recherches d'anthropologie politique*, Le Seuil, Paris, 1980, « Malheur du guerrier sauvage ».

2. Pour Georges Dumézil, les peuples indo-européens, de l'Irlande aux Indes, constituent une communauté linguistique et non ethnique. Ils se distinguent des autres peuples parce que les trois fonctions de toute société — prêtres, guerriers, travailleurs — y sont explicitement reconnues comme telles dans leurs légendes, leurs institutions primitives et leurs dieux (ex : Jupiter, Mars, Quirinus dans la Rome primitive). Ces fonctions, banales en soi, ont donc un rôle politique qu'elles n'ont pas chez leurs voisins (Sémites pour les Européens, turco-mongols pour les Persans, Dravidiens pour les habitants des Indes). Dumézil, selon ses textes, en a tiré ou non des jugements de valeur, qu'il a actuellement totalement abandonnés.

thèses. Il s'agit de l'appendice I aux *Mariages indo-européens* intitulé « Comparaisons anciennes » où est reproduite une conférence au Collège de France datant du jeudi 13 janvier 1955 (p. 87 et sq.). Dans ce texte fondamental Dumézil se confronte à deux savants allemands d'avant-guerre. Ils ont publié en 1938 avec « courage », hors des mythes de l'« aryanité » sur le problème du droit indo-européen. Comme ils ignorent tous deux la trifonction, Georges Dumézil croit trouver la cause de cette carence chez l'un d'eux, E. Hermann, dans « l'exposé de principe » suivant : « Une distinction d'Etats sociaux ne peut avoir joué un grand rôle chez les Indo-Européens. Scharder [l'un des deux savants allemands] en nie même complètement l'existence. Il n'y a pas lieu d'aller aussi loin. Les Indo-Européens ont certainement eu des chefs, puisque le mot latin *rex* se retrouve en indien et en celtique. Mais cela ne prouve rien : la différence entre le chef et les hommes du commun n'a pas dû être considérable, cela serait oriental, non indo-européen. Il faudrait plutôt prêter attention à une différence entre hommes libres et esclaves, à supposer qu'il en ait existé une<sup>3</sup>... ». Admirable résumé fait par Hermann de ce qu'est la société celtique, comme toute « société sauvage » c'est-à-dire sans Etat. Or, cette déclaration de principe, qui est incompatible avec la trifonction, nulle part Dumézil

3. Cité par Georges Dumézil, *Mariages indo-européens*, Ed. Payot, Paris, 1979, p. 88 et sq.

ne la réfute ni ne l'infirmes, il semble considérer comme allant de soi qu'elle est fautive puisque contredisant ses thèses ! Pourtant on voit dans ce court texte comment Hermann résout avec brio beaucoup de problèmes sans avoir les données que nous avons de nos jours en comparant les sociétés amérindiennes et celtiques. D'abord le problème de la chefferie, si magistralement traité par Clastres. Ensuite le problème de la distinction entre « société et Etat » et « société sans Etat » qui, Hermann l'a bien vu, recoupe à l'origine la distinction entre « Orient » (entendu au sens large que lui donne Karl Wittfogel<sup>4</sup> dans *Le Despotisme oriental*, c'est-à-dire incluant Aztèques, Incas, et nombre de sociétés africaines) et « Occident », l'aire européenne où sont nées les conditions de la démocratie politique, tant chez les « Gréco-Latins » que chez les « Barbares » — en cela, du point de vue des institutions, les « Indo » — Inde, Perse — n'ont rien de commun avec les Européens ! ; enfin celui de la distinction capitale entre esclavage domestique, que l'on pourrait lier plus généralement au statut des prisonniers de guerre, tel que le décrit Clastres chez les Indiens<sup>5</sup>, et *mode de production esclavagiste* lié à un certain type d'Etat. Nous avons déjà étudié plus haut le problème des chefs, qu'il

4. Le grand spécialiste des questions orientales au Komintern, avant de rompre avec le marxisme.

5. « La dernière classe était celle des esclaves qui paraissent avoir été traités de façon assez douce », Georges Duby, *op. cit.*, à propos de la Gaule.

s'agisse des « rois » ou du « Sénat » en utilisant notre méthode, c'est-à-dire en essayant de nous servir des acquis de Clastres dans les sociétés amérindiennes pour voir s'ils permettent de comprendre la société celtique et certains faits « étrangers » qui s'y produisent dont la grille étatique de César ne permet guère de rendre compte.

Nous avons vu qu'on ne pouvait parler ni de monarchie ni d'aristocratie (ou d'oligarchie) dans la société celtique. Que toutes les tentatives de « royauté » en Gaule ont échoué, comme d'ailleurs le montre si bien Jullian, et, peut-on ajouter, qu'elles n'avaient aucune chance de réussir. C'est en vain que Camille Jullian, et de nos jours — d'une façon plus modérée — Paul-Marie Duval, tentent de voir à travers Vercingétorix un homme d'Etat en puissance. Qu'il en ait eu les qualités, là n'est pas le problème — problème qui a pourtant suscité une abondante littérature. Le problème de son « échec » devant César ne tient pas à sa valeur personnelle mais à ce que, en aucun cas, les Gaulois ne voulaient lui obéir car ce mot ne signifiait rien pour eux. Ils consentaient à le suivre quand ils étaient d'accord avec lui — après de longues « palabres » — sinon ils ne le suivaient pas. La remarquable unité de la Gaule, qui se concrétisa par l'immense « armée de secours » autour d'Alésia, de même qu'auparavant la remarquable unité entre la fédération armoricaine et la (Grande-) Bretagne lors de la guerre des Vénètes, tout cela indiquait un

sentiment d'identité de la Celtique<sup>6</sup>, mais cela n'expliquait pas que les Celtes auraient voulu former un Etat-Nation unifié sous un monarque. C'est sans doute ce manque de centralisation étatique qui les a perdus face à Rome. C'est d'ailleurs cette intégration qui se produisit finalement, non sans succès mais non sans qu'auparavant les Romains eussent créé en Gaule de toutes pièces une *société divisée* en classes, base matérielle indispensable de tout Etat. Mais pour les Celtes, le jeu n'en valait pas la chandelle. S'il fallait créer un Etat gaulois pour lutter contre Rome, alors autant se soumettre aux Romains puisque *la spécificité* de la société celtique par rapport à Rome était justement d'être une société contre l'Etat!

L'universitaire Jean-William Lapierre a reproché à Clastres d'avoir idéalisé les « sociétés contre l'Etat » amérindiennes<sup>7</sup>. Il les trouve totalitaires; le pouvoir, nous dit-il, y était si fortement introjecté que toute opposition y est impensable, ce qui est vrai, alors que même sous le nazisme il y a eu une opposition allemande permanente à Hitler, aussi minime soit-elle (il vaudrait d'ailleurs mieux parler à son propos, comme pour l'opposition au stalinisme, de dissidence); par contre, une opposition dans une société sauvage où par définition tout le monde se sent heureux, est par nature impossible. Sinon sous la seule

6. Au-delà de l'Helvétie les peuples de Pannonie, de Norique ou de Rhétie étaient trop loin pour intervenir et séparés des Gaulois par les Alpes.

7. Jean-William Lapierre, *Vivre sans Etat?*, Le Seuil, Paris, 1977.

forme d'opposition à la chefferie, tout le monde rejetant et désertant les chefs pour suivre des prophètes comme chez les Tupi-Guarani<sup>8</sup>. Une telle attitude, Jean-William Lapierre la compare d'ailleurs à un mécanisme parlementaire, ce qui tendrait à prouver que ces sociétés étaient hyper-démocratiques et non pas totalitaires — il est vrai que c'est alors la quasi-totalité de la société qui rejette la chefferie dont elle n'a plus envie, ou besoin, et non une quelconque majorité. D'après cet exemple, les sociétés sauvages sont donc absolument libres dans la mesure où elles n'acceptent aucun pouvoir séparé contre leur gré. On nous dira qu'il s'agit là d'une liberté dans le cadre d'une personnalité de base homogène, le grand ethnologue américain Kardiner l'avait bien vu, mais le même ajoutait qu'aucune société ne fonctionne sans personnalité de base, pas même nous qui ne sommes pas des sauvages...

En effet, dans nos sociétés démocratiques et « majoritaristes », tous les partis fonctionnent selon le modèle étatique. Il y a des partis majoritaires au pouvoir, les partis oppositionnels démocratiques (sociaux-démocrates, ou conservateurs et libéraux), les partis qui jouent le jeu démocratique mais n'en ont pas moins un autre projet (totalitaire) qu'ils gardent en réserve pour le jour où « les masses » leur donneront le pouvoir (les staliniens et les groupes terroristes

8. Pierre Clastres, *La Société contre l'Etat*, Minuit, Paris, 1974, p. 183 et sq.

qui mènent la lutte armée au nom « des masses » et qui, pour cela ou à cause de cela même, n'en ont pas moins leur modèle d'Etat idéal — on l'a vu au Cambodge avec les Khmers Rouges et ailleurs).

On nous rétorquera qu'il peut exister une pensée — persécutée ou pas — en dehors de ces instances étatiques ou para-étatiques, c'est exact et cela a un nom : la philosophie. En ce sens, les sociétés indivises ignorent la philosophie, ou même toute « science sociale » un tant soit peu critique envers la société, c'est ce que nous avons vu à propos des druides. Elles ont la sagesse et donc ne la recherchent pas. Mais, nous dira-t-on, à quoi sert cette sagesse face à une « société à Etat ». Les Gaulois, les Indiens ont péri. Ne valait-il pas mieux, se demande Jean-William Lapierre, créer un Etat pour se défendre plutôt que de se suicider. La question à notre avis n'a pas grand sens. Et les sauvages amérindiens rejetaient aussi, partout et toujours, dans leur écrasante majorité l'idée de collaboration : ils ont estimé qu'il valait mieux périr que trahir, se trahir. Peut-être estimaient-ils après tout, comme les Gaulois, que la « liberté des Gaules » n'était pas un vain mot, que leur société était peut-être « parfaite » (pour ce bas monde) sans être pour autant unique. En quoi consiste en effet ce prétendu conformisme des sociétés sauvages, puisqu'elles ne sont pas des sociétés historiques ? En effet, nous dit Jean-William Lapierre, ces sociétés ignorent et censurent l'innovation. S'il s'agit de l'innovation sociale c'est évident, du moins font-elles tout pour la

freiner, si l'on entend par « évoluer » aller vers une plus grande centralisation du pouvoir, en un mot aller vers l'Etat. Mais s'agissant de l'innovation technique, on ne peut certes pas en dire autant ni chez les Amérindiens ni chez les Celtes. Clastres, il est vrai, a prêté le flanc à la critique sur ce point et à propos d'un problème précis : la démographie. Dans la *Société contre l'Etat* il semble, en effet, lier stagnation démographique et refus de l'Etat : seules, les toutes petites communautés peuvent se permettre d'ignorer l'Etat, de vivre dans un Etat homéostatique. Mais Clastres est revenu formellement sur ce point. Il a en effet avoué avoir fait une double erreur dans son livre<sup>9</sup>, l'une démographique<sup>10</sup>, l'autre d'ordre méthodologique. L'hypothèse démographique était en effet une hypothèse « causaliste » ; attribuer l'apparition d'un proto-Etat chez les Tupiramba vu leur nombre — autre chose est leur concentration qui aurait entraîné des proto-villes — était, l'a reconnu Clastres, une hypothèse simpliste. En fait on ne sait pas comment est advenu l'Etat, tel est le message ultime de Clastres ; la meilleure façon d'imaginer sa naissance est encore la parabole de Nietzsche parlant des empires despotiques : « Ils arrivent comme la destinée sans cause, sans égard, sans prétexte, ils sont là avec la rapidité de l'éclair, trop terribles, trop soudains, trop convaincants pour être même un objet de haine. »

9. Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui.

10. Bien que les chiffrant à un montant supérieur à celui des autres ethnologues, Clastres avait sous-évalué le nombre exact d'Indiens.

Et en effet, nous dit Clastres, si l'on savait comment était advenu l'Etat, les choses seraient bien trop simples, on aurait immédiatement des éléments conceptuels pour le détruire, voire le remplacer par autre chose. Or, nous savons bien que nous n'en sommes pas là et nous pouvons même parier pour notre part que c'est seulement si un jour l'Etat « disparaît » qu'on pourra alors expliquer son apparition. Il nous faut donc être beaucoup plus modeste et nous borner à étudier comment fonctionnaient des sociétés « sans Etat » et ultérieurement comment une fois l'Etat imposé de l'extérieur (et ça, c'est facile à comprendre), elles sont ou non passées de l'Etat antique à l'Etat moderne.

Mais le refus de l'innovation sociale, ou plutôt de cette innovation sociale-là (l'Etat, l'Histoire), n'impliquait pas pour les Celtes, ni d'ailleurs pour les autres sauvages, quoi qu'en pense Jean-William Lapierre, le refus de l'innovation technique. En effet, il n'est peut-être pas une société qui ait plus innové que la société celtique. Alors que les sociétés étatiques-esclavagistes antiques stagnaient, s'en remettant au sur-travail servile pour résoudre leurs problèmes, les Celtes, dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat notamment, firent des bonds en avant prodigieux. Mentionnons pêle-mêle leurs innovations pacifiques, celles du domaine guerrier ayant été vues dans les pages précédentes : pour le transport de la boisson, ils ont substitué le tonneau à la jarre peu commode ; ils ont remplacé la charrue en bois par la charrue à soc de

fer ; ils ont inventé la salaison, d'où la renommée des jambons et des charcuteries gauloises, adopté la vigne et créé le vignoble, de Bordeaux et de Bourgogne — déjà rivaux face à la fiscalité impériale. C'est à tel point que pour les Latins, la Gaule paraissait un véritable pays de cocagne. Sur un point, en effet, les Celtes semblent trancher avec les Amérindiens de Clastres par leur attitude par rapport au travail créateur. Il ne semble pas que « l'oisiveté » des sauvages, tant vantée par les ethnologues modernes (après avoir été tant décriée par les missionnaires !), soit le propre des peuples celtiques. Ce qu'on peut savoir, par les textes comme par l'archéologie, de la Gaule indépendante puis romaine donne plutôt l'impression d'une immense recherche laborieuse. Le refus de l'Etat chez les Gaulois, ce ne sont pas les fameux « droits à la paresse », c'est au contraire une production socialement utile tendant à satisfaire le système des besoins<sup>11</sup>. D'où l'apparition des oppida — pour stocker les biens produits et les mettre à l'abri —, d'où aussi l'apparition, face au troc, de l'échange monétaire.

Peut-on alors, dans ce cas, parler de classes dans le cadre de la société celtique ? Nous ne le croyons pas ; en effet, ici il convient d'être clair : la base de la

11. Cette restriction des besoins est un des « reproches » qu'adresse Jean-William Lapierre aux sociétés sans Etat amérindiennes, cela allant de pair avec la restriction draconienne de la démographie, ce point étant contesté par Clastres, qui chiffrait la population des Amériques entre 80 et 100 millions d'habitants au xv<sup>e</sup> siècle, soit un quart de la population mondiale.

division d'une société en classes est soit l'existence de l'Etat coiffant les communautés primitives (cas du despotisme oriental), soit la propriété privée du sol et sa mise en culture par le travail servile. Or, ce second cas ne semble pas s'être présenté plus que le premier. On peut raisonnablement maintenir l'hypothèse de d'Arbois de Jubainville en 1891 et affirmer que les Celtes pratiquaient la culture en commun des terres. Certes, notre seule preuve serait le texte des *Commentaires* de César, curieusement muet sur le problème. César se contente en effet de le traiter à propos des Germains disant : « Personne chez eux ne possède une étendue de terre ou des fonds qui lui appartiennent en propre. » On peut faire sur cette phrase des exégèses contradictoires disant que la « communauté » semble aller de soi pour César chez les Gaulois ou dire qu'au contraire, il l'a noté chez les Germains pour les distinguer des Celtes. Mais cela serait contradictoire avec les autres historiens latins qui insistent, tel Tacite, sur les similitudes entre Celtes et Germains (confondus encore au XVIII<sup>e</sup> siècle par un celtisant comme Pelloutier). En fait, on ne peut pas expliquer la société celtique — qui ne connaissait pas le MPE<sup>12</sup> — sans la propriété collective du sol. Celle-ci postulée, tous les récits des historiographes — y compris de César lui-même — s'élucident parfaitement. Cette hypothèse formulée tant par les marxistes — Engels en 1884 dans *L'Origine de la famille*, Rosa

12. Mode de production esclavagiste.

Luxemburg en 1908-1917 dans *L'Introduction à l'économie politique* — que les conservateurs — d'Arbois de Jubainville en 1890 dans ses *Recherches*<sup>13</sup> — est difficilement réfutable : on ne voit pas pourquoi les Celtes, comme les Germains ou les Slaves, n'auraient pas connu la propriété collective et pourquoi une révolution aussi radicale que l'introduction de la propriété privée du sol chez eux juste avant la conquête n'aurait pas été remarquée par les historiens grecs ou romains. Tout au contraire, ceux-ci (s'ils ont conscience de ce qui rapproche Grecs et Romains, c'est-à-dire le mode de la propriété de la cité antique que décrit Fustel de Coulanges) ne voient, hormis la langue et le « degré » de civilisation, que des traits communs entre Celtes et Germains. Nous pouvons donc légitimement penser qu'en ce qui concerne le régime de la propriété, Celtes et Germains étaient effectivement assimilables, leurs seules différences résidant dans le « degré de civilisation ». En effet, face aux Germains et aux Scythes (Slaves ?), les Celtes apparaissent aux « Anciens » parmi les « barbares occidentaux » (qu'Aristote oppose aux « barbares orientaux », les vrais barbares au sens où ils sont esclaves de l'Etat despotique), comme des barbares « élus » porteurs de connaissances, de culture, des

13. D'Arbois de Jubainville : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et les noms de lieux habités en France*. Le fait que d'Arbois se soit le plus souvent trompé sur la toponymie comme l'a montré François Falc'hun — *Les noms de lieux celtiques* (Ed. Armoricaïnes, Rennes 1966 et 1970) — ne change strictement rien au fond du problème.

inventeurs. Et c'est cela qui nous pose un problème par rapport à l'existence d'une société « indivise », sans classes et sans Etat.

En effet, les Germains — des époques césarienne et augustéenne — par rapport aux Celtes semblent plus proches des Amérindiens de Clastres que des Gaulois. Médiocres organisateurs, nous dit César, médiocres inventeurs (quoique bons métallurgistes), offrant l'image de la brutalité et de l'inculture par rapport au raffinement des Celtes, ce sont surtout et avant tout des guerriers, comme les Indiens. Mais cette inculture et cette brutalité des Germains ne sont sans doute pour César que méconnaissance additionnée de peur — les bases de tout racisme. En fait les Germains emprunteront aux Celtes puis aux Romains avec une remarquable intelligence, du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> siècle de notre ère, pour finalement dominer l'Occident (Engels décrit très bien ce processus dans *L'Origine de la famille...*). Quant à leur « religion », César qui n'a point trouvé chez eux l'équivalent des druides ne peut pas plus s'en faire une idée que les conquistadores ne pouvaient apprécier la vision du monde des vaincus au 16<sup>e</sup> siècle. Enfin, pour la « brutalité » il est à noter que les Gaulois étaient au moins aussi guerriers que les Germains, que les Helvètes et les Belges ont vaincu les gens d'outre-Rhin l'année même d'Alésia et, quant aux peuples de la « Celtique », que César trouve « amollis » en 52, il allait avoir à changer d'avis ultérieurement. En réalité, seules les légions de l'Etat romain ont pu réduire la Celtie ; sans elles, contraire-

ment à une thèse répandue, la Gaule n'aurait probablement jamais été conquise ou assimilée par les Germains<sup>14</sup>.

#### DIVISION DU TRAVAIL ET DIVISION EN CLASSES

Par contre, cette ardeur guerrière des Gaulois, des libres paysans portant l'épée et exploitant en commun la terre, n'empêcha pas l'existence d'une profonde division du travail. Mais nous ne pensons pas que la division du travail entraîne la division des classes, il faut l'Etat pour cela. Les Celtes avaient, en effet, opéré cette formidable révolution — la plus merveilleuse dans l'histoire de l'humanité — qu'est la division du travail<sup>15</sup>. Et d'abord la division — tant décriée par certains — entre travail manuel et travail intellectuel, entre les druides et les autres. Seule cette division a pu donner à la Celtie une vision du monde anti-étatique, une conscience de son unité, une justice non répressive<sup>16</sup>. Mais au sein des travailleurs manuels, classe qui incluait la quasi-totalité de la population, une différenciation s'est vite établie entre cultivateurs et artisans et au sein de l'artisanat entre une multitude de métiers. Il est certain que c'est à ce niveau — de l'artisanat — que s'est produite la seconde révolution

14. Cf. P.-M. Duval, préface à *Vercingétorix*, *op. cit.*, pp. 22-23.

15. C'est aussi l'avis de Marx.

16. Les sacrifices humains — tant reprochés aux Celtes — ne relèvent pas chez eux de la justice.

monétaire — celle basée non plus sur les dons de prestige des chefs, mais sur la circulation des biens. Mais, nous disons biens et pas marchandises ; en effet, il ne semble pas que se soient créées de quelconques classes de marchands — comme il s'en créera d'actives et puissantes chez les Gallo-Romains — qui aient accaparé le commerce des biens artisanaux, en un mot transformé les biens en marchandises. Les diverses routes commerciales et les divers péages semblent avoir bénéficié à la communauté, à la tribu ou à la cité et non à des particuliers. On ne voit nulle part se créer une classe de marchands, de bourgeois (habitants du bourg de la ville). Il y aura certes des différences de richesses entre artisans et cultivateurs, entre un verrier et un fermier ou un charpentier selon la demande locale, mais jamais ces fluctuations ne sont décisives quant au mode de vie, pas plus que ne le sont les différences de richesse entre tribus, dues à la valeur de sol et du sous-sol et aussi à celle des routes commerciales.

Notons que la révolution artisanale et monétaire, qu'ont connue les Celtes en révolutionnant l'agriculture, a fait de l'essentiel du travail agricole — à commencer par les labours — un travail masculin. Elle a en partie libéré la femme de la rude corvée qu'étaient l'agriculture et la cueillette, que Pierre Clastres, avec quelque inconséquence, trouve « naturelle ». Nous sommes sur ce point d'accord avec Jean-William Lapierre pour dire que « Point n'est besoin d'Etat pour que les femmes soient dominées par les

hommes, et la révolution qui abolirait cette domination innoverait bien plus radicalement que celle qui mettrait fin à la division en classes sociales<sup>17</sup> ». Les Celtes ne sont pas seulement guerriers et chasseurs, ils sont aussi cultivateurs et artisans ; bien entendu les femmes restent soumises, comme aujourd'hui, « au travail domestique » mais l'autre part de la « double journée », celle consacrée au travail productif, tend à diminuer sinon disparaître. Ce qui explique cette chose inouïe — inouïe pour les Grecs et les Romains — que non seulement les femmes allaient parfois à la guerre où elles exhortaient les hommes et ranimaient leur courage défaillant, mais en outre qu'elles étaient maîtresses dans la maison et parfois aussi, à égalité avec les hommes, dans la cité, chose proprement inconcevable dans l'Antiquité classique. C'est ainsi que Pythéas n'en revient pas de rencontrer une « reine des Bretons » (probablement des Osismes) et finit par lui demander comment il se fait qu'une femme puisse « régner » : « C'est que c'est plus pratique ainsi, lui répond la reine, quand les hommes sont partis à la guerre, il reste quelqu'un pour s'occuper des affaires de la cité. » Rassuré par cette explication causaliste, Pythéas le Grec revient de sa stupeur. N'empêche qu'il s'était bien habitué à voir des marées et des baleines, mais pas une femme investie de la dignité royale.

17. Jean-William Lapierre, *op. cit.*, p. 342.

## LES DRUIDES

Pas de classes différenciées, donc, au sein de la masse des travailleurs libres qui forment l'essentiel de la population. Mais n'y a-t-il pas de castes comme celle des guerriers ou comme celle des druides ? Commençons donc par cette deuxième qui a le plus intrigué les historiens anciens et les « romantiques » modernes, et voyons si l'on peut à leur propos parler d'une « caste » ?

L'essentiel de la « formation » des druides consistait en vingt ans d'études, qui, dit Régine Pernoud, a donné notre cycle actuel d'éducation, du primaire à l'Université incluse. On ignore évidemment sur quels critères étaient choisis les élèves ou encore si l'éducation était gratuite ou payante (ce qui a un sens limité dans une société égalitaire). Tout ce que nous savons c'est que « César, sur le très petit nombre de druides qu'il cite, en nomme un qui était de très basse naissance<sup>18</sup> », selon ses critères. Comme il considère de « basse naissance » tout ce qui n'est pas druide ou guerrier, cela veut dire simplement qu'il n'était ni fils de druide, ni fils de chef (ou de guerrier professionnel). Le cas, à vrai dire, devait être majoritaire dans une société composée dans sa quasi-totalité d'hommes libres et égaux. Jamais sans cela une telle société n'aurait admis librement l'autorité absolue des druides

18. Régine Pernoud, *Les Gaulois*, Seuil, Paris, 1979, p. 33.

en matière morale et judiciaire s'il s'était agi d'une caste extérieure à elle (héréditaire ou non). Mais en postulant un certain quotient de cooptation familiale — un fils de druide avait évidemment plus de facilités qu'un autre pour l'être à son tour —, le recrutement devait être entièrement ouvert, basé avant tout sur le désir d'apprendre et sur l'intelligence des postulants. Par ailleurs, la vie d'un travailleur libre et armé (ne l'oublions pas, les Celtes avaient la passion de la guerre) pouvait être plus attirante que celle d'un druide, fonction qui n'entraînait aucun privilège, hormis le fait d'être nourri par la communauté et un indéniable prestige. Mais par rapport à ces avantages, que d'écrasantes préoccupations permanentes ! En effet, nous apprend Dion Chrysostome : « les rois ne peuvent rien décider sans les druides », ou encore : « dans tel poème d'Ulster, il apparaît que si le peuple ne doit pas parler devant le roi (la parole est d'ailleurs un de ses rares privilèges), celui-ci à son tour ne peut prendre la parole avant le druide ». Les druides formaient un clergé hiérarchisé « obéissant à un chef unique — du moins pour toute la Gaule et peut-être aussi la (Grande-) Bretagne — détenant l'autorité suprême et qui à sa mort était remplacé par un autre chef désigné par élection ». Cette sorte de monarchie démocratique rappelle l'organisation des ordres mendiants au Moyen Âge, peut-être eux-mêmes ont-ils été influencés par le monachisme celtique, lui-même issu du druidisme. Mais dans la Celtie païenne, pas plus qu'ils n'étaient une caste héréditaire, les druides

n'étaient moines. Ils vivaient au sein du village ou de la tribu, mariés comme tout le monde ; il ne semble pas à ce propos qu'on ait tenté de leur imposer un quelconque célibat comme l'Eglise dut le faire aux prêtres au début du Moyen Age pour éviter justement qu'ils ne se transforment en caste héréditaire.

Peut-on alors dire que la classe des druides comme celle des guerriers (*equites*)<sup>19</sup> pourrait mettre en danger l'indivision de la société celtique ? Le mot classe que nous utilisons ici faute de mieux (c'est-à-dire pour bannir celui de caste, fermée, sacerdotale ou autre comme dans la tradition hindoue) ne doit pas être pris au sens moderne, marxiste, de position dans les rapports de production. Voyons tout de même ce qu'il en est, et d'abord à propos des druides. On sait que les druides sont des prêtres ou des « chamanes » si l'on veut éviter de se référer au sacerdoce indo-européen (ce que fait Nora Chadwick in *The Druids*, Oxford, 1966). En fait, pour en rester aux textes antiques, seul César utilise celui de *sacerdos* à leur propos. Tous les autres auteurs classiques — postérieurs — ne l'utilisent pas soit que, plus attentifs que lui, ils soient frappés par l'absence de toute comparai-

19. Nous disons *classe* plutôt que *caste*, car l'unanimité des savants ne tient les classes ni pour fermées ni pour héréditaires mais relevant seulement de certains arts. Quant au terme « *equites* » par lequel César désigne les guerriers, il s'agit d'un contresens intéressé, César voulant ainsi montrer qu'il est avec le peuple contre les chevaliers. Le guerrier celtique combat bien à cheval (ou en char), le « chevalier » romain combat à pied comme tribun ou légat, dans le seul cas où il ne se contente pas de spéculer à l'arrière, laissant le métier de Mars au patricien.

son possible entre le druide et le *flamen*, le prêtre romain, soit que, dans la lignée de la propagande officielle — décrets de Tibère et de Claude interdisant le druidisme — ils veuillent les ravalier au rang inférieur de mages ou de sorciers<sup>20</sup>. En fait, les termes importent peu et, hormis un ethnocentrisme « indo-européen », nous voyons mal pour notre part la différence de dignité entre le prêtre — celtique, romain ou chrétien — et le chamane. Tout ce que l'on peut dire c'est que les druides, dotés d'attributions dans des domaines très étendus, et du seul pouvoir existant, c'est-à-dire d'un pouvoir spirituel, forment une institution essentielle de la société celtique. Ils en sont le ciment idéologique ou, si l'on préfère, religieux, ces deux mots étant pour nous équivalents. D'où l'importance en effet du problème de leur recrutement. Celui-ci avait lieu tout simplement par examens, par une sorte de sélection fort sévère sur les aptitudes intellectuelles qui seules donnent droit d'entrée dans le « collège » des druides. « Un grand nombre de jeunes gens viennent s'instruire chez eux et ils bénéficient d'une grande considération... Poussés par de si grands avantages, beaucoup viennent de leur propre chef se confier à leur enseignement et beaucoup sont envoyés par leurs parents et leurs proches. »

20. Ce qui conviendrait bien aux longues dissertations que font les Latins sur les sacrifices sanglants des druides et les atrocités auxquelles ils se livrèrent sur les Romains tombés en leur pouvoir à propos notamment, en 88, sous la reine Boudica, de la révolte de la Bretagne où la guerre dut être atroce et pas seulement du côté des Celtes colonisés...

Il semble ainsi que quiconque en a le désir et surtout la capacité puisse accéder à l'état de druide. Le désir devait être assez répandu quand on songe au prestige et aux gratifications matérielles qu'apportait le druidicat. Mais la capacité devait être limitée ; c'est ainsi que selon Le Roux et Guyonvarc'h, le druide Cathbad devait avoir une troupe de 150 élèves et seulement « huit de ceux-ci étaient capables de science druidique<sup>21</sup> ». On voit donc que la sélection est sévère et qu'elle se fait probablement au début du cycle d'études. Ceux des jeunes garçons qui étaient recalés n'en étaient pas pour autant mal considérés, avoir eu l'accès au rang d'élève était à soi seul un signe de distinction, les écoles druidiques visaient uniquement à former des druides et étaient le seul système d'instruction à la fois laïc et religieux. Quant aux vingt ans d'études, ils se justifient par le système d'attributions, fort étendues, des druides.

Le druidisme n'était pas héréditaire — quoi qu'il arrive qu'un fils de druide le devienne plus aisément qu'un autre, mais pas plus que de nos jours un fils d'universitaire ne devient professeur —, il n'était pas non plus électif, c'est une grosse différence tant avec les rois qu'avec les chefs de guerre, fonctions qui pour être toutes deux bien séparées n'en étaient pas moins toutes deux électives. En effet, si les Celtes ignorent les charges héréditaires, ils n'en distinguent pas moins

21. Eugen O'Curry, *Manners and Customs of the Ancient Irish*, London, 1873, cité par Le Roux et Guyonvarc'h, *Les Druides*, Ed. Ogam, Rennes, 1978, p. 62.

les fonctions de « chefs » — électives — des fonctions de druides — sélectives. Si l'on sait que le pouvoir du chef militaire est nul entre deux campagnes — ce fut le cas notamment avec Vercingétorix — et la souveraineté du roi — chef civil — entravée de tellement d'interdits qu'elle en est un non-pouvoir, les druides ne forment-ils pas tout de même une classe dominante, rompant l'indivision de la société, une classe fondée sur l'équation bien connue savoir = pouvoir et vice versa, se cooptant par des « examens » dont ils fixent les critères un peu à la manière des mandarins chinois ? Hormis le fait que c'est oublier que les mandarins ont derrière eux tout un appareil d'Etat, civil et militaire, économique et bureaucratique, et tous les moyens de coercition que cela implique, alors que les druides n'en eurent aucun, c'est aussi oublier que dans une société sans classe la « sélection » ne se base sur aucun « héritage », ni matériel, ni culturel. Matériel, cela est évident ; s'il est aisé de penser que les vingt ans d'études entraînaient de gros frais pour une famille, rien ne nous permet de penser qu'elles n'étaient pas gratuites : « la gratuité de l'enseignement n'est pas une idée antique ou médiévale<sup>22</sup> » et d'autre part la société celtique connaissait une réelle aisance à peu près également répartie — l'essor de l'agriculture accompagnant celui de l'artisanat. C'est donc « l'héritage culturel » qui aurait seul pu être déterminant pour la reproduction d'une hypothétique

22. Le Roux et Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 65.

classe dirigeante formée par les druides. Mais cet argument n'est pas valable, dans une société homogène la culture des jeunes garçons ou des jeunes gens — nous ignorons à quel âge ils entraient à l'école des druides —, que leur père soit forgeron ou agriculteur, tonnelier ou guerrier de profession, ne devait pas être sensiblement différente l'une de l'autre. Or qu'enseignent les druides ? « Littérature, histoire, théologie, sciences de la nature, mathématiques, géographie, astronomie, etc., les études druidiques couvrent tout le champ des connaissances alors concevables », aucune de ces connaissances n'a de base empirique dans ce qui est le propre de la connaissance commune — charrue ou épée — dans la société celtique.

Les druides, retirés dans les îles ou des forêts peu accessibles pour y dispenser leur enseignement, pouvaient « dresser » leurs élèves, quelle que soit la profession des parents, et en faire une « classe<sup>23</sup> » homogène vis-à-vis du monde extérieur, dont l'aspect et les manières ne devaient pas manquer de grandeur, mais, répétons-le, il n'y a là aucune transmission d'un quelconque héritage, culturel ou matériel, d'origine parentale. Par contre, la « classe » des druides formait le véritable ciment de la société celtique. Dans une société sans police, sans prison, sans justice ni diplo-

23. Le mot « classe » serait alors exact si l'on songe que les druides « nourris » par le surplus de la communauté jouissaient d'avantages matériels non négligeables ; mais il ne s'agit nullement d'une classe au sens « moderne » du terme, exploiteuse et dominante. Cf. Le Roux et Guyonvarc'h, *op. cit.*, p. 65.

matie, des druides remplissaient toutes les fonctions judiciaires et de coercition auxquelles les Celtes obéissaient de leur plein gré, car les druides n'avaient aucun moyen matériel de faire appliquer leurs décisions. Ainsi pour les fonctions de justice et de police, la seule partie civile pour les délits, y compris les plus graves, étaient les parents ou amis de la victime. Le seul recours était donc soit la vendetta, soit la pression morale tel que le jeûne devant la maison du coupable jusqu'à ce qu'on obtienne réparation (les Celtes ont ainsi inventé la « grève de la faim ») ou enfin le choix d'un juge accepté d'un commun accord. Mais la vendetta pouvait entraîner une spirale sans fin de violences sanglantes, le jeûneur ne pas voir son droit reconnu, le juge « civil » être récusé. Dans ce cas, le seul recours était le druide, recours auquel il était fait appel rarement, car le coupable éventuel savait que le druide possédait une sanction terrible, pire que la mort, l'exclusion absolue de toute la communauté celtique, cette malédiction qui est bien évidemment l'ancêtre de l'excommunication médiévale. Mais elle était encore plus redoutée car le condamné, privé de l'eau et du feu, ne pouvait que mettre fin à ses jours ou vivre en véritable paria ; cette sanction était appliquée par tous avec la plus grande rigueur envers les condamnés : « Tenus pour impies et scélérats, ils voyaient la foule s'écarter de leur passage. On les fuyait comme des êtres entachés d'une tare morale ; on ne leur parlait point, on évitait même leur approche qui eût été une souillure ; ils ne pouvaient

plus réclamer justice<sup>24</sup>. » On comprend que les justiciables aient préféré en dernier recours se soumettre à la sentence des druides, d'autant que ceux-ci étaient d'ailleurs juristes en même temps que juges. Le droit celtique était très développé et très détaillé. Les Irlandais nous ont laissé de nombreux traités du VIII<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle ; il ne faut pas oublier qu'auparavant ils étaient tous oraux et que les druides devaient les connaître par cœur. Le droit irlandais nous semble un modèle d'humanité envers le coupable qui se soumet, il n'en est pas pour autant moins juste, mais tout son effort vise à dédommager la victime et non pas à faire souffrir le coupable repentant. Ainsi est-il basé essentiellement sur les amendes de toutes sortes — les plus rigoureuses pour les responsables étaient peut-être les soins détaillés qu'ils devaient donner aux blessés qu'ils avaient causés — mais si elles peuvent ruiner le coupable jamais elles ne visent à remplir les caisses de « l'Etat ». Le glissement dans ce sens se voit au contraire dans les traités en gallois rédigés au Pays de Galles du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, quand se créent trois royaumes, au sens moderne du terme, où l'Etat se porte systématiquement partie civile et où la majorité des amendes va au fisc et non plus aux victimes.

De même qu'il rétablit la justice et la paix entre les hommes (et les dieux et les hommes par le sacrifice, mais ce n'est pas notre sujet), le druide rétablit la paix

24. Emile Thévenot, *Histoire des Gaulois*, PUF, Paris, 1946.

entre les peuples : devant les druides, les épées tirées s'abaissent s'ils le désirent, ce qui n'est pas une mince chose si l'on sait que la guerre est la passion, voire la raison des Celtes. C'est en effet, comme chez tous les sauvages, elle seule qui maintient la division en multiples pays et cités, qui empêche la création d'un « Etat » ou d'un « Empire » celtique s'étendant des bouches du Tage aux plateaux d'Anatolie. Par contre, refusant l'unité étatique, les druides maintiennent l'unité religieuse et traditionnelle, par-delà la foi hypothétique en l'existence d'un ancêtre commun (Celtos ?). Ainsi la religion druidique — nous pouvons employer ce mot au sens fort — est-elle avec la langue<sup>25</sup> un des deux facteurs d'unité du monde celtique.

#### LES GUERRIERS

Après les druides, l'autre « classe » particulière de la société celtique est celle des guerriers. L'existence de ces deux catégories, prêtres et guerriers, est, notons-le, universelle dans les sociétés sauvages. Il n'y a aucune différence significative entre le sacerdoce et le chamanisme ; quant aux guerriers, les remarquables descriptions de Pierre Clastres sur les guerriers amé-

25. La langue irlandaise et écossaise goidelique, en Q, a divergé en fonction de son isolement, isolement encore accru par la non-intégration dans l'Empire romain, mais cela ne la coupe nullement de la communauté celtique.

rindiens<sup>26</sup> nous font penser, trait pour trait, à celle des guerriers celtiques. On est d'ailleurs en droit de s'étonner sur les raisons pour lesquelles on réserverait ces deux catégories spécifiques aux seuls peuples indo-européens dans l'ordre de la réalité<sup>27</sup> Et d'abord faisons une parenthèse : dans la société celtique, tout le monde — sauf le roi, nous verrons pourquoi — est « libre et armé », et tout le monde a le droit et l'obligation (sauf les druides qui peuvent s'en dispenser, ce dont ils profitent rarement...) de faire la guerre. « Tout le monde », ce sont les hommes valides mais, doit-on ajouter — grosse différence avec les Amérindiens —, aussi les femmes quand le besoin l'exige (cela reste vrai jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ en Irlande). Au guerrier n'est donc pas réservé le seul monopole de la violence légale, comme l'Etat moderne le réserve à la police, à l'armée, mais un autre privilège bien plus redoutable que Pierre Clastres a mis en évidence et qui est corroboré par le témoignage de César : celui d'être un « être pour la mort » et de devoir se surpasser toujours jusqu'à en périr. Ainsi César décrit-il cette scène incompréhensible ; une baliste est mise en place par les Romains menaçant une porte de l'oppidum. Les Gaulois n'ont

26. Pierre Clastres, « Malheur du guerrier sauvage », in *Recherches d'Anthropologie politique*, Seuil, 1980.

27. Tout autre chose est d'insister comme Dumézil sur la manière dont ces fonctions sont pensées dans l'ordre de la représentation par opposition à l'ordre de la réalité. Mais l'existence de cette idéologie de la trifonction, ne signifie nullement que les sociétés indo-européennes soient divisées en classes sociales procédant d'elle.

d'autre ressource que de s'exposer pour lui lancer de la poix qui peut l'incendier. Plusieurs fois de suite, les guerriers s'exposent le torse nu pour alimenter les flammes, plusieurs fois de suite ils sont transpercés par le tir de la baliste. A chaque fois qu'un Gaulois tombe, un autre vient tranquillement prendre sa place. C'était, bien sûr, une nécessité vitale pour eux de mettre l'engin hors d'usage. Mais les Gaulois savaient se protéger et, connaissant l'usage de la cuirasse et des boucliers, s'ils y vont torse nu c'est pour s'exposer délibérément. C'est que, comme l'a montré Clastres, l'existence du guerrier est un danger pour la société sauvage, aussi celle-ci le pousse-t-elle, s'il veut garder son titre de guerrier, à s'exposer de plus en plus, à surpasser en permanence ses exploits et ce jusqu'à la mort. Il semble d'ailleurs que pour cette raison, lorsque la société celtique eut atteint presque toutes les limites de l'Europe — par la guerre — et se fut heurtée aux cités fortifiées méditerranéennes — Rome, Delphes, Pergame, Marseille, villes carthaginoises du littoral andalou —, noix trop dures à croquer pour elle, le mercenariat des Celtes, à la solde de pouvoirs étrangers, utilisa cette débauche d'énergie. On peut se demander pourquoi la société pousse ainsi le guerrier toujours plus en avant, la raison en est simple, c'est que sans cela il serait un trouble pour l'indivision. Impropre au travail, il est tenté de vivre du travail des autres — faute de guerre et de butin. En outre, la constitution autour des chefs de « suites guerrières » pourrait être l'embryon d'un appareil

d'Etat spécialisé, monopolisant la violence à son seul profit. En effet, les Celtes — comme les Indiens — nomment un chef de guerre à qui ils doivent obéissance absolue en campagne. C'est ce que fut Vercingétorix qui ne fut nullement roi des Avernes, son nom indiquant seulement son origine royale, ce qui est très différent. En temps de paix, le peuple est délié de toute obéissance envers ce chef. Mais il peut continuer à guerroyer pour son propre compte — qui donc l'en empêcherait ? — en s'entourant des jeunes gens les plus belliqueux de la tribu. Ce groupe de professionnels l'accompagnent, bien sûr, à la guerre où ils serviront à la fois de gardes du corps et de troupe de choc. Sans la nécessité pour le guerrier de se surpasser, c'est-à-dire de mourir, on pourrait craindre que les *suites guerrières* ne se transforment en embryon d'Etat ; ce sont en effet ces « suites », les *embractes*, qui constituent ce que César croit être la nombreuse clientèle des chefs, quoique ce concept chez les Romains ne soit en rien comparable avec ce que nous décrivons ici. En réalité le péril de l'Etat fut exorcisé et la société laténienne mourut — tuée par Rome — justement parce qu'elle s'était refusée à en constituer un. Mais la « classe » guerrière des oppida du 1<sup>er</sup> siècle s'était réservé le monopole du monnayage — qu'elle a d'abord introduit par le mercenariat —, donc de la richesse. Cette richesse « abusive », elle s'en débarrassait périodiquement par le potlatch, forme ludique de redistribution que décrit si bellement Camille Jullian. Il n'empêche, le fait de donner confère en lui-

même un pouvoir ; on ne sait comment aurait évolué à l'échelle des siècles la société laténienne. Cette « évolution », on la voit avec la société irlandaise, restée à l'abri de la colonisation romaine et de la christianisation forcée. Les rapports entre le « druide et le roi » entravèrent la naissance de proto-Etats basés sur une aristocratie militaire même lorsque les druides païens furent devenus des moines chrétiens.

#### LES CELTES CONTRE L'ETAT

La « clientèle » celtique	21
L'expansion celtique : conquête et diffusion	22
Celtes et Grecs : premiers de l'empire, le mercenariat	23
Celtes et Romains : naissance d'une nation	24
Celtes et Romains : un chef déchu, le genre des « Vénètes »	26
Celtes et Romains : Les fortifications celtiques : Ligne oppidana ?	27
Les druides et la prohibition de l'écrasement	28
Le chef et sa suite guerrière	29

#### LES CELTES APRES L'ETAT

La « ville » gaulo-romaine	30
La flotte romaine de Bretagne	31
« Bretons » et « Romains »	32
Renaissance celtique : l'arrivée des druides et l'accomplissement d'un cycle avec Jésus-Christ	33

## TABLE DES MATIÈRES

### LES CELTES CONTRE L'ÉTAT

Le « challenge » celtique . . . . .	9
L'expansion celtique : origine et diffusion. . . . .	22
Celtes et Grecs : poursuite de l'expansion, le mercenariat. . . . .	29
Celtes et Armoricaains : naissance d'une marine . . .	34
Celtes et Romains : un choc décisif, la guerre des Vénètes . . . . .	45
Celtes et Romains. Les fortifications celtiques : Urbs ou oppidum ? . . . . .	65
Les druides et la prohibition de l'écriture . . . . .	74
Le chef et sa suite guerrière. . . . .	79

### LES CELTES APRÈS L'ÉTAT

La « villa » gallo-romaine. . . . .	88
La flotte romaine de Bretagne . . . . .	94
« Bretons » et Saxons . . . . .	99
Renaissance celtique : l'arrivée des Bretons en Armorique (III <sup>e</sup> et IV <sup>e</sup> siècles après Jésus- Christ) . . . . .	103

Renaissance celtique (suite) : l'Irlande celtique devient chrétienne sans créer d'État ni d'Église . . . . .	108
L'Irlande : la « navigation » comme fuite de l'État . . . . .	121
Marine bretonne et marine viking : le ponto et le drakkar, deux proto-États face à face . . . .	136
L'Échec des petits États celtiques . . . . .	145

### LA SOCIÉTÉ CELTIQUE

Une société sans classe et sans État ? . . . . .	157
Division du travail et division en classes . . . . .	171
Les guerriers . . . . .	183

*Achévé d'imprimer en septembre 1986  
sur les presses de l'Imprimerie Bussière  
à Saint-Amand (Cher)*

— N° d'édit. : 74. N° d'imp. : 2310. —  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1986.

*Imprimé en France*

# *Le défi celtique*



*Alain Guillerm, originaire de Tréguier, né le 9 avril 1944, historien et philosophe a été le disciple de Fernand Braudel qui a dirigé et préfacé sa thèse d'État : La pierre et le vent, considérée comme un livre phare de la « Nouvelle histoire ». Militant breton de toujours, il renouvelle ici les études celtiques dans une perspective radicalement originale. Il est actuellement chercheur au laboratoire d'Histoire Maritime associé à la Sorbonne et au C.N.R.S.*

Les Celtes ont sûrement été une des grandes civilisations de l'Antiquité à parité avec les cultures classiques. Il a fallu à Rome une longue lutte de plusieurs siècles pour briser les coalitions des Celtes, des Puniques et des Grecs et imposer l'État et l'Église modernes.

Mais la civilisation celtique a survécu à travers l'amour courtois, le Moyen-Age et la démocratie moderne face à tous les despotismes et à toutes les tentatives de nivellement.

C'est toute la genèse de cette résistance qu'Alain Guillerm nous présente ici.

*En couverture, reproduction d'un bronze du 1<sup>er</sup> siècle après J.C. La Déesse du Menez Hom (Musée de Bretagne - Rennes).*

*Maquette de couverture réalisée par Luc Delaury (Agence A - Dailey).*



ISBN n° 2-86477-074-1  
ISSN n° 0246-9340

Prix : 75,00 F